



pro MONT-BLANC

Collectif international des associations pour la protection du Mont-Blanc
Colletivo internazionale delle associazioni per la tutela del Monte Bianco

Actes du colloque

**La gestion durable du Mont-Blanc,
futur joyau du Patrimoine mondial
de l'UNESCO ?**

Université de Genève
14 et 15 octobre 2002



**International Year of
MOUNTAINS**

Actes du colloque international
« La gestion durable du Mont-Blanc, futur joyau du Patrimoine mondial de l'UNESCO »

- **Editeur : *pro* MONT-BLANC**
- **Rédaction : Daniel Zürcher et Orane Martine**
- **Relecture et corrections : Madeleine Barrow**
- **Adresse pour les commandes :**
XXX
YYY
ZZZ

TABLES DES MATIERES

Lundi 14 octobre: Qualités du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

	Page
Ouverture du colloque.....	4
<i>Par Barbara Ehringhaus, présidente de pro MONT-BLANC</i>	
Rappel des objectifs du colloque.....	5
<i>Par Jean-Pierre Courtin, vice-président de pro MONT-BLANC</i>	
Présentation de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	6
<i>Par Georgina Peard, World Heritage officer, UICN</i>	
Présentation générale de l'exceptionnalité du site du Mont-Blanc face à son renouvellement - Plaidoyer pour le Mont-Blanc.....	8
<i>Par Pierre Préau, Professeur émérite à l'Université de Savoie</i>	
Qualités géologiques du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles.....	11
<i>Par Robert Vivian, Professeur, Université de Cergy-Pontoise, Augusta Cerutti, glaciologue et Jacques Ehinger, géologue</i>	
Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte.....	14
<i>Intervention-flash de Georgina Peard, World Heritage officer, UICN</i>	
Discussion.....	14
Qualités naturelles du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles.....	15
<i>Par Denis Jordan, naturaliste, Association ASTERS (gestion des espaces protégés de Haute-Savoie)</i>	
Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte.....	18
<i>Intervention-flash de Georgina Peard, World Heritage officer, UICN</i>	
Discussion.....	18
Qualités touristiques du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles.....	19
<i>Par Claude Eckhardt, secrétaire général de l'UIAA et Roger Payne, directeur à l'UIAA</i>	
Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte.....	26
<i>Intervention-flash de Georgina Peard, World Heritage officer, UICN</i>	
Discussion.....	27
Qualités socio-culturelles du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles.....	30
<i>Par Pierre Préau, Professeur émérite à l'Université de Savoie</i>	
Discussion.....	32
Qualités paysagères du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles.....	34
<i>Par Federica Thomasset, architecte et Roberto Gambino, Professeur, Université de Turin</i>	
Discussion.....	38
Synthèse de la première journée.....	41
<i>Par Bernard Fischesser, ingénieur de recherche au CEMAGREF</i>	

Mardi 15 octobre: Complexité d'un projet transnational et participation des populations locales

Convention alpine et Patrimoine mondial de l'UNESCO : liens et synergies pour un cadre d'action juridique efficace.....	46
<i>Par Andreas Weissen, président de CIPRA International</i>	
Discussion.....	49
L'expérience en situation transfrontalière Gavarnie / Mont-Perdu, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre mixte de paysage naturel et culturel	52
<i>Par Patrice de Bellefon, écrivain, guide et pyrénéiste</i>	
Discussion.....	60
Débat sur le thème: « La gestion durable et l'inscription au patrimoine mondial sont-ils des objectifs intéressants pour les populations de la région du Mont-Blanc ?»	62
• <i>Avec 3 représentants suisses : Julien Moulin, Jacques Pralong et Roland Eberle</i>	
• <i>Avec 3 représentants français : Jean-Paul Trichet, Michel Charlet et Bernard Prud'homme</i>	
• <i>Avec 3 représentants italiens : Luca Ferraris, Alex Glarey et Betta Gobbi</i>	
• <i>Modération : Daniel Zürcher</i>	
Travaux de groupes.....	69
Groupe 1 : Comment assurer la participation des populations locales ?.....	69
<i>Jean-Paul Trichet, rapporteur</i>	
Groupe 2 : Comment définir le périmètre pour l'inscription au patrimoine mondial ?	
<i>Meinrad Küttel, expert, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage.....</i>	70
<i>Jean-Pierre Courtin, rapporteur.....</i>	72
Groupe 3 : Quel équilibre entre développement économique et protection de l'environnement ?...73	
<i>Bernard Prud'homme, rapporteur</i>	
Allocution du représentant de la Ville de Genève.....	74
<i>Par Manuel Tornare, chef du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement</i>	
Synthèse de la deuxième journée.....	76
<i>Par Elio Riccarand, président du Mouvement Vert de la vallée d'Aoste</i>	
Conclusions sur les deux jours du colloque.....	77
<i>Par Walter Vetterli, ing. agronome, WWF Suisse, programme Alpes</i>	
Prochaines étapes prévues et remerciements.....	78
<i>Par Barbara Ehringhaus, présidente de pro MONT-BLANC</i>	

Ouverture du colloque

par Barbara Ehringhaus, présidente de pro MONT-BLANC

Au nom de *pro* MONT-BLANC, je vous souhaite la bienvenue. *Pro* MONT-BLANC se réjouit de vous voir si nombreux et espère que nous aurons deux jours de débats passionnants au sein d'un processus d'apprentissage. Malheureusement, Mme Mechtild Rössler de l'UNESCO n'a pas pu venir mais elle a délégué Mme G. Peard de l'UICN pour faire le lien avec les questions du patrimoine mondial.

De plus, Maître Mandelkern a eu un problème de santé et sera remplacé par Andreas Weissen.

Rappel des objectifs du colloque

par *Jean-Pierre Courtin*, vice-président de *pro MONT-BLANC*

Notre organisation a été créée en 1991, lorsque le projet de parc national français auquel on dédiait une vocation internationale a été abandonné. C'était un parc à géométrie variable et le projet était intelligent. Le Président du conseil général de Haute-Savoie avait demandé l'étude d'un parc national sur la région du Mont-Blanc pour remettre en cause le système de protection territoriale existant en France (réserves naturelles de montagne : Aiguilles Rouges-Sixt-Passy, et Contamines). Il y a eu un malentendu quand le rapport a été présenté, les élus ont pensé qu'il y avait péril et ils ont dit au ministre de l'époque, Brice Lalonde, qu'ils n'en voulaient pas. En revanche, ils ont proposé de se mettre au travail ensemble entre les trois pays et la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB) a été créée à titre de rechange. La CTMB est dépourvue de statut juridique. *Pro MONT-BLANC*, qui s'appelait au départ Comité international des associations pour la protection du Mont-Blanc (CIAPM), fondé par des groupes de personnes issues des différentes organisations des trois pays pour la gestion et protection de nos massifs montagnards, est une sorte de contre-pouvoir associatif à cette solution de rechange peu satisfaisante par rapport au projet de parc. Depuis 10 ans que la CTMB fonctionne, elle a au départ fait réaliser de nombreuses contributions et études par des experts, telle que celle sur les milieux sensibles, mais tout ce travail n'a pas été exploité comme on l'aurait souhaité et elle n'a guère fait avancer la coopération transétatique pour une gestion durable. Donc on a refondé le mouvement initial à la fin de l'année 1998 pour lui redonner un statut plus rigoureux. Cela a permis de récupérer le CAF qui était parti entre temps et de bâtir un plan d'action sur trois ans et de rentrer dans la CTMB à titre d'observateurs (grâce au soutien des Etats ; parfois mal vu par les élus locaux, nous avons fait des contributions, par exemple sur les milieux sensibles).

En 2000, nous avons choisi un nom plus percutant : *pro MONT-BLANC*, association française selon la loi de 1901, solution la plus simple et qui nous rend apte à demander des subventions européennes et nationales.

Pour l'année internationale de la montagne, on a repris un thème à l'origine de *pro MONT-BLANC* qui est celui de l'inscription au patrimoine mondial, thème de référence qui nous permet d'exprimer nos inquiétudes et nos désirs sur la gestion du Mont-Blanc. On travaille à une mise en relation entre la situation actuelle et ce que l'on veut. Toute norme supérieure semble actuellement rejetée par les pouvoirs locaux qui la perçoivent comme une ingérence. Ainsi, aucun écrit de l'Espace Mont-Blanc (EMB) ne parle de la convention alpine ratifiée par les trois Etats, car c'est une norme dangereuse qu'il veut ignorer.

Nous ne voulons pas qu'un label, nous voulons utiliser le patrimoine mondial comme référence pour voir si on est en phase ou non avec les critères du développement durable. Dans nos travaux préparatoires, et grâce à Pierre Préau, nous avons mis en évidence ce qui pouvait constituer le cœur d'une inscription : le monument naturel qu'est le massif d'une part, mais aussi toute une histoire qui en fait un archétype de la montagne rêvée, convoitée, berceau de l'alpinisme. Ce qui le rend universel n'est pas seulement naturel, mais aussi culturel, car transformé par les hommes. L'inventaire a été dressé dans « le versant noir du Mont-Blanc », livret sans complaisance mais bien documenté, selon les mots de Borges : « je ne suis pas pessimiste, je suis un optimiste bien informé ». Pendant les deux jours du colloque, ce sera aux intervenants de donner leur vision du Mont-Blanc. Au départ, on avait envisagé une rencontre restreinte, fermée et austère, entre spécialistes mais on a finalement préféré réunir les forces vives, les personnes concernées faute de quoi il n'y aurait pas eu d'avenir à notre travail.

Présentation de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

Par Georgina Peard, World Heritage officer, UICN

Je vous transmets les remerciements et salutations de David Shapard, responsable des aires protégées de l'UICN et de Madame Rössler, responsable de la section pour l'Europe au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Nous allons parler de la Convention du patrimoine mondial et de ses principes fondamentaux, du rôle de l'UICN et des critères pour les biens naturels.

C'est une des plus anciennes conventions internationales de l'environnement (1972). Nous célébrons son trentième anniversaire cette année. Elle s'appuie sur le principe que certains lieux de la planète ont une « valeur universelle si exceptionnelle » de par leurs caractéristiques naturelles, historiques ou spirituelles que leur protection n'incombe pas à un seul pays mais à la communauté internationale dans son ensemble. Son but n'est pas de protéger tous les biens importants mais seulement les plus exceptionnels dans une perspective internationale.

Aujourd'hui, 175 Etats parties ont signé la Convention et 740 biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans 125 pays:

563 biens culturels

144 biens naturels

23 biens mixtes (naturels et culturels)

La procédure concernant la mise en œuvre de la Convention, les critères et principes sont détaillés dans les « Orientations directives », qui est un peu notre Bible. Elles seront mises à jour en mars prochain. La Convention est dirigée par un comité composé des représentants de 21 Etats, qui se réunit une fois par année en juin. C'est ce comité qui décide quels biens peuvent être admis sur la liste du patrimoine mondial. Il est assisté par un secrétariat: le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO à Paris. Il y a trois organes consultatifs indépendants :

- UICN – Union mondiale pour la nature (pour les aspects naturels)
- ICOMOS – Conseil international des monuments et des sites (pour les biens culturels)
- ICCROM – Centre international d'études pour la conservation et restauration des biens culturels (pour les biens culturels et les aspects de formation)

L'UICN, fondée en 1948, rassemble des Etats, des établissements publics et diverses ONG. C'est un partenariat mondial unique : plus de 980 membres dans 141 pays. Elle encourage les sociétés à préserver l'intégrité et la diversité de la nature et s'assure de l'utilisation équitable et écologiquement viable des ressources naturelles. Il y a 6 commissions expertes permanentes dont la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) qui est le principal réseau professionnel international pour l'expertise sur les aires protégées (plus de 1000 gestionnaires d'aires protégées et spécialistes dans plus de 140 pays).

L'UICN est proche de la Convention dont elle a corédigé le texte avec l'UNESCO en 1972. L'UICN est expressément reconnue dans le texte comme organe consultatif du Comité pour les biens naturels. Toutes nos activités sont menées en partenariat avec d'autres organisations, en particulier le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO et les Etats parties. L'UICN évalue les sites proposés sur la liste et contribue à l'évaluation de certains paysages culturels. Pour 2002, douzes sites sont à évaluer. L'UICN fait rapport sur l'état de conservation des biens naturels existants, ce qui inclut des missions de terrain annuelles dans les sites les plus menacés. L'UICN soutient la formation et le renforcement des capacités, notamment au niveau régional. L'UICN est un conseiller technique indépendant et ne participe pas à la préparation des nominations. Le processus est long et suppose plusieurs étapes ainsi que l'application de critères rigoureux. Pour être inscrit sur la liste des biens naturels, le bien proposé doit remplir au moins un des critères mentionnés ci-dessous– et de préférence plusieurs- qui figurent dans les orientations directives de la Convention. Les organes consultatifs doivent être aussi stricts que possible. Environ 40-50% des nominations sont recommandées pour inscription par l'UICN.

Critère I : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des

formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification. (par exemple : Jungfrau-Aletsch-Bieschtorn)

Critère II : être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins (par exemple : la grande barrière de corail en Australie, îles Galapagos)

Critère III : représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles (par exemple : les Montagnes Rocheuses au Canada)

Critère IV : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation (par exemple : grand parc naturel de Tanzanie)

Il y a aussi des conditions d'intégrité : les sites protégés doivent remplir des critères tenant à leur gestion et à leur protection. Il faut par exemple pouvoir répondre aux questions suivantes:

Y a-t-il une législation et des plans de gestion adéquats? La superficie proposée est-elle suffisante pour permettre aux processus écologiques de se poursuivre à long terme ? La proposition bénéficie-t-elle de l'appui de la population locale ?

Concernant le processus de nomination, un Etat partie propose un site au patrimoine mondial avant le 1er février de l'année. L'UNESCO transmet ensuite la proposition à l'UICN ou à l'ICOMOS pour évaluation. L'UICN fait appel à environ 10 experts de renommée mondiale pour conduire une évaluation théorique. Le Centre de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE prépare une fiche descriptive sur les valeurs naturelles du site, sa protection juridique et ses menaces. L'UICN choisit un ou deux évaluateurs pour des évaluations sur le terrain et pour discuter avec les acteurs locaux et les gouvernements. Le ou les évaluateurs font un rapport au programme de l'UICN pour les aires protégées. Ce rapport plus les expertises théoriques sont examinés au Groupe de l'UICN sur le patrimoine mondial. La recommandation finale de l'UICN est transmise au Bureau et au Comité du patrimoine mondial pour que ceux-ci prennent une décision finale.

L'inscription apporte des avantages mais également de grandes responsabilités. Il faut protéger et gérer le site au nom de la communauté internationale.

Le Comité a lancé une stratégie mondiale pour identifier les types sous-représentés sur la liste, afin de leur donner la priorité. Pour contribuer à cette stratégie, l'UICN prépare une série de panoramas mondiaux pour étudier les valeurs des biens sur la liste dont :

- les forêts
- les zones humides et les milieux marins
- les fossiles
- l'utilisation par l'homme des biens naturels
- les sites géologiques (en préparation)
- les montagnes (en préparation).

Dans le cadre de l'AIM, le Comité appuie une étude mondiale des régions montagneuses inscrites ou méritant de l'être. Un tiers de tous les biens naturels listés se trouvent en montagne, c'est donc ce qui est le mieux représenté. Mais la région la plus montagneuse de la montagne, l'Himalaya en Asie centrale, n'est toujours pas listée. Cette étude sera intéressante pour vous. On analysera au cours du colloque la situation du Mont-Blanc, qui doit être impérativement protégé. Il y a beaucoup à faire avant de rechercher le statut de Patrimoine mondial. Il faudrait d'ailleurs aussi voir si ce statut est mieux pour la région et ses habitants que celui de réserve de la biosphère qui serait également possible sous le patronage de l'UNESCO.

Présentation générale de l'exceptionnalité du site du Mont-Blanc face à son renouvellement - Plaidoyer pour le Mont-Blanc

Par Pierre Préau, Professeur émérite à l'Université de Savoie

Le géographe est dans son rôle en introduisant ce colloque, non pas pour additionner les connaissances rassemblées sur le Mont-Blanc, mais pour embrasser, ou tenter de le faire, une globalité et en démonter les ressorts. Nous ouvrons un débat ; il faudra articuler les contradictions que nous allons rencontrer. C'est un symbole très fort que ce colloque se tienne à Genève, comme un retour aux sources. C'est de Genève que la silhouette du Mont-Blanc a été « regardée » beaucoup plus que perçue ; c'est d'ici que sont partis les curieux à l'approche des « glaciers de Savoie » quand d'autres montaient à Grindelwald ; c'est d'ici et de Savoie qu'Horace Bénédict de Saussure a aiguisé son désir d'élucider les mystères du Mont-Blanc qu'il pressentait à distance. Genève fut le relais incontournable d'où repartaient les voyageurs, les savants, les explorateurs, les touristes, qui ont donné au Mont-Blanc sa consistance, qui ont confirmé ses attraits, qui en ont fait une sorte de condensé de la montagne. Pour en rester aux symboles, évoquons deux statues célèbres de Chamonix qui sont comme la synthèse de nos débats : dans l'une, le montagnard Jacques Balmat semble ouvrir à de Saussure la porte du paradis, en tout cas de l'idéal, c'est la rencontre du paysan de la montagne et du savant de la ville dont nous aurons maints échos d'ici demain ; dans l'autre, discret et à l'écart, le docteur Michel Paccard semble perplexe de l'environnement très urbain qui l'entoure, amorce de la réflexion que nous allons poursuivre sur la gestion du site.

Le Mont-Blanc, et l'appellation vaut pour tout le site, est un lieu exceptionnel ; on peut le qualifier d'unique au monde. Son approche vaut autant que sa réalité de nature. On guette ses apparitions depuis Genève dès que la clarté du ciel le permet. Le théâtre composé par la nature à Sallanches est incomparable et la description qu'en fit Victor Hugo en 1824 reste d'actualité. Il est peu d'endroits où la montagne jaillisse ainsi jusqu'à l'altitude des neiges persistantes et des glaciers, en contraste avec le bocage verdoyant de la vallée. Rares sont les hauts massifs aussi proches des plaines, facilement accessibles sauf au final de la route, à portée quasi immédiate de la ville. Peu de montagnes illustrent autant la rencontre d'une civilisation paysanne qui s'incrusta dans ses pentes et d'une affluence de touristes citadins. Et de là peut naître notre embarras et l'un des points cruciaux d'un débat que nous ne pouvons éluder ; le Mont-Blanc est-il un joyau de nature pure ? N'est-il pas aussi devenu l'environnement très proche de la ville ?

Que le Mont-Blanc soit éligible à son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est une évidence. Paradoxalement, le fait qu'il soit un objet bien défini, approprié par la culture européenne dès le siècle des Lumières, complique son approche par l'addition classique des critères qui sont les pièces de son dossier. Le milieu naturel y est magnifié par une profusion de représentations, il est le creuset d'une culture de la montagne qui transcende toutes les structures sociales locales ; l'immersion dans des valeurs universelles finit par brouiller l'esprit du lieu dans sa spécificité et son originalité.

La qualité naturelle du site est exceptionnelle. Elle est d'abord d'une lisibilité parfaite. Le massif s'individualise de lui-même, le plus élevé au point de courbure de l'arc alpin, là où la chaîne est la plus mince et où les autres grands massifs s'écartent à distance comme pour marquer sa prééminence. Dès lors ressort un domaine de petite taille (500 km² au plus) mais qui réunit les caractères de la haute montagne :

- un élan, jailli des profondeurs, et perceptible dans le profil des sommets (aiguilles, arêtes acérées, monolithes...) ;
- une qualité de roche exceptionnelle, cette protogine au grain fin et aux reflets blonds ;
- une superbe élégance de la pyramide du sommet, révélatrice de l'architecture de tout le massif et donnant cette silhouette qui décline des qualités différentes dans chacune de ses arêtes et de ses faces ;

- un englacement impressionnant qui réunit toutes les formes de glaciers, du dôme aux langues glaciaires descendant très bas à la rencontre des hommes, avec tous les cas d'accroche sur les hauts versants ;
- un étagement complet des manifestations de la vie, flore et faune, depuis la douceur tempérée de la vallée entre 600 et 1000 mètres jusqu'aux conditions arctiques de la haute montagne entre 2500 et 4800 mètres ;
- les particularités locales du climat quand les courants de l'atmosphère rencontrent cette masse qui surgit au-dessus de tous les sommets qui l'entourent à distance.

Le Mont-Blanc n'est pas une exception dans l'arc montagneux dont il n'est qu'un court segment. Sa qualité particulière est de concentrer en un enclos parfaitement défini tous les caractères essentiels de la haute montagne. C'est sans doute pour cela qu'on s'y réfère comme à un symbole, ou un lieu de plénitude.

Il appartient à la science d'analyser, de confirmer, d'évaluer ses caractéristiques pour en démontrer une qualité au-delà de la moyenne. Mais il n'est pas de science sans contrepoint implicite dans le sentiment. A la fois patrimoine naturel et patrimoine culturel, et l'un par l'autre, le Mont-Blanc est une constante démonstration de cette ambivalence.

Les bases de la connaissance scientifique, dont les ramifications forment l'éventail actuel, ont été posées au XVIII^e siècle ; il n'est pas inutile de rappeler dans quel contexte. Les savants qui ont aiguisé leur observation objective étaient aussi des philosophes, des poètes, des esthètes. La sensibilité au grandiose, l'émotion devant la beauté, l'hommage rendu à l'œuvre de la création, l'étonnement devant tant de merveilles ont bouleversé les sensibilités. Dans la lignée se sont rangées les descriptions des romantiques, les représentations de la nature et des paysages par les peintres et les graveurs, la photographie qui prolonge les mêmes perspectives... Où passe la limite entre la connaissance et le sentiment chez de Saussure, chez Firmin Abauzit, chez les frères Deluc, chez Goethe et les romantiques (de Byron à Hugo et d'autres), chez Samivel et Frison-Roche.

Elan poétique hors de propos quand l'essentiel serait dans la froide démonstration scientifique ? Ne serait-ce pas plutôt s'appuyer sur le sentiment profond qui nous anime et en faire le soubassement du projet politique pour animer un mode de gestion d'un joyau naturel dont nous avons la garde ? Qu'on le veuille ou non, notre connaissance objective est imprégnée d'un sentiment de la montagne qui la transcende.

La montagne est une passion, une aventure et une expérience personnelle pour ceux qui la vivent. Peut-elle fonder une culture collective qui serait la marque collective d'un lieu choisi ? L'alpinisme, dont Chamonix et Courmayeur ont été le berceau, est-il un emblème suffisant pour entraîner l'adhésion ?

Une telle culture, donnant sa signification au lieu, va très au-delà de l'opinion communément admise. Les montagnards enracinés au cours des générations paysannes en sont les détenteurs à leur manière : par leur mode de vie façonnant l'espace qu'ils ont conquis pour subsister, par leur expérience intime avec les lieux, par ce qu'ils ont ressenti et qu'ils n'ont pas dit et encore moins écrit. Le révélateur, ce furent les voyageurs, les découvreurs, les touristes,... tous gens des villes qui ont l'art d'exprimer publiquement ce qu'ils ressentent. La culture de la montagne a ainsi une double paternité, deux souches en constante interaction. Et les pratiques actuelles de la montagne, à dominante sportive et ludique, ont encore élargi cette perspective culturelle.

Le Mont-Blanc peut se targuer, dans ce creuset, d'une antériorité enrichie ensuite couche par couche selon l'histoire de la rencontre des citadins avec la montagne et les montagnards. Chamonix est une bonne illustration de cette saga culturelle et l'on peut en décliner les variantes sur toutes les faces du massif ; les expériences croisées du paysan montagnard et des hôtes anglais symbolisant la ville et la « high society » ; cet équilibre subtil décrit par Frison-Roche au tournant des années 30 entre une souche locale attachée à ses valeurs et un apport de touristes et de sportifs qui impose ses modes ; la

montagne d'aujourd'hui est à la fois support, cadre idéal construit et vrai environnement naturel d'une société globalement urbanisée.

Il n'est pas commode de constituer en patrimoine une construction culturelle aussi mouvante et aussi renouvelée ! Et pourtant, il y a un filon commun dont un lieu exceptionnel est l'argument : la rencontre sans cesse revécue avec la nature, les montagnards, les visiteurs, les amoureux du Mont-Blanc. Les critères d'éligibilité au patrimoine mondial sont là, ils sont en re-création permanente.

Inscrire le Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO, serait-ce la récompense d'un bon élève ? Le challenge est plus corsé et les débats qui vont suivre vont révéler à quelle hauteur se situe l'enjeu.

Mais il est une autre démarche qui nous engage sur le moyen terme. Obtenir ce label est plutôt une provocation, une sorte de remobilisation au sein de l'Espace Mont-Blanc. Ce thème est le gage d'une action convergente : la protection d'un espace unique, à la portée des hommes et au-delà ; l'adhésion de tous les acteurs dans une même perspective de développement durable ; et comme le mot est devenu à la mode en France une charte de « bonne gouvernance » pour gérer intelligemment un espace précieux où chacun peut trouver sa place.

Hors débat : il est intéressant de constater que les montagnes viennent en dernier dans la stratégie d'élection des sites dans le patrimoine mondial. Est-ce parce qu'elles sont un monde encore à part, handicapé par ses particularismes au temps de la mondialisation ?

Qualités géologiques du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

Par **Robert Vivian**, Professeur, Université de Cergy-Pontoise, **Augusta Cerutti**, glaciologue et **Jacques Ehinger**, géologue

Le Mont-Blanc est un massif emblématique de la montagne européenne et le point culminant de l'Europe avec ses 4808 mètres, Il est aussi le premier obstacle sur le trajet des dépressions atlantiques. C'est également une vitrine facilement accessible d'un paysage géologique et glaciaire exceptionnel. Le massif se partage entre trois pays : la France sur 65% de son territoire, l'Italie sur 25 % et la Suisse sur 10 %. Sa superficie est de 600 km², avec sa couverture sédimentaire : 1300 km². Pour respecter la dimension trinationale du massif, l'exposé qui suit a donc été préparé avec Augusta Cerruti pour l'Italie et Jacques Ehinger pour la Suisse.

Le Mont-Blanc, *stricto sensu*, ensemble de roches cristallines et dans son sens large en incluant le Haut Faucigny sédimentaire, a une position charnière dans les Alpes car c'est une région de transition entre les Alpes occidentales de direction nord-sud et le reste de la chaîne - les Alpes centrales et orientales - de direction est-ouest. Le Mont-Blanc est au contact des plaques européenne et africaine (la limite entre l'une et l'autre se faisant au sud de Courmayeur). Cette double position charnière est visible sur un croquis qui montre les massifs cristallins externes : une ligne noire délimite le secteur des Alpes internes avec le massif italien qui est le domaine du schiste lustré alors que la partie nord occidentale est faite de granit, de schiste cristallin et de roches métamorphiques diverses. J'ai emprunté à ce livre que je vous recommande, « Le pays du Mont-Blanc » de Michel Delamette qui fait une mise au point sur la géologie du Mont-Blanc, ce croquis qui permet de voir la distribution des zones : en rouge le Mont-Blanc avec des roches gneissiques et deux affleurements granitiques – la protogine du Mont-Blanc dans la partie sud orientale du massif et la zone de Vallorcine. Au contraire, vers le haut, on a toute la zone sédimentaire. Quand on analyse l'évolution géologique du pays, on distingue trois grandes étapes qui associent la proximité des plaques européenne et africaine et des phénomènes de sédimentation ou de plissement qui vont s'exercer sur les dépôts enregistrés à différentes époques.

A la fin de l'ère primaire est façonnée la *pénéplaine pré-triasique* (- 230 millions d'années) faite de roches métamorphiques et cristallines (dont les âges sont estimés respectivement à 500 et 300 millions d'années). Il y a eu une plate-forme d'érosion qui a entaillé ce soubassement. Dès le début du secondaire s'amorce une sédimentation de type lagunaire (lagune à inosaures dont on retrouvera les traces sur le site d'Emosson). Plus tard, les profondeurs augmentant et la sédimentation étant plus intense, on verra de multiples fossiles caractériser la zone du Faucigny. A cette époque, les plaques européenne et africaine se touchent, constituant un socle, sur lequel va s'effectuer la grande phase de sédimentation du jurassique et du crétacé (vestiges de ces mers : multiplicité de fossiles remarquables tels les ammonites (col du Bonhomme), les bélemnites, les gastéropodes (dans le dôme des grandes Platières), les annélides (vers de vase dans les grès rouges de la Matolle) ou encore les stromatolites (Roc des Fiz).

La deuxième période est appelée le jurassique supérieur (ère secondaire) : il y a un affaissement des socles en même temps qu'une séparation des plaques (la plaque africaine va vers le sud, la plaque européenne vers le nord). Il y a en même temps un phénomène d'extension marine et de sédimentation, ce qui nous amène à une troisième époque.

Au tertiaire inférieur, on voit la compression de la plaque africaine, celle qui se trouve en territoire italien, qui plisse des sédiments et en précipite un certain nombre vers le nord, et en laisse dans une transformation métamorphique vers le sud. La vallée de Chamonix était au départ constituée par un large bassin sédimentaire et va se retrouver coincée entre deux massifs de granit avec des formations sédimentaires dans sa partie centrale.

De cette histoire, que retenir ?

La surrection s'est accompagnée d'une élévation à nul autre pareille dans tout l'arc alpin puisque les dénivellations et l'encaissement sont de l'ordre de 3500 mètres. Cela explique des comportements différents : beaucoup de Chamoniards sont très étonnés lorsque, allant vers l'Océan Atlantique, ils n'ont qu'à projeter le regard à l'horizontale pour voir le ciel, alors qu'ils regardent vers le haut à Chamonix.

Les sommets les plus hauts se trouvent dans le massif, il y en a 21 de plus de 4000, ce qui est extraordinaire comparé à Aletsch qui n'en a que 9. Cela a des conséquences sur la fabrication de la roche et du relief. La structure de la roche et la tectonique cassante expliquent le démantèlement du relief en aiguilles, gendarmes, etc. On a une abondance de hautes surfaces supérieures à 3000 mètres qui peuvent recevoir de la neige et qui développent une glaciation « consolidée », car il y a de grosses réserves qui permettent de mater les réchauffements pouvant intervenir lors des fluctuations climatiques. Le climat a été étudié depuis très longtemps par les alpins, et en particulier depuis le début du 19^{ème} siècle (vers 1818, premier relevé à la station météorologique du Grand St-Bernard, puis relevés systématiques à partir de 1860-70). Le froid, le gel, les précipitations, dont la neige, imposent des évolutions morphologiques originales et, pour les hommes, des genres de vie spécifiques. Ces éléments font la spécificité et la réputation du Mont-Blanc qui est un musée de formes d'une grande richesse.

Ce qui est intéressant aussi c'est la glaciologie, car que serait le Mont-Blanc sans les glaciers ?

On a du côté chamoniard une disparition de la langue du glacier des Bois, avec une quasi-disparition du glacier du Tour et il ne faudrait pas que les exemples de ce genre se multiplient. Heureusement, l'histoire montre des fluctuations beaucoup plus importantes que celles enregistrées aujourd'hui. Par exemple le glacier des Bossons a connu un recul supérieur à la fin 1950 que de nos jours. Après ces phases de recul, des glaciers avancent. Par exemple, du côté italien, le hameau de St Jean de Pertuis a disparu après une phase de crue du glacier qui lui a été fatale. De même au 17^{ème}, 18^{ème} et même au 19^{ème} siècle, des villages chamoniards ont été percutés par les phases d'avancée de glaciers : Bonnanay, le Chastelard et La Rosière ont ainsi disparu de la carte.

La glaciation est concentrée sur le massif du Mont-Blanc *stricto sensu* avec ses quatre bassins hydrographiques : l'Arve, le Bon Nant, les Doires de Veni et de Ferret et la Dranse de Ferret en Suisse. Le massif regroupe 101 glaciers totalisant 170 km² qui sont très visibles depuis les fonds de vallées, parce qu'ils sont disposés selon une position rayonnante depuis le centre du massif. L'élément central de cette glaciation est la Mer de glace qui a plus de 40 km² et qui est classée troisième dans l'ordre de grandeur en Europe occidentale (le plus grand glacier de l'arc alpin étant celui d'Aletsch). Par tous ses bords et avec tous les moyens d'accès, on a calculé qu'il y a sur ce glacier - le plus visité au monde - près de 2 millions de visiteurs par an. Cette surfréquentation n'a pas que des conséquences positives. Les glaciers sont très pentus avec des bassins d'alimentation très élevés, ce qui nous permet d'avoir des névés qui sont des zones supérieures faites de neige sèche et froide avec une absence d'infiltration de l'eau de fusion. En ce qui concerne la géochimie de la neige, c'est un terrain formidable pour suivre les évolutions climatiques. Les glaciers avec de fortes pentes peuvent descendre très bas. Le glacier le plus bas en France est celui des Bossons : la glaciation est très présente à des altitudes où l'homme travaille et où il évolue. Dans le massif du Mont-Blanc, le pourcentage de surface englacée est de 30% ; cela est important car les cours d'eau auront donc un régime spécifique de son aspect glaciaire. En effet, lorsqu'on avoisine les 30% d'englacement dans un bassin versant, on a des maxima qui sont enregistrés en juillet et quelquefois en août. On voit aujourd'hui disparaître la caractéristique essentielle de l'eau des torrents alpins, une eau froide chargée de farines glaciaires qui présente donc cette couleur blanche laiteuse. Dans le massif, cette caractéristique se restreint en raison des influences grandissantes de l'homme sur les zones glaciaires les plus basses.

Les glaciers sont de fantastiques capteurs des évolutions climatiques. Les glaciers alpins ont livré les secrets des espaces sous-glaciaires grâce à l'action des compagnies hydroélectriques qui vont chercher l'eau sous les glaces : plus de 20 000 m² d'interface glace-roche ont ainsi pu être reconnus et étudiés.

Présentation de diapositives :

- Cette photo montre l'axe de la glaciation du Mont-Blanc, c'est la Mer de glace avec ses ogives en bas et à droite, c'est le glacier du Tacul, de Léchaux, avec l'arrivée du glacier de Talèfre, c'est l'emplacement passé du lac du Tacul qui a vécu pendant quelques dizaines d'années. C'est le cœur du domaine glaciaire avec en haut et à droite le col du Géant, point de passage entre le Sud et le Nord du massif, entre Chamonix et Courmayeur.
- On retourne vers les années 1820 avec cette peinture de Jean Dubois qui montre la mer de glace qui sort et qui crée le spectacle jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle, tout autant que le glacier des Bossons. Aujourd'hui, s'il n'y avait plus ce dernier, ce serait une catastrophe visuelle pour la vallée de chamonix.
- Cette voûte de glace était ce qui était le plus visité, portail du glacier des Bois . Le glacier s'appelle Mer de glace au-delà des gorges et s'appelle glacier des Bois lorsqu'il débouche dans la vallée de Chamonix. Aujourd'hui, ce glacier n'existe plus, de même que la qualité du spectacle qui était offert par le portail.
- Autre vision du cœur du massif avec les différents glaciers. Le glacier de Miage est bordé d'un lac naturel où des pans de glace peuvent tomber et provoquer une onde d'eau, dangereuse pour les inconscients qui pic-niquent au bord du lac.
- Variations du glacier des Bossons avec des données historiques du glaciologue Vallot, que ce soit un recul ou une avancée, rien n'est définitif. On voit que ce glacier a pu s'introduire dans une zone boisée. Cela est moins rare depuis l'emboisement des pentes alpines.
- Cette peinture de Laury de la fin du 18^{ème} siècle montre le glacier de la Vallée Blanche une photo d'A. Cerrutti montre combien le glacier a reculé. Au premier plan, le lac de Combal, forme d'obturation dans le Val Veni.
- Téléphérique qui traverse la Mer de glace, menacé de démantèlement dans les prochaines années. Cela permet de définir un bassin d'alimentation, d'apprécier le silence, de voir comment fonctionne un glacier.
- Laboratoire de glaciologie du CNRS de Grenoble sur le dôme du Goûter pour étudier les fluctuations climatiques et la pollution. Cela peut être enregistré car la neige est froide et sèche.
- Voici les fluctuations des glaciers de la Mer de glace et des Bossons. Du côté italien, les évolutions du glacier de la Brenva sont masquées par l'éboulement de 1920. Quand la courbe descend, le glacier recule. Le recul actuel était déjà réalisé en 1950. Après, il y a eu une phase de crues, les étés étaient humides et froids dans les années 80. Les années de fortes pollutions et chaleurs au niveau mondial ne correspondent pas du tout à un recul mais au contraire à une avancée des glaciers dans cette région des Alpes. Les glaciers du Mont-Blanc ne fonctionnent pas comme les autres glaciers de la chaîne des Alpes parce qu'ils ont des hautes surfaces et de fortes pentes qui font que ces glaciers ne sont pas des indicateurs parfaits des changements climatiques. Cette inadéquation est due au relief, à la pente. Un glacier descend comme une luge par un effet de glissement mais également comme une pâte qui se déroule molécule par molécule : c'est la plasticité.
- On est sous le glacier d'Argentière, à 2 kilomètres en amont du front du glacier , sous 100 mètres de glace et à peu près à deux cent mètres des rives droite et gauche.
- On est dans le rocher, ce sont des gneiss et on passe très près de la base du glacier, on a fait un trou et le glacier s'est enfoncé immédiatement grâce à la plasticité de la glace. Le glacier a appuyé et a créé ce tronc qui est en fait une colonne de glace. La descente peut se faire en quinze jours. Sous la pression, la glace se plie ensuite.
- On voit l'interface glace-roche, c'était dans les années 50, la première fois où l'on pouvait aller sous un glacier. Cette date est à noter dans l'histoire de la glaciologie, appelée au départ la science glaciaire.
- On voit le rocher et au-dessus de la cavité qui est permanente, la glace qui descend à une vitesse assez considérable puisque c'est environ un mètre par jour. La glace est toute plaquée de sable et de terre, ce sont ces éléments entraînés qui vont provoquer l'érosion avec des stries.

- Il y a ici un décollement et on voit les stries qui correspondent au moulage de la glace sur le relief qui a donné l'effet de seuil.
- C'est une reprise de contact avec le sol et sur tout cet espace, le glacier, même si il est épais de 200 mètres au-dessus, n'appuie pas sur la roche.
- Les compagnies hydroélectriques captent l'eau qui est sous le glacier et on fait ici fondre la glace pour reconnaître le soubassement rocheux.

Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte

*Intervention-flash de **Georgina Peard**, World Heritage officer, UICN*

Ce qui est important, c'est l'"analyse comparative" – je ne sais pas si c'est la bonne traduction en français - il faut faire une comparaison au niveau international. Il y a 55 sites sur la liste du patrimoine mondial auxquels il faut comparer le Mont-Blanc. Par exemple, Jungfrau, les Montagnes Rocheuses au Canada, l'Everest, qui ont toutes une particularité qui en fait une valeur universelle exceptionnelle. Il faut aussi penser aux conditions d'intégrité. Par exemple, avec les sites géologiques, le critère d'intégrité est que les sites devraient contenir la plupart des éléments connexes et interdépendants dans leur rapport naturel. Cela est important lorsque l'on parle des périmètres: est-ce que la totalité est dans le périmètre proposé pour la nomination? L'UICN est en train de préparer un panorama mondial sur les sites géologiques: C'est une consultation internationale qui pourrait vous intéresser et qui doit être prête pour la prochaine réunion du comité du patrimoine mondial qui aura lieu au mois de juin.

Discussion :

Barbara Ehringhaus: *Dans le dossier remis à tous les participants, il y a un document appelé "Extraits de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO" avec les critères d'évaluation et les catégories différentes de paysage culturel.*

Jacques Ehinger : *L'intérêt de ce dossier est très grand côté suisse et nous avons une ferme intention d'y participer.*

Qualités naturelles du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

Par Denis Jordan, naturaliste, Association ASTERS (Agir pour la Sauvegarde des Territoires et des Espèces Remarquables et Sensibles) Haute-Savoie, France

Définition des limites du massif

A l'ouest, côté français, par la vallée de l'Eau Noire (Vallorcine) au nord, la vallée de Chamonix, puis le Val Montjoie (St-Gervais, les Contamines) au sud. Sur le côté est, par le Val Vény en Italie et le Val Ferret en Italie et en Suisse.

Introduction

Il n'est pas aisé de parler et de démontrer en quelques minutes les richesses écologiques d'un site aussi vaste que le massif du Mont-Blanc assis sur trois pays et qui regroupe une très grande diversité d'espèces animales comme végétales. Tout d'abord, précisons quelques traits majeurs de ce site exceptionnel unique en Europe.

L'étagement altitudinal est particulièrement développé, de 900 mètres à 4810 mètres. Cela entraîne une biodiversité très importante. Si l'étage des collines n'est pas représenté, en revanche, les étages montagnard, subalpin et alpin sont très développés. On doit encore y ajouter un vaste étage nival, celui des neiges éternelles et des glaciers certes quasiment dépourvus d'espèces.

Pour ce qui concerne la chimie des roches, le massif du Mont-Blanc est essentiellement granitique. Cependant, des affleurements calcaires plutôt réduits en surface sont présents sur l'ensemble du massif. Ces différences fondamentales de roches accentuent fortement la diversité botanique et entraînent la présence d'espèces dites calcicoles et silicoles alors qu'un nombre élevé de plantes reste indifférent à la nature de la roche.

Les contrastes d'exposition sont extrêmement forts. L'axe nord-sud du massif oppose globalement un versant ouest à un versant est. Mais dans la réalité, une multitude de situations offre toutes les expositions possibles. Le versant français est le moins continental, le moins chaud, il est plus sous influence océanique et donc relativement pluvieux et froid. Côté Suisse, le climat est déjà plus continental et plus chaud tout comme en Italie, où, à quelques kilomètres en aval, dans la vallée d'Aoste, on trouve des éléments de la flore méridionale comme le thym vulgaire.

La forêt est largement représentée : elle est résineuse, les feuillus sont quasiment exclus, à part les feuillus résistants au froid comme le bouleau, l'aulne vert et différentes salicacées. Elle est composée essentiellement d'épicéa, d'arolle, de mélèze et de pin sylvestre (Suisse). La forêt s'élève jusqu'à 1900 mètres sur le versant Savoyard et gagne 100 à 200 mètres en altitude sur le versant opposé continental.

Le massif du Mont-Blanc offre une très large extension des landes subalpines à éricacées ainsi que des pelouses et prairies d'altitude. Les zones rocheuses y sont d'un développement extrême : parois, falaises, zones à gros blocs, pierriers et les moraines créées par les nombreux glaciers. D'autres milieux, dispersés sur l'ensemble du massif, sont d'un grand intérêt comme les zones humides, les ruisseaux, les zones alluviales, les lacs, les marais, les tourbières, etc.

Si l'agriculture de montagne a contribué à façonner le paysage que nous connaissons aujourd'hui et à l'enrichir avec la création de nouveaux milieux, elle est actuellement en déclin, en particulier dans la vallée de Chamonix. Ceci n'est pas sans conséquences sur l'avenir de certains biotopes gagnés par la forêt ou la lande.

Pour terminer cette présentation géographique et biologique du massif, je préciserai que la flore et la faune trouvent leurs limites extrêmes vers 3500 mètres. Au-delà de cette altitude, en dehors des lichens

qui eux arrivent à s'accrocher jusqu'au voisinage des sommets, tout s'arrête. Le record d'altitude enregistré est à ma connaissance détenu par le chrysanthème des Alpes, noté à 3800 mètres sur l'Aiguille du Midi à Chamonix.

Les qualités naturelles du site, illustrée par des diapositives :

Situation géographique et physique du massif et quelques unes de ses caractéristiques :

- Situation au sud-est du département de la Haute-Savoie, mais qui s'étend sur l'Italie à l'est avec le Val Veni et le Val Ferret et la Suisse au nord et nord-est (val Ferret).
- Vue du massif avec le glacier de Bionassay, au-dessus de St-Gervais.
- Image classique de la Vallée Blanche et la Mer de glace.
- Naissance du glacier d'Argentières et différents petits glaciers tributaires de ce dernier. Dans le fond, le Dolan par où passe la limite des trois Etats concernés.
- Val Ferret sur l'Italie et la Suisse.
- Lac de Miage sous le glacier du même nom avec ses « icebergs » (blocs de glaciers qui tombent dedans)
- Deux photos du Glacier du Trient prises en 1990 et 1998 qui montrent un retrait spectaculaire entre ces deux dates. Est-ce l'effet du réchauffement climatique annoncé ? On ne peut pas encore le dire avec précision.
- Dans la région du Col de Balme qui fait frontière entre la France et la Suisse, on a des roches sédimentaires calcaires, ce qui caractérise une flore calcicole.
- Vaches de la race d'Hérens (Suisse) : bovins et hommes ont façonné le paysage que nous connaissons aujourd'hui jusque vers les altitudes de 2200-2300 mètres, avec zones d'alpage dans les parties hautes, prés de fauche en-dessous et dans le fond des vallées. La régression de l'agriculture classique de montagne favorise le retour des espèces ligneuses comme le rhododendron en zone subalpine. Par contre, l'augmentation des moutons non gardiennés sur les alpages fait que ceux-ci envahissent les sommets, crêtes et cols au détriment de la flore originelle.

Au travers des principaux habitats du massif du Mont-Blanc, quelques vues des espèces rares et emblématiques :

A) Les Forêts

- Elles sont constituées essentiellement de résineux : épicéa, arolle ou pin cembro et mélèze. En Suisse et en Italie, on peut y ajouter le pin sylvestre.
- Forêt de mélèze (*Larix decidua*) appelée un mélézin. Le mélézin est une forêt très claire et qui laisse passer beaucoup de lumière, ce qui explique un développement important d'éricacées au sol (myrtilles).
- La pyrole moyenne (*Pyrola media*) peut pousser dans les forêts de mélèzes ou dans les landes à rhododendron. Elle bénéficie d'une protection législative, car c'est une espèce rare en France.
- Epipogon sans feuilles (*Epipogium aphyllum*), orchidée mythique à floraison capricieuse, inféodée aux forêts résineuses. Cette orchidée est tout à fait rarissime, protégée au niveau national français, elle a été tout récemment trouvée dans le massif dans la réserve naturelle des Contamines-Montjoie à 1600m d'altitude.
- La forêt résineuse héberge un nombre important de champignons, des dizaines d'espèces dont certaines spécifiques à tel ou tel arbre. Ici la mycène cendrée, peu fréquente en général.
- Les forêts du massif comptent bon nombre d'oiseaux, certains rares ou emblématiques : casse-noix, gélinotte, chouette de Tengmalm, chouette chevêchette, pic trydactyle (le Mont-Blanc est le site connu pour cet oiseau en France) et hibou grand-duc. Cette dernière espèce de très forte valeur patrimoniale est connue dans le Val Montjoie.

B) Les landes

- La lande est extrêmement développée dans les régions granitiques et trouve son plein épanouissement au-dessus de la limite des arbres. C'est une formation constituée d'arbrisseaux bas où dominent les éricacées, les rhododendrons et les myrtilles. Ces arbrisseaux ont une prédisposition pour les sols acides, c'est pourquoi la lande est très présente partout dans le massif. Dans les milieux bien exposés le rhododendron est relayé par le genévrier nain (*Juniperus nana*), qui est une espèce thermophile. Selon la situation altitudinale ou l'exposition, ce biotope accueille de nombreuses espèces spécifiques :
- La violette de Thomas (*Viola thomasiana*) est caractéristique de la lande ouverte et xérophile et une des rares violettes odorantes. Elle trouve dans le massif du Mont-Blanc son extension extrême sud-occidentale.
- La lande est le biotope de prédilection des lycopodes, sortes de fougères produisant des spores regroupées dans des petits épis. Une dizaine d'espèces sont connues dans les montagnes de France, de Suisse et d'Italie. Le lycopode d'Issler (*Lycopodium vellgardii*) très rare a été observé dans la vallée de Chamonix au 19^{ème} siècle, mais n'a pas pu être relocalisée récemment.
- Le tétras-lyre est un magnifique gallinacé inféodé à la lande par sa nourriture et sa reproduction. Il représente une espèce emblématique.
- Dans le monde des invertébrés, on trouve un papillon rare et protégé au niveau national français, appelé le solitaire (*Colias palaeno*). Il est bien présent dans le massif, sa chenille se nourrit de myrtilles.

C) L'aunaie verte

- Il s'agit d'un groupement végétal dominé par un arbuste que l'on appelle aulne vert (*Alnus viridis*), mais aussi verne ou vérosse. Caractéristique des versants froids et humides des Alpes, l'aunaie verte renferme une végétation très luxuriante constituée de grandes herbes. Les pentes qui dominent la vallée de Chamonix portent de grandes aunaies vertes. C'est un milieu souvent impénétrable, riche en flore et en champignons : il constitue ainsi un véritable refuge pour la faune.
- La centaurée rhapsodique (*Centaura rhapsodica*) est une centaurée majestueuse qui pousse dans les formations à hautes herbes thermophiles. C'est une espèce spécifique aux Alpes qui forme de belles populations dans le massif du Mont-Blanc. Elle est protégée en France.
- Le lys martagon (*Lilium martagon*) est typique des mégaphorbiaies. Il n'est pas très rare, mais c'est sans aucun doute une de nos plus belles fleurs des montagnes.
- L'aunaie verte héberge aussi la calamagrostide velue (*calamagrostis villosa*), belle graminée fréquente dans le massif, mais globalement très rare en France.

D) Les pelouses et les pâturages

- Au-dessus de la forêt et de la lande, les formations herbeuses basses prennent le relais et ce jusque vers 2700 – 2800 mètres, après quoi la pelouse se fragmente en touffes isolées. Les formations herbeuses basses occupent un très large espace dans le massif du Mont-Blanc et en fonction de l'altitude, de la situation topographique et de la nature chimique du sol, leur flore et faune est particulièrement diversifiée.
- La pelouse à laiche ferrugineuse (*Carex ferruginea*) se développe sur des pentes fraîches à humides et sur sol calcaire. Dans la région du Jovet (Contamines), cette pelouse d'intérêt européen offre de beaux regroupements. La fétuque élégante (*Festuca pulchella*), rare et protégée, en est l'un des éléments majeurs.
- Le lychnis fleur de Jupiter (*Lychnis flos-jovis*) n'est pas du tout inféodé à cette pelouse puisqu'il se développe grâce à la silice. Il est thermophile. Rare en général et dans le massif du Mont-Blanc, cette espèce est propre aux Alpes.
- Sur les crêtes balayées par le vent et sur sol calcaire comme à Balme, on trouve la plus petite orchidée des Alpes, l'orchis nain (*chamaeorchis alpina*), rare et protégée.
- Le massif du Mont-Blanc et la vallée de Chamonix représentent la seule région de France où ont été trouvées par le passé toutes les espèces de botryches existant en France. Malheureusement 3

des 5 espèces restent aujourd'hui introuvables. Leur disparition présumée est consécutive à des aménagements qui ont fait disparaître leur biotope, comme la moraine du glacier d'Argentières, laminée par des travaux. Le botryche à feuilles de matricaire (*Botrychium matricariaefolium*) est l'une de ces espèces disparues. Quant au botryche multifide (*Botrychium multifidum*), un seul pied a été retrouvé, et c'est le seul connu pour toute la France actuellement.

- L'hygrophore brun (*Hygrophorum spadiceum*) est un beau champignon qui montre que la pelouse alpine héberge également des espèces de champignons.
- L'hermine qui change de couleur selon les saisons n'est pas rare en altitude notamment dans la pelouse parsemée de rochers.
- Le plus beau papillon alpin, l'apollon (*Parnassius apollo*) vole au-dessus des pentes ensoleillées hébergeant orpin et saxifrage qui sont les plantes nourricières de la chenille. L'apollon bénéficie d'une protection en France

E) Les zones rocheuses : rochers, falaises, parois

- Dans un vaste massif comme celui du Mont-Blanc qui offre une multitude de pics, de pointes ou d'aiguilles, les zones rocheuses sont particulièrement nombreuses, mais essentiellement granitiques, faites de silice. Elles représentent un habitat spécifique pour un petit nombre d'espèces spécialisées et ce jusqu'à plus de 3000 mètres d'altitude pour quelques unes d'entre elles.
- Une des espèces parmi les plus remarquables et rares est représentée par la saxifrage cotylédon (*Saxifraga cotyledon*) qui colonise les fissures des hautes parois. Très rare en France, cette espèce est protégée dans la région Rhône-Alpes.
- L'androsace de Vandell (*Androsace vandellii*) est bien l'une des espèces les mieux armées pour vivre dans les conditions si inhospitalières des hautes altitudes battues par les vents. On la rencontre jusqu'à plus de 3000 mètres dans le massif. Elle est protégée en France.
- Redoutée des promeneurs, la vipère aspic, ici dans sa forme d'altitude, fréquente les zones rocheuses bien exposées jusqu'à plus de 2000 mètres.
- L'aigle royal trouve des conditions de vie favorables dans le massif, raison pour laquelle plusieurs couples nicheurs y sont installés.
- Le gypaète barbu fait l'objet d'un programme de réintroduction depuis 1986 qui a commencé en Autriche, puis en France (Haute-Savoie) et qui maintenant s'étend à l'ensemble de l'arc alpin. Il ne niche pas pour l'instant dans le massif, mais le survole fréquemment.

F) Zones d'éboulis, de pierriers et de moraines

- Voici un habitat encore largement représenté, en particulier celui des moraines glaciaires récentes, qui reste néanmoins rare d'un point de vue global puisque lié à la présence de glaciers. Chaque glacier développe une moraine frontale ou latérale et leur flore est particulièrement attractive. Voici une moraine dans le Val Vény.
- L'androsace alpine (*Androsace alpina*) est un élément caractéristique d'une moraine. Elle ne descend que rarement en-dessous de 2000 mètres. Rare et protégée, l'espèce n'est présente que dans le massif pour la Haute-Savoie.
- Autre espèce typique des moraines, l'armoise en épis (*Artemisia genepi*) est parfois utilisée en liqueur.
- Dans les pierriers à gros blocs pousse la très rare fougère woodsie de l'île d'Elbe (*Woodsia ilvensis*). Elle est protégée au niveau national et n'est connue en France que dans la vallée de Chamonix : au total 5 touffes !

G) Zones liées à la présence d'eau

- Les milieux liés à la présence d'eau sont des milieux très importants, car fragiles et rares.
- Au pied ouest du Mont-Blanc, à 1500 mètres d'altitude, tout un complexe de petites tourbières offre une panoplie d'espèces rares ou protégées. La drosera à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) fait partie de ces espèces. De même y trouve-t-on la dactylorhize des Sudètes (*Dactylorhiza sudetica*), très belle orchidée dont l'aire alpine paraît restreinte à la région du Mont-Blanc.

- Le vaste monde des invertébrés est représenté dans ces milieux fragiles par la rare libellule leucorrhine douteuse (*leucorrhinia dubia*).
- Voici le lac Combal en Italie. Dans quelques unes des nombreuses petites pièces d'eau dispersées sur le massif pousse le rhubarbier à feuilles étroites (*Sparganium angustifolium*) qui a donné son nom à une formation végétale rare et d'intérêt européen.
- Nous voilà au pied du col du Bonhomme, au plan Jovet, sur le territoire des Contamines-Montjoie. Un ensemble de milieux humides renferme une flore riche et s'apparente au très rare groupement végétal arctico-alpin du « caricion bicolori-atrofuscae ». Deux espèces très rares s'y développent, le jonc arctique (*Juncus arcticus*) et la laïche à petites arêtes (*Carex microglochis*), tous deux protégés. Le site est survolé par le rare petit apollon (*Parnassius phoebus*)
- A Vallorcine, à quelques dizaines de mètres de la frontière suisse, nous avons découvert voici une dizaine d'années un site unique probablement pour toutes les Alpes où sur une surface inférieure à 1 hectare, il n'y a pas moins de 18 espèces de saules. A titre de comparaison, la Haute-Savoie en compte 23 au total.
- Le dernier habitat que nous présentons ici et qui n'est pas des moindres, c'est celui des alluvions torrentielles. Les cours d'eau issus des glaciers et qui s'étalent dans le fond des vallées, forment un milieu particulier qui reste cependant très menacé de nos jours par des modifications de terrain ou des suppressions dues aux endiguements ou aux prélèvements.
- Le très bel épilobe de Fleischer (*Epilobium fleischerii*) en est un élément caractéristique. Il nourrit parfois la chenille du sphinx chauve-souris (*Hyles vespertilio*).
- Certains criquets sont inféodés à ce milieu et le criquet des iscles (*Chortippus pullus*) n'est présent dans le massif qu'en Suisse.

Pour terminer, regardons quatre images qui sont autant de symboles :

- Le Dolan, symbole géographique puisqu'il réunit les trois pays concernés ;
- Le chardonnet, symbole de la pureté et de la beauté des paysages du Mont-Blanc ;
- Le bouquetin, symbole des Alpes, mais aussi d'une réintroduction réussie ;
- Le renoncule des glaciers, symbole de la flore alpine capable d'atteindre les plus hauts sommets.

En conclusion, nous dirons que le massif du Mont-Blanc et ses proches sommets forment une unité géographique parfaitement circonscrite par les vallées qui les enserrant, unique par son volume, ses hauteurs, ses aiguilles, ses glaciers. Ce massif regroupe de nombreux habitats de faune et de flore, certains rares et fragiles reconnus pour leur biodiversité au niveau de l'Europe et l'un d'entre eux, celui des saules de Vallorcine, à priori unique au niveau des Alpes. De ces habitats, il convient de relever pour leur importance en surface, les forêts résineuses, les landes, les mégaphorbiaies, les pelouses sur silice, les combes à neige. Les zones rocheuses et les moraines glaciaires sont particulièrement développées. Si les zones humides ne sont pas prioritaires, elles se distinguent toutefois par leur répartition sur l'ensemble du massif et surtout par leur variété écosystémique.

Pour ce qui concerne les espèces, le massif ne semble pas avoir d'espèces endémiques (propres au massif), à l'exception peut-être du monde minuscule de certains invertébrés. Cependant, de par sa position charnière entre l'est et le sud, le massif du Mont-Blanc regroupe l'essentiel des espèces animales et végétales du secteur des Alpes nord-occidentales. On y trouve la plupart des éléments de la grande faune alpine des mammifères et des oiseaux et un nombre élevé d'espèces parmi les divers groupes d'invertébrés tels que les lépidoptères, les libellules, (une espèce est propre au massif pour la France) et les orthoptères.

La flore doit avoisiner le millier d'espèces. Nombre d'entre elles sont rares. Certaines ont leur plus belle population française ou alpine dans le massif qui regroupe une diversité en fougères (botryches, woodsies) inégalée. La conclusion du naturaliste est donc aujourd'hui la suivante : le massif du Mont-Blanc mérite bien de figurer parmi les sites à inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte

Intervention-flash de Georgina Peard, World Heritage officer, UICN

Les informations et statistiques précises sont très importantes et doivent figurer dans une proposition d'inscription. Il faut que les trois côtés du massif figurent dans le dossier. Il faudra démontrer que ces qualités ont une valeur universelle et pas seulement régionale. Il faut donc faire une analyse comparative. Concernant l'intégrité, la protection juridique de ces qualités naturelles est importante, la protection doit être législative, réglementaire, institutionnelle ou traditionnelle, adéquate à long terme. Il faut parler d'un plan de gestion pour les protéger car il y a des difficultés de gestion d'un site transfrontalier. Dans le monde, environ 170 sites ont des aires transfrontalières protégées et cela encourage la coopération entre Etats. L'UICN a édicté l'année dernière des directives sur la coopération transfrontalière pour le développement durable. Le Mont-Blanc doit avoir une protection législative et un plan de gestion qui couvre toute la montagne. Il faudrait savoir quel pourcentage du périmètre est changé par l'homme, on parlera alors de paysage culturel et d'agriculture artisanale. Il faut parler des menaces, notamment celle des moutons, mais il faut présenter à l'UNESCO les mesures que l'on compte mettre en place ou qui sont déjà mises en place pour contrer ces menaces. Le Mont-Blanc doit être protégé au niveau transfrontalier même dans le cas où il ne satisferait pas les critères de l'UNESCO.

Discussion :

Jean-Pierre Courtin : *La Haute-Savoie n'a proposé pour Natura 2000 que les sites déjà protégés c'est-à-dire les réserves naturelles des Aiguilles Rouges-Sixt-Passy et des Contamines. Les autorités françaises ont été peu courageuses pour Natura 2000. Il y a eu une levée de bouclier des élus et des chasseurs notamment, et Natura 2000 a été mal présentée. Il y a un risque de sanction communautaire et c'est un dossier problématique.*

Barbara Ehringhaus : *On n'a proposé pour Natura 2000 que les sites classés qui étaient au-dessus de 2000 mètres.*

Qualités touristiques du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

Par Claude Eckhardt, secrétaire général de l'UIAA et Roger Payne, directeur à l'UIAA

J'aurai le plaisir de vous présenter le document sur les tendances dans les sports de montagne et le massif du Mont-Blanc, préparé en anglais par R. Payne. J'en donnerai une traduction française restée, faute de temps, assez littérale. Le document original sera à votre disposition dans sa version complète, car j'ai été amené à en réduire notablement certains développements, pour rester dans le temps imparti. Enfin, j'ai pensé nécessaire de remplacer son introduction, historique fort intéressant, par une réponse à la question : "Pourquoi, dans un colloque consacré à la gestion d'un massif –donc à forte tonalité économique et environnementale, faut-il parler d'alpinisme, activité pratiquée par une minorité des touristes visitant le massif ?"

Tableau 1 : le tourisme et la place de l'alpinisme

ROLE DE L'ALPINISME

1/ PATRIMOINE MONDIAL : ASPECTS CULTURELS

2/ VALEURS HUMAINES ET SOCIALES : REPOSE A 3 BESOINS FONDAMENTAUX

- **EFFORT**
- **AVENTURE**
- **NATURE**

A la question ci-dessus, trois réponses, l'une pratique, l'autre morale et la troisième économique.

1/ Le souhait de classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO ne peut d'évidence s'envisager que dans la catégorie "mixte", au double titre des valeurs naturelles et culturelles. Ces dernières s'appuyant bien sûr essentiellement sur les débuts et l'évolution de l'alpinisme dont le massif a été le berceau, il en sera nécessairement l'un des éléments clés.

2/ Le Séminaire de Paris de l'UIAA de 1997, rassemblant des spécialistes de haut niveau mondial en psychologie, éducation, socio-psychologie, géographie humaine et écologie, a dégagé un large consensus: à savoir que l'être humain compte dans ses besoins fondamentaux génétiques, trois besoins essentiels :

- besoin de dépense d'efforts physiques et intellectuels,
- besoin de prise de risques personnels, d'aventure, pour, paradoxalement , élargir son domaine de sécurité
- de connaissance et de contact étroit, physique, avec la nature.

Or, le mode de vie dans nos sociétés industrialisées a totalement éclipsé la satisfaction de ces besoins, d'où la recherche d'activités compensatoires, qui sont malheureusement souvent très mal choisies, comme les dérives dans la drogue ou la violence dans les cités.

L'alpinisme, lui, répond plus que la plupart des autres sports de façon magnifique aux 3 exigences fondamentales, et la pérennité de sa pratique dans le respect de ces critères en fait donc un devoir moral des institutionnels et des décideurs envers l'ensemble de la société.

3/ Enfin, on sait que l'économie des communes concernées par le massif est essentiellement basée sur le tourisme. Rappelons que, pour presque 10'000 habitants, Chamonix offre quelque 100'000 lits touristiques. Il s'agit plus précisément de 3 types de tourisme.

En fait, pour les 3 types, on retrouve 3 groupes de motivations communes, à des degrés divers, résumées dans ce tableau.

Tableau 2 : Types de tourisme et facteurs motivants

	FACTEURS MOTIVANTS		
	PAYSAGES	RENOMMEE ALPINISTIQUE	RESEAUX PISTES & LIFTS
<i>TYPES DE TOURISME</i>			
Sportif d'été			
<i>Alpinisme</i>	+++	+++	-
<i>Escalade</i>	++	+++	+
<i>Randonnée</i>	+++	++	---
<i>VTT</i>	+++	++	--
<i>Parapente</i>	+++	++	+
Sportif d'Hiver			
<i>Ski piste & hors piste.</i>	++	+	+++
<i>Ski Alpinisme</i>	+++	+++	-
<i>Cascade glace</i>	++	++	-
<i>Alpinisme hivernal</i>	+++	+++	-
<i>Ski nordique</i>	+++	++	--
<i>Raquette</i>	+++	++	--
Non sportif de masse	+++	++	++

On voit bien d'une part, l'absurdité économique de l'extension de pistes et remontées mécaniques essentiellement pour une seule activité dont la demande est, au mieux, en stagnation, au détriment de la grande majorité de toutes les autres activités et d'autre part, l'importance générale de la qualité des paysages, qu'il faut préserver, mais aussi de la renommée alpinistique, sur laquelle il y a donc lieu de se pencher. C'est l'objet du travail de Roger Payne sur les tendances globales de cette activité, dont je peux rendre compte comme suit.

1/ Plus de sports

Les progrès en matière d'équipements et de vêtements ont rendu les sports de montagne plus sûrs et plus accessibles, tout au long de l'année, et la gamme d'activités sportives de montagne croît et se diversifie, avec de nouvelles disciplines telles que le canyoning ou le développement de la raquette. Certaines des formes les plus récentes font un usage extensif d'équipements fixes (allant aussi loin que les nouvelles formes de via ferrata) et sont promues en tant qu'options "fun" (d'amusement) qui ne nécessitent pas du pratiquant le même niveau de connaissances ou la même auto-responsabilité pour sa sécurité. On peut faire un certain parallèle avec des sommets rendus récemment populaires en Himalaya (y compris l'Everest) où sherpas et guides de haute altitude installent des échelles, des cordes fixes, des camps, et transportent des ravitaillements et des bouteilles d'oxygène, de façon à rendre plus facile à d'autres membres du groupe ou clients l'ascension d'un sommet célèbre.

2/ Plus de monde

La pratique des sports de montagne croît, avec plus de monde, provenant de régions les plus diverses, pratiquant plus fréquemment et tout au long de l'année. Si l'on se réfère simplement à la première ascension réussie d'un sommet de 8000m en Himalaya (l'Annapurna en 1950), on constate que de telles ascensions et expéditions étaient, il y a 50 ans, limitées à une petite élite; alors qu'aujourd'hui, les treks et expéditions d'amateurs ou commerciaux sur de tels sommets sont devenus courants. Selon les chiffres publiés par le gouvernement népalais, il n'y avait que 4000 touristes ayant visité le Népal en 1961, surtout dans la région de Katmandu. Lorsque le trek du Tour des Annapurnas a été mis en

place en 1977, ce nombre de 4000 visiteurs était dépassé dans cette seule région, et en moins de 20 ans, il atteignait presque les 50'000 visiteurs annuels en 1996. Une évolution similaire a été enregistrée par le comité de contrôle de la pollution du Sagarmatha, dans la région de l'Everest. On peut d'ailleurs noter que, vu la situation politique au Népal, Cachemire, etc., en 2001 et 2002, le nombre de visiteurs dans tous les pays himalayens s'est effondré, démontrant le caractère très sensible du tourisme de montagne, et son importance pour les économies et le développement des communautés montagnardes.

Le profil des pratiquants de la montagne et la quantification des tendances de participation ont été étudiées par certaines associations nationales de montagne, mais il n'y a pas eu de tentative de synthèse de ces informations en un tableau global. On pourrait à première vue penser caractériser le pratiquant moyen des sports de montagne comme un américain du nord ou un européen, visitant quelque parc national renommé ou massif montagneux célèbre. Ce serait oublier qu'il y a en fait un nombre très élevé de pratiquants de Chine, Inde, Japon ou Corée, ou par exemple, le fait que véritablement des dizaines de milliers d'habitants de Téhéran vont randonner chaque week-end dans les montagnes juste aux portes de leur cité. Il serait valable et intéressant de considérer le profil moyen des pratiquants par pays et par continent.

La valeur sociale et éducative des sports de montagne pour les jeunes a été amplement reconnue. De nos jours, les sports de montagne et l'escalade sont de plus en plus inclus dans nombre de cursus, de programmes d'éducation, et d'organisations de jeunesse, nationales et internationales. La multiplication rapide des murs d'escalade artificiels apporte maintenant une entrée en matière vers les défis de l'escalade au centre même des cités.

La valeur culturelle et historique des sports de montagne est aussi largement reconnue, avec les premières ascensions fameuses, telles que, dans le massif du Mont-Blanc, les Drus, le Pilier Walker ou le Pilier du Fréney, qui ont acquis un statut mythique. Cet intérêt constant reflète sans aucun doute le besoin humain fondamental pour des défis relevés par l'effort et la stimulation résultant d'une aventure véritable dans un environnement naturel.

3/ Plus de compétitions

Une tendance relativement récente dans les sports de montagne est la popularité de compétitions structurées. Contentons-nous de noter ici que les formes variées de compétitions sur murs d'escalade artificiels et structures de glace, ainsi que les courses en montagne à pied, ski, raquettes et snow-board sont devenues très populaires et sont une incitation significative à l'entraînement aux hautes performances, au développement d'équipements et aux activités de jeunesse. Les compétitions d'escalade, de ski de montagne et d'escalade sur glace sont organisées, avec des rencontres aux niveaux national, continental et mondial, et toutes ont le souhait d'entrer aux jeux olympiques dans les 10 prochaines années.

4/ Plus de records

Le niveau de difficulté des premières ascensions en escalade de rocher et glace s'est élevé de façon impressionnante et continue à s'élever, de même que celui des compétitions. De nouveaux records sont établis pour les temps nécessaires à des ascensions. Des grandes falaises telles que celle du Nose d'El Capitan, haute de 900 mètres au Yosemite (USA), qui nécessite normalement plusieurs jours d'escalade, a été gravie en moins de 5 heures et le sommet de l'Everest a été atteint en moins de 17 heures depuis le camp de base. Des expéditions dans les montagnes d'approche longue sont entreprises par de petites équipes, relevant le défi d'un style d'escalade similaire à celui d'ascensions dans les Alpes.

De même, le niveau des performances que désire réaliser l'alpiniste moyen s'est élevé (peut-être plus rapidement que l'amélioration des capacités réelles de cet alpiniste moyen).

5/ Plus de sites

Le nombre de centres visités pour pratiquer des sports de montagne est en accroissement. Dans les contrées où ils étaient populaires depuis de nombreuses années, de nouvelles falaises sont aménagées pour l'escalade, et de nouveaux gestes d'escalade sont exercés même sur les blocs les plus modestes. Dans les massifs d'accès lointain, un nombre croissant de sommets sont gravis chaque année et des régions dont le potentiel pour l'alpinisme était encore inconnu il y a peu, sont explorées et abondamment décrites. Il y a vingt ans, peu de montagnards auraient su que le Mont Vinson est la plus haute montagne de l'Antarctique ou la Pyramide Carstenz le plus haut pic d'Indonésie. Alors qu'aujourd'hui, il est possible de s'inscrire à une expédition commerciale pour les plus hauts sommets des sept continents et des milliers d'enthousiastes de la montagne possèdent des ouvrages décrivant comment gravir les "Sept Sommets".

Les premières lignes de chemin de fer donnèrent l'accès à des sites de loisirs, puis le nombre croissant de propriétaires d'automobiles leur apportèrent la flexibilité; maintenant, dans les deux dernières décennies, le coût modeste du voyage aérien a permis aux adeptes des sports de montagne de voyager en plus grand nombre et plus loin. Par exemple, en comparaison avec le coût et le temps nécessaires il y a 100 ans pour voyager de Londres jusque dans les Alpes pour un séjour d'escalade, on constate qu'il est maintenant relativement plus aisé et rapide de grimper en Patagonie ou en Alaska, ou de gravir un sommet de 6000 ou 7000 mètres en Himalaya.

Face à cette concurrence, la région du Mont-Blanc serait certainement bien inspirée de préserver la qualité de son approche alpinistique, si elle ne veut perdre rapidement son attrait, et voir partir vers d'autres destinations tous ceux qui cherchent de belles et vraies aventures, et qui font, je le rappelle, référence comme motivation des autres formes de tourisme dans le massif.

6/ Plus de soucis environnementaux

Les adeptes des sports de montagne ont toujours été à l'avant-garde des campagnes pour la protection de l'environnement montagnard. Les fondateurs et présidents des premiers clubs de montagne tels que John Muir (qui fonda le Sierra Club et fut président de l'American Alpine Club) furent également les pionniers de la création de la protection du milieu sauvage et de l'établissement de parcs nationaux.

Pour les adeptes des sports de montagne, il existe un équilibre bien compris entre la liberté d'accès à des paysages incitant à la pratique responsable de loisirs de plein-air et la promotion de la préservation et protection de l'environnement des falaises et montagnes. Ils reconnaissent également la nécessité de soutenir les communautés locales et leur développement durable.

J'aimerais faire là une petite parenthèse quant au développement des populations locales. De qui parle-t-on? En effet, combien de familles de la vallée de Chamonix - et j'en ai connu personnellement quelques-unes fortement impliquées dans l'activité touristique - ont quitté la vallée, n'y gardant tout au plus que l'un ou l'autre studio ou boutique, confiés à un gérant, car écœurés de l'ambiance factice, étrangère, qui règne depuis 2 ou 3 décennies à Chamonix. De plus en plus, sauf exceptions bien connues, les activités touristiques sont aux mains d'organismes étrangers à la vallée, les autochtones étant tout au plus invités à acheter quelques actions de ces sociétés, lesquelles auront la politique de tout groupe analogue : à savoir celle de la maximisation du profit des actionnaires, même si c'est pour "presser le citron" au maximum, et jeter le zeste après la dernière goutte. La tendance est plus que perceptible : l'une des brasseries les plus appréciées du centre ville par exemple a vu cette année, de par son nouveau propriétaire, ses prestations sombrer qualitativement et son personnel chercher d'autres places. Je crois sincèrement qu'il faut bien prendre garde à ce que recouvre parfois en réalité l'argument du développement économique, sous le prétexte vertueux des intérêts des populations locales.

Quoi qu'il en soit, il est largement reconnu que des tensions et une dichotomie existent entre liberté d'accès et développement d'un côté et protection et préservation de l'autre. Les institutions responsables les plus représentatives acceptent le fait que la protection de l'environnement et le développement durable doivent être équilibrés et conciliés.

7/ Plus de pression

Il est clair qu'un site de montagne va recevoir de nombreux visiteurs avec apport économique s'il est doté de bonnes connections de transport, d'un réseau de lifts et téléphériques, de refuges de montagne avec des escalades pré-équipées, voire de via ferrata, et de sommets spectaculaires avec des cordes fixes. Cependant, si le développement des équipements est rapide et non contrôlé, il y a de toute évidence un point qui sera rapidement atteint, où un excès de lifts, refuges et équipements fixes nuit au caractère sauvage et naturel des ascensions et à la valeur environnementale de ce site. Cela se traduit par le risque de voir la population initiale de pratiquants se démotiver et émigrer vers d'autres centres, et, de plus, lorsque cela se produit, par celui de réactions contre-productives, demandant encore plus de lifts à capacité accrue, plus de confort dans les refuges et plus d'équipements fixes afin de faciliter encore plus les ascensions et attirer plus de visiteurs.

Dans bien des secteurs de ski de piste, il y a une "fuite en avant", afin de s'ajuster aux changements du climat et des schémas d'enneigement. Cela s'est traduit par des lifts plus nombreux et plus grands, atteignant des zones de montagne plus élevées, avec des installations d'enneigement artificiel assurant le retour des skieurs à la base du système de lifts. Autour de Courmayeur, en Italie, le système de remontées transporte les skieurs de 1000 mètres à 3500 mètres avec un potentiel de 16'000 personnes à l'heure, assurant l'accès à 24 restaurants d'altitude et 100 km de pistes skiabiles lorsqu'elles sont enneigées. Pour y contribuer, 365 canons à neige peuvent, par températures adéquates, couvrir plus de 20 % des pistes skiabiles de neige artificielle.

A mesure que les sites deviennent plus détériorés par les équipements mécaniques, les véhicules, bulldozers et explosifs pour améliorer des pistes faciles pour l'hiver - on en a un exemple dramatique sur les balcons des Aiguilles Rouges- ils deviennent moins attrayants pour les randonneurs, qui pratiquent la forme la plus populaire des sports de montagne. Depuis les jeunes et les familles jusqu'aux retraités, tous apprécient au plus haut point, et attribuent une valeur immense à la randonnée dans des sites naturels, avec des vues saisissantes sur les glaciers et les hauts sommets.

A côté des modifications envahissantes du terrain par des travaux d'ingénierie pour les pistes, il y a une autre intrusion particulièrement néfaste quant au plaisir de goûter à l'ambiance extraordinaire des montagnes : le nombre croissant d'hélicoptères et petits avions faisant des tours panoramiques en montagne provoque un niveau énorme de pollution sonore dans certaines zones. Même le cœur du massif du Mont-Blanc est devenu en été un meeting aérien permanent de vols touristiques avec un bruit incessant tout au long de la journée. C'est là un exemple frappant d'un développement touristique qui ne bénéficie qu'à très peu de privilégiés tout en ayant l'apparence externe d'un atout économique, mais qui se fait en réalité au détriment du plaisir de milliers de touristes, et constitue en fait une menace pour le tableau économique global.

8/ Plus d'équilibre

L'objectif est donc de concilier et d'équilibrer la nécessité de protection de l'environnement des falaises et montagnes à la fois pour leur valeur récréationnelle et de nature intacte, avec le souhait de libre accès et de développement économique pérenne et bénéficiant aux populations locales. Cela fait peser une responsabilité considérable sur les épaules de ceux qui souhaitent promouvoir ou développer de nouvelles structures ou mettre en place des équipements fixes en montagne ou dans les parois. Ils doivent être prêts à savoir se restreindre et à avoir une vision à long terme.

Il est relativement facile à des pratiquants individuels des sports de montagne de se comporter selon la

philosophie du “sans laisser de trace”, alors que ceux qui veulent construire plus de routes, de téléskis, de refuges, ou mettre en place des équipements fixes modifient, eux, les montagnes.

Les adeptes des sports de montagne reconnaissent et comprennent que dans les sites importants, certaines formalités et procédures sont indispensables, qui définissent des directives et prennent en compte les implications à long terme des développements proposés. Ce que les promoteurs doivent réaliser et accepter, c'est qu'il doit y avoir des limites au développement artificiel, sinon les ressources même qui sont tant appréciées vont diminuer et disparaître. Dans certaines régions telles que les parcs nationaux ou réserves naturelles en Amérique, le nombre de visiteurs, le temps de séjour et les activités autorisées sont strictement contrôlées. Si certains peuvent percevoir de tels contrôles comme des restrictions indésirables à la liberté et à la nature spontanée des sports de montagne, ils sont en fait largement acceptés, et en tout cas reconnus comme un instrument efficace pour protéger l'environnement d'activités dommageables et de développements inappropriés.

Il serait raisonnable de différencier dans les régions de montagne entre les activités calmes et sans grand impact, soumises à des directives de bonne pratique élaborées par les groupements d'utilisateurs (telles que les Tables de Courmayeur, la Charte de l'An 2000 ou la récente Déclaration du Tyrol), et les autres activités, ayant un impact plus lourd, devant faire l'objet de planification, de mesures de contrôle et de restrictions.

9/ Plus de défis dans les Alpes

Si ce n'est l'aspect physique des hauts sommets, les Alpes ont changé notablement depuis la première ascension du Mont-Blanc. Les Alpes sont devenues plus accessibles et ont subi un développement économique et social remarquable. Si l'on analyse le massif du Mont-Blanc comme un quelconque grand centre d'attraction touristique (comme par exemple Euro Disney près de Paris ou le Caesar's Palace à Las Vegas), on pourrait conclure que le potentiel récréatif et d'activités économiques a été exploité de façon efficace tout autour du Mont-Blanc. Cependant, à la différence d'Euro Disney ou du Caesar's Palace, le massif du Mont-Blanc ne peut être réarrangé ou reconstruit selon un nouveau concept touristique ou un nouveau plan stratégique d'entreprise. Ceux qui ont été responsables du développement dans les Alpes et au Mont-Blanc ont sans doute perçu la nécessité de protéger l'environnement et la valeur naturelle intrinsèque des montagnes. Mais une approche strictement commerciale rend très difficile, sinon impossible, la préservation de l'intérêt public général à long terme en limitant et contrôlant la façon dont s'effectue le développement. De la même façon que les instances publiques ont à assurer et à réguler la fourniture d'eau et d'énergie, les infrastructures opérationnelles et les réseaux de transports publics, les gouvernements ont un rôle vital à jouer pour faire en sorte que les critères et standards appropriés soient mis en œuvre, et que l'intérêt public général soit préservé lors de développements ayant un impact environnemental. Dans bien des cas, les gouvernements ont mis en place des mécanismes aux fins de protéger des massifs importants, tels que les parcs nationaux, comme aux Ecrins en France ou au Grand Paradiso en Italie, ou le statut de Patrimoine mondial naturel de l'UNESCO, comme pour le massif Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn en Suisse.

Peut-on prétendre que l'intérêt public général et à long terme est protégé comme il le mérite dans le massif du Mont-Blanc ?

La nécessité de changement

L'Année Internationale de la Montagne (AIM) est sans aucun doute le moment propice pour reconnaître honnêtement que, malgré les meilleurs efforts, on n'a pas réussi à assurer la protection nécessaire de l'environnement et le développement optimum des loisirs et du tourisme dans le massif du Mont-Blanc. Les installations continuent à être implantées comme des stations-services en bord de route ou des attractions touristiques de centre-ville. Que va-t-il rester de la 'wilderness' pour le plaisir des générations futures? L'empiètement continu sur les hautes montagnes jusqu'alors non dégradées, et l'extension constante et le changement de nature des installations ne montrent aucun signe d'autolimitation, et ont d'ores et déjà réduit les caractéristiques sauvages et naturelles qui font l'attrait

des montagnes pour les loisirs et le tourisme.

Ce qui était auparavant du terrain haut-alpin ressemble de plus en plus à des zones urbaines, voire industrielles. En termes usuels de marketing, le profil de vente unique des Alpes a été réduit et remplacé par une approche de développement de centre d'activités de loisirs multidisciplinaires. Cela se traduit par une marginalisation des activités indépendantes, responsables et durables en moyenne et haute-montagne, au profit de quelconques loisirs organisés, encadrés et contrôlés.

Prenons la Dent du Géant comme un exemple hautement symbolique du massif du Mont-Blanc en tant que ressource pour les loisirs et le tourisme. Du fait du téléphérique à la Pointe Helbronner, du grand refuge Torino et d'une série de cordes fixes, ce sommet est accessible et pas très difficile pour des cordées avec guide et des grimpeurs d'expérience modeste. Est-ce que la valeur touristique en serait accrue en ayant encore plus de ski lifts au Col du Géant et peut-être même, comme à l'Aiguille du Midi, un téléphérique jusqu'au sommet de la Dent du Géant ? En alternative, considérons l'impact de la suppression des cordes fixes sur ce sommet. Il serait sans doute nécessaire de laisser quelques bons points d'ancrage pour l'assurage. Mais en termes de difficulté, il n'y a de nos jours aucun besoin des cordes fixes. Leur suppression rehausserait immédiatement la valeur alpinistique de la Dent du Géant. La vue de ce pinacle en serait même plus enthousiasmante, s'il était réputé comme l'un des sommets les plus difficiles des Alpes, plutôt que comme le point d'ancrage d'une série de cordes fixes. Rétablir ce pic magnifique comme un formidable défi alpinistique et l'un des plus difficiles "4000" des Alpes délivrerait un important message symbolique, à savoir que la tendance à l'urbanisation des Alpes peut être inversée.

La nécessité d'agir est urgente

La tendance dans les Alpes et autour du Mont-Blanc met l'accent sur le tourisme de masse et l'attraction du visiteur par n'importe quel moyen, et de ce fait par un déclin d'une gestion responsable des ressources de la nature, d'espaces de réalisation de soi et d'émerveillement. Il en résulte forcément un déclin de la valeur spécifique du massif du Mont-Blanc pour des loisirs responsables dans le calme de la montagne, et si cette tendance devait se poursuivre, on aboutirait fatalement à une situation de crise non seulement environnementale, mais aussi économique. Il faut que les instances responsables des loisirs et de l'écotourisme, les trois gouvernements et les communes autour du Mont-Blanc prennent d'urgence conscience que l'évolution actuelle et les mesures existantes n'ont pas été aptes à assurer la préservation des ressources qui sont vitales pour la bonne santé économique et environnementale future de la région. Le fait que le massif du Mont-Blanc ne bénéficie d'aucune protection spéciale n'est pas acceptable et doit être relevé d'urgence et de façon sincère.

Pour éviter un scénario de destruction de la montagne, des zonages et des plans de gestion raisonnables à moyen et long termes sont indispensables. Il existe assez d'exemples d'approches couronnées de succès dans diverses zones de 'wilderness', qui, appliquées au Mont-Blanc, peuvent assurer la protection des ressources nécessaires tout en apportant un support efficace tant à l'économie locale qu'aux besoins de loisirs gratifiants, car répondant aux trois besoins fondamentaux que je citais en introduction : effort et savoir, aventure et engagement responsable personnel, et contact direct avec une nature et une ambiance intactes.

De telles activités de loisirs de montagne peuvent se dérouler conformément à des directives ou recommandations de bonne pratique, alors que d'autres formes de loisirs, bruyantes ou basées sur des équipements artificiels, ou déresponsabilisantes, doivent être gérées avec efficacité, notamment par des planifications et réglementations appropriées.

Une approche réaliste est nécessaire, qui reconnaît la nécessité, dans l'intérêt même d'un développement touristique général pérenne, d'une préservation des valeurs naturelles et récréatives saines des falaises et montagnes dans les Alpes et le massif du Mont-Blanc.

L'exemplarité et le rôle de référence des sports de montagne tels que l'alpinisme font que leurs pratiquants peuvent et devraient être associés à ce processus; ils ont une bonne compréhension de la problématique et font partie de la solution.

Spécificités du massif du Mont-Blanc en matière d'alpinisme pour le patrimoine mondial

Les chances d'une inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO dépendent du caractère universel et unique des caractères spécifiques de la région. En ce qui concerne le massif du Mont-Blanc, elles sont indubitables, moyennant quelques corrections aux éléments les plus destructeurs de ces spécificités. Pour ce qui est de l'alpinisme, dont le massif se vante d'être "la capitale", elles sont de deux ordres :

- *spécificités culturelles* : Le massif n'a pas seulement été le théâtre de la première ascension du point culminant, considéré comme le réel début de l'alpinisme, mais aussi de toute son évolution, avec, pour n'en citer que quelques étapes particulièrement marquantes : les Drus et les premiers rappels, l'alpinisme acrobatique dans les Aiguilles, la saga de la face nord des Grandes Jorasses, celle de l'éperon Bonatti aux Drus, celle du Pilier du Fréney au Mont-Blanc, mais aussi les grandes faces glaciaires (Couturier à la Verte, Face Nord du Triolet) ou mixtes (Nant Blanc à la Verte, face nord des Droites) et les premières descentes en ski extrême (Bionassay, Couturier, couloir Gervasutti), etc.

- *spécificités technico-géomorphologiques* : C'est le seul massif où l'on trouve de façon aussi concentrée à la fois la verticalité des faces, l'élan formidable d'immenses dalles de granit dans un monde d'énormes glaciers, d'arêtes de neige somptueuses et de parois glaciaires impressionnantes. L'alpiniste trouvera certes de tels éléments isolés dans d'autres massifs du monde : verticalité dans les Dolomites (Italie, calcaire), dalles immenses de granit au Yosemite (USA), monde de glaciers en Valais ou en Oberland bernois (Suisse), et pourra donc y exercer soit ses qualités d'acrobate du rocher, soit son endurance et sa technique multi-disciplinaire dans de grandes courses engagées, mais nulle part en même temps, groupés de façon aussi dense que dans le massif du Mont-Blanc. Seules quelques régions comme le Karakorum (massif de Trango), l'Alaska ou la Patagonie peuvent présenter des similitudes, mais dans un environnement totalement différent, de climat, d'altitude, d'ampleur, de milieu naturel ambiant et surtout d'accessibilité et de proximité des sites habités.

Degré de satisfaction des exigences UNESCO et les conditions de leur atteinte

Intervention-flash de Georgina Peard, World Heritage officer, UICN

Vous avez bien expliqué les avantages et les menaces du tourisme. Cette année était l'année internationale de l'écotourisme qui est une bonne chose. Par rapport au patrimoine mondial, le tourisme n'est bien sûr pas un critère en lui-même. Ce n'est pas non plus une raison justifiant un classement du site. Le statut de patrimoine mondial peut attirer plus de touristes, il y a environ 68 millions de visiteurs annuels dans les sites du patrimoine mondial, dont 47 millions dans les sites de montagne. Huit des 10 sites les plus visités sont des biens montagneux. Le tourisme est possible dans un site du patrimoine mondial tant qu'il n'a pas d'effet négatif sur les qualités naturelles ou culturelles universelles exceptionnelles pour lesquelles le site a été inscrit. S'il y a déjà des dégradations par le tourisme avant la nomination, il peut y avoir des problèmes à remplir les conditions d'intégrité. Je ne dis rien sur le Mont-Blanc! Pour ce site, il pourrait être intéressant de se rattacher à un autre concept de l'UNESCO. Dans les réserves de biosphère, il y a une idée de développement et de zonage. La zone de cœur est protégée par les législations. La zone tampon, située autour, permet de faire plus de choses, notamment d'accueillir le tourisme. Enfin, il y a une zone de transition où on a des villes, des industries. Je ne sais pas si le tourisme pourrait contribuer à remplir les critères culturels du patrimoine mondial.

Discussion

Jean-Paul Trichet: *N'y a-t-il pas une confusion dans votre exposé entre la représentation du public et la réalité du public qui fréquente ce massif ? Aujourd'hui, si le massif n'était fréquenté que par des alpinistes et des randonneurs, il n'y aurait pas tant de problèmes. Le modèle de l'alpiniste ne représente qu'un faible pourcentage des personnes fréquentant le Mont-Blanc. Aujourd'hui, qu'est-ce qui pousse à construire, à aménager la montagne, ce n'est pas ce public passionné qui a une culture derrière lui et qui est prêt à la développer. Je ne m'inquiète pas pour la responsabilité de ces montagnards. Par contre, je m'inquiète pour le grand public dans le tourisme de masse. Pour faire un rapport avec la pratique de la haute montagne, comment peut se gérer cette foule, tous ces gens qui ont droit, comme les autres, à fréquenter la haute montagne, puisqu'ils veulent participer au mythe développé par ces alpinistes. C'est le revers de la médaille pour les gens qui pratiquent cette culture, la valorisent par écrit, qui vendent et vivent d'elle, donc on ne peut pas s'étonner de cette surfréquentation. Il faut séparer, dans notre problématique, la pratique de la haute et moyenne montagne responsable et la pratique touristique d'un grand nombre. Celle-ci peut être observée à Chamonix et pourrait peut-être être encore pire qu'aujourd'hui, on a peut-être échappé à la catastrophe ! Il serait plus intéressant de s'interroger sur ce modèle véhiculé par le massif du Mont-Blanc avec tous ses symboles et qui engendre la triste réalité d'un tourisme peu exigeant, peu respectueux, peu sensible et surtout peu responsable.*

Claude Eckhardt: *C'est exactement ce que je voulais suggérer en parlant des types de tourisme non sportifs, avec les visiteurs qui viennent en autocar, qui regardent et repartent après avoir acheté quelques souvenirs dans les boutiques de la ville. Pour ce public non sportif, il faut trouver des modes de gestion de ces flux et la bonne solution n'est certainement pas de vouloir amener ces touristes aux endroits même où se pratique l'alpinisme et les autres activités. Ce n'est pas en amenant la foule au sommet de l'Aiguille du Midi ou en rajoutant encore plus de remontées mécaniques dans la région du col du Géant, que l'on va assurer un développement à long terme du tourisme et de l'économie de la vallée. Ce n'est pas en détruisant ce qui fait l'attrait du massif que l'on va assurer sa pérennité. D'autant plus que les transports aériens bon marché augmentent la concurrence avec d'autres massifs jusqu'en Patagonie. On ne doit pas détruire la poule aux œufs d'or, il faut avoir une vision à long terme et un plan de gestion à moyen et long terme plus que des recommandations sur les activités ayant des impacts moins importants.*

Jean-Paul Trichet: *On peut critiquer ce tourisme de masse et il est possible qu'il nous empêche de satisfaire les critères UNESCO mais on ne peut pas accuser les populations de ce succès car il y a une prise de conscience très forte de l'excès de ce succès et l'on refuse les fatalités. A quelle altitude s'arrête le tourisme de masse ?*

Claude Eckhardt: *On ne peut pas parler en termes d'altitude mais plutôt en termes de facilité d'accès. Par exemple, des équipements emmènent des touristes faire une balade sur la Mer de glace et cela ne nécessite pas d'être alpiniste si l'on est encadré, c'est une expérience formidable pour celui qui fait cela alors que pour la masse de touristes qui s'arrêtent sur la plate-forme du Montenvers, c'est nul et il y a un impact environnemental énorme. Or un projet tend à prolonger encore la ligne du Montenvers. Ce n'est pas en transportant la foule dans les endroits ayant une grande valeur et qui sont des lieux d'émerveillement que l'on va développer à long terme un tourisme de qualité.*

Une personne de Chamonix: *Vous n'avez pas peur d'avoir cette réaction un peu intégriste qui consiste à exiger que l'on retire les équipements, tel le téléphérique à l'Aiguille du Midi ou de les réserver à quelques milliers de privilégiés dont vous faites partie. Bien sûr, et c'est ce que vous disiez tout à l'heure, c'est une question d'équilibre. De voir encore des gazex aux Aiguilles Rouges, cela peut révolter tout le monde. Par contre, ne peut-on pas trouver une gestion des flux ? Si vous exigez la*

réduction au maximum, vous n'aurez jamais l'adhésion des populations. Si l'on est inscrit à l'UNESCO, il y aura plus de monde, donc vous allez à l'encontre même de ce que l'on recherche.

Claude Eckhardt: *Je voudrais répondre à la remarque selon laquelle tout le monde a le droit d'aller en montagne. Depuis que j'ai été pris dans une avalanche, je suis invalide et je ne peux plus envisager de faire la face nord des Grandes Jorasses, ce n'est pas pour cela que je vais exiger que l'on construise un téléphérique pour que j'aille au sommet. J'exagère un peu pour vous faire comprendre que chacun peut trouver en montagne son plaisir, son émerveillement et la réalisation de soi-même au prix d'un effort proportionnel à ses capacités. A l'âge de trente ans, les miennes ont chuté brutalement mais j'ai le bonheur de retourner en montagne et j'éprouve de grandes joies même si je n'ai plus mon ancien niveau.*

Une personne de Chamonix: *Dans ce cas, les 50 000 personnes qui viennent aujourd'hui à Chamonix l'été, comment vous les amenez à la montagne et comment vous les éduquez ?*

Claude Eckhardt: *Comme cela se fait dans les parcs nationaux. Le parc de la Vanoise avait 800 000 visiteurs par an il y a quelques années. Ceux-ci faisaient de la randonnée dans le massif, or il n'y a aucun équipement et les gens prennent leur plaisir comme cela. Ils voient, lors de courtes balades, des fleurs et des marmottes, ou traversent tout le massif. Il n'est pas vital de transformer l'objet de la visite en y aménageant des câbles, des routes.*

Une personne de Chamonix: *Vous réservez à une élite. Il est vrai que pour les gens qui montaient à l'Aiguille du Midi avant, il est dommage qu'il y ait un téléphérique. Mais pour tous les autres, le téléphérique de l'Aiguille du Midi est la seule façon pour les gens qui n'en ont pas les moyens de toucher à la haute montagne. Il faut trouver un équilibre mais celui-ci ne doit pas pencher du côté que vous prévoyez. Il est négatif de critiquer un restaurateur à Chamonix dont le seul effet de la mondialisation a été de prendre des capitaux à Martigny et les a montés à Chamonix et de critiquer la mondialisation car il a mis des gens dehors et proposé une qualité différente. Quand on connaît la difficulté de ce métier, cela est négatif.*

Claude Eckhardt: *C'est comme cela que je l'ai perçu et c'est un exemple parmi d'autres.*

Jean-Pierre Courtin: *Il ne faut pas brandir des hypothèses de retour en arrière par rapport à des équipements structurants et notamment aux quelques grands accès sur les abords du massif. Faire un procès aux gens qui voudraient de nouvelles pratiques en les accusant de vouloir démonter le téléphérique de l'Aiguille du Midi n'est pas très sérieux. En revanche, il est vrai que l'on a parlé de la télécabine de la vallée Blanche qui figure dans la Convention entre la commune de Chamonix et la Compagnie des Alpes et qui, pour des raisons de sécurité et de rentabilité, pourrait être démontée. Si c'est le cas, ce ne sera certainement pas pour des raisons de volonté de retour à la 'wilderness' sur la vallée Blanche. Je voudrais faire une réflexion non pas sur le tourisme de masse mais sur une pratique de l'élite. Je pense à une personne super sportive qui monte avec sa planche aux Grands Montets et qui plonge dans les couloirs, une musique sur les oreilles. Etant sportif, il répond au critère d'effort, il a l'impression de vivre une aventure parce qu'il risque de se faire prendre par une avalanche. Comme il est dans la poudreuse, il est dans la nature. Cette personne désire peut-être se faire transporter jusque dans le nord-est des Courtes voire dans un couloir des Droites pour y exercer ses talents dans le confort. Que représente ce type de pratique, qui pourrait devenir envahissante et privative de la liberté des autres? Je considère également comme une privation de liberté le fait d'être empêché d'accéder à un secteur lorsqu'une compétition y a lieu pendant deux jours. Une pratique faisant appel à l'héliportage peut être considérée de la même façon. Je pose cette question également par rapport au caractère d'universalité du Mont-Blanc. Ce type de pratique contrarie-t-elle ou est-elle dans le fil de l'évolution de l'alpinisme et des pratiques dans le massif, ce qui n'empêcherait alors pas une inscription au patrimoine mondial. Où se situe la dérive et la rupture avec ce qui fait la valeur d'universalité du Mont-Blanc? Quand peut-on légitimement prendre des dispositions pour*

l'empêcher? Cette question me paraît intéressante car elle est à la jonction entre le sens profond du massif du Mont-Blanc tel qu'il a été décrit par Pierre Préau et les pratiques que nous observons tous les jours.

Claude Eckhardt: *Nous voyons effectivement ces pratiques quotidiennement, elles font l'objet de dossiers majeurs auxquels s'attaquent les associations comme l'UIAA. Les règles de conduite que j'ai mentionnées comme la Charte de l'an 2000 ou la récente déclaration du Tyrol sont très claires et interdisent la dépose en hélicoptère. Nous sommes conscients de notre rôle d'essayer d'empêcher ces pratiques. Les déposes sont interdites en France par la loi de 1985. Nous sommes déjà intervenus auprès des pouvoirs publics pour rappeler cette interdiction législative. Quant aux compétitions en haute montagne, celles qui sont gérées par l'UIAA ou par le « Conseil international de ski de montagne de compétition » doivent respecter des règles bien définies. Il y a un mois dans la région de la Combe Maudite et du Bassin du Géant, des organisateurs d'une compétition ont « roulé » les instances fédérales car ils s'étaient engagés à respecter les règlements de l'UIAA, mais ne l'ont pas fait. Sur le fond, nous sommes d'accord et on ne peut pas tolérer qu'il y ait une privatisation de la montagne pour des compétitions. Il ne faut pas non plus être extrémiste et l'on doit permettre les compétitions qui durent quelques heures. Cependant certaines pratiques sont choquantes. Ainsi, la patrouille des glaciers est une course très populaire en Suisse mais les refuges sont occupés une semaine avant par l'armée qui prépare les traces.*

Barbara Ehringhaus: *Comment diriger le flux du tourisme de masse? Il y a bien sûr les solutions des parcs nationaux aux Etats-Unis, ou des grandes randonnées à sens unique en Nouvelle Zélande, c'est peut-être extrême mais les vallées autour du Mont-Blanc doivent se poser la question de ce qu'elles veulent comme tourisme. Ici, le caractère transfrontalier peut aider à distribuer géographiquement les flux et inciter les touristes à aller ailleurs. Le livre de l'Espace Mont-Blanc sur les 50 sentiers va déjà dans ce sens.*

Claude Eckhardt: *Si cela est expliqué, les touristes peuvent le comprendre. Au Yosémite, le camp 4 n'est pas très loin de El Capitan et est très fréquenté, il y a un plan d'extension de ce camp en discussion. Le temps de camping est limité à une semaine. Des fiches étaient placées dans le camp pour recueillir les avis des gens qui auraient intérêt, a priori, à voir le camp s'agrandir, et toutes les opinions étaient contre l'agrandissement du camp. Selon ces opinions, le site vaut la peine de réfréner l'envie d'y séjourner trop longtemps.*

Qualités socio-culturelles du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

Par Pierre Préau, Professeur émérite à l'Université de Savoie

Le massif du Mont-Blanc est un site naturel d'une qualité rare. Projeté en altitude par une orogénie puissante, il est ceinturé de vallées proches et profondes qui l'isolent et font ressortir sa masse, disposition pratiquement unique. Ainsi, les hommes et leurs activités sont depuis des siècles au contact direct de la haute montagne et de ses glaciers. Le Mont-Blanc est le berceau de l'alpinisme à l'échelle mondiale depuis le milieu du XVIII^{ème} siècle ; toute la perception de la montagne lui est liée et confère au lieu un intérêt autant culturel que rapporté à la nature.

Plus d'une demi-douzaine de vallées tissent autour du massif une ceinture continue et s'articulent entre elles par des cols faciles :

- la vallée de Chamonix (l'Arve supérieure)
- le Val Montjoie (le Bonnant)
- le Val des Chapieux s'échappant vers la Tarentaise
- le Val Veni et le Val Ferret valdotain convergeant vers Courmayeur (branche amont de la Doire Baltée)
- le Val Ferret valaisan
- une rocade composite du Val Champex et du Vallon de Trient (Valais) ainsi que la vallée de Vallorcine (Savoie).

On aimerait bien trouver, en correspondance avec l'appréciation des valeurs de la nature montagnarde, une société locale enracinée et porteuse du même message: ainsi se vérifierait aisément la double face d'un patrimoine à la fois naturel et culturel en un tout indissociable. La réalité est beaucoup plus composite et s'éloigne toujours plus des schémas conventionnels.

Il y a d'abord les nuances humaines qui distinguent les trois grandes faces du massif, savoyarde, valdotaine, valaisanne. Il y avait communauté de mode de vie et de langue jusqu'au début du XX^{ème} siècle, alors même que les relations étaient physiquement difficiles. Dès lors, le rythme de la modernisation diffère d'un lieu à l'autre et, surtout, les tropismes politiques et administratifs accentuent les écarts. Cela peut être peu sensible au niveau des individus et des relations personnelles s'ajustant à des finalités voisines ; mais les processus de décisions et toutes les procédures engagent différemment les collectivités locales, la pyramide administrative et les représentations politiques. Le gradient des écarts est maximum entre la France aux réflexes encore forts de centralisation et le dispositif cantonal suisse, avec le régionalisme valdotain intercalé. La polarisation des problèmes était agraire dans les vallées hier; il faut en recomposer une nouvelle dans l'esprit des temps qui privilégie la montagne. Mais il faut surtout, ensuite, mettre en scène la très profonde révolution socioculturelle qu'a connue la montagne; le bouleversement qui a déferlé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle est tel que la montagne n'en a jamais connu de semblable. Nous risquons sans cesse d'avoir notre vision des choses oblitérée par des images persistantes mais périmées, alors que la réalité et même le vécu quotidien se situent dans un nouveau registre complètement différent; une sorte de permanence rétinienne qui altère nos appréciations.

Ne cherchons pas à dérouler le fil de l'histoire récente. Campons les traits de deux tableaux contrastés et même de factures opposées. Dans le cadre des vallées qui ceinturent le massif, la société locale fut globalement paysanne jusque dans les années 1900; elle est aujourd'hui essentiellement urbaine dans des formes composites.

Explicitons les termes.

La société paysanne d'hier est enracinée dans son patrimoine terrien; elle en tire l'autosuffisance en mobilisant toute sa ressource humaine, y adjoignant des ressources quêtées à l'extérieur par le travail des saisonniers, migrants temporaires. Ce n'est pas pour autant une société fermée, mais les apports venus du dehors sont filtrés pour ne pas remettre en cause des équilibres délicats: rapport à la propriété foncière, subtile hiérarchie entre les familles, liens internes dans les cellules familiales... On le voit dans la lenteur avec laquelle, tout au long du XIX^{ème} siècle, la société rurale de Chamonix développe une interface avec le tourisme et accepte l'entrée en lice de nouveaux partenaires.

La société contemporaine présente des structures inverses. L'investissement dans les outils de production de biens, et surtout de services, prédomine; le corps social est constitué de salariés, de

professions indépendantes, de patrons de petites entreprises. Le patrimoine foncier est orienté vers la spéculation immobilière. La démultiplication de la fonction résidentielle a complètement modifié les structures de la propriété du sol et accentué une urbanisation dominante.

Entre les deux termes, y-a-t-il eu glissement, évolution, basculement? Certainement une rupture que les destins individuels peuvent masquer en jurant du maintien de la tradition et de l'enracinement, mais qui marque une discontinuité très forte dans les structures des communautés locales. En clair, on ne peut pas prolonger au début du XXIème siècle une présentation de la vie sociale autour du Mont-Blanc qui perpétuerait l'esprit dans lequel Roger Frison-Roche a décrit Chamonix dans les années 40-50. La cassure s'est agrandie autour de 1960.

Sur un même canevas, le positionnement des divers segments de vallées autour du Mont-Blanc ne s'en fait pas moins sur un large éventail.

- La polarisation touristique et résidentielle est extrême à Chamonix. En pointe touristique d'été, résidents, touristes et visiteurs à la journée sont autour de 90 000; converti en densité brute sur l'espace habitable de plancher de la vallée, on frôle les 2000 hab/km², soit une densité de centre de métropole urbaine.
- Une mutation homologue mais de moindre intensité et plus diffuse touche Courmayeur, le Val Montjoie et se faufile vers Vallorcine. Elle pousse des antennes de très forte concentration de visiteurs dans le Val Veni et le Val Ferret valdotains, très peu habités mais submergés par la fréquentation estivale.
- Le paysage rural semble se maintenir dans le secteur valaisan: Trient, Champex, Val Ferret. Fréquentation notable mais sans commune mesure, activité agricole encore tenace (mais soutenue). La réflexion est permise sur la permanence d'un apparent statu quo.
- Plus haut perché que toutes les autres vallées (au-dessus de 1550 mètres) et isolé, le Val des Chapieux est resté pastoral.

Il y a deux moteurs de la mutation sociale dont on voit les effets nuancés sur le terrain mais dans une même évolution d'ensemble qui rend homologue tous les cas locaux.

Premièrement, l'alpinisme et le tourisme sous toutes ses formes ont drainé vers le Mont-Blanc des foules de plus en plus nombreuses. Chamonix est devenu la concentration la plus dense et la plus diversifiée qu'on puisse imaginer en montagne, incontestablement la première au monde. Ce phénomène est en soi un fait culturel qui dénote l'appropriation de la haute montagne dans les esprits d'une société globalement urbanisée, et qui doit faire réfléchir sur la variété des modes de représentation de la montagne, chez les montagnards eux-même, chez les alpinistes et touristes classiques, dans la société actuelle où se développent des réflexes résidentiels et un usage ludique de l'espace.

Le tourisme joue sur tout un éventail d'effets dans le milieu où il se diffuse: par sa présence physique même (hébergement et équipements), en facteur d'acculturation et de mutation de la société locale, en modification des règles d'occupation de l'espace, en déclenchant des processus lourds d'urbanisation dans des vallées agro-pastorales à l'origine et transformées en parcs urbains dans la meilleure hypothèse, mais plus souvent en zones périurbaines mal structurées.

Si l'on pointe le regard sur Chamonix, c'est parce qu'il représente le cas d'évolution le plus accompli et jusqu'à des points-limites qui imposent un temps de réflexion; les mêmes tendances se lisent dans les autres vallées, moins systématiquement mais de même ordre si l'on n'y prend pas garde. C'est aussi l'occasion de tester les concepts et les définitions trop couramment utilisées. « Développement durable »? A sa manière Chamonix en est un bel exemple, parvenu à la situation actuelle après 230 ans de croissance continue; aucune autre activité n'offre ailleurs un pareil bilan! « Patrimoine culturel »? Il est dans cette expérience humaine sans cesse maintenue et renouvelée génération après génération, bientôt une dizaine depuis H-B de Saussure!

2 – Toutes les descriptions régionales ont implicitement posé la société montagnarde comme un socle intangible, une sorte de repère par rapport à quoi évaluer les apports extérieurs. Les analyses actuelles, depuis deux décennies, montrent qu'il faut nuancer les propos. Certes, les communautés montagnardes au pied des glaciers -beaucoup moins nombreuses qu'on le croit- avaient une

particularité. Leur noyau enraciné était paysan, agro-pastoral, accroché au sol de la vallée, à l'alpage; elles avaient un lien rare avec ceux qui évoluaient au-delà du terroir, chasseurs de chamois, coureurs de glaciers, cristalliers... à la fois dans la société locale et à sa marge, souvent libertaires et sociétaires. Là se trouve l'interface qui est entrée en contact avec les visiteurs, les premiers alpinistes, les savants... La culture de la montagne s'est forgée dans ce contact incongru de citadins cultivés et de paysans hors norme; les uns ont dit leur sentiment de la montagne, les autres ont tacitement approuvé ce message et l'ont avalisé au nom de la société locale jusqu'alors muette sur ce sujet. L'acculturation s'est faite au XVIIIème siècle, elle ne s'est jamais démentie depuis.

La société montagnarde a évolué au contact des touristes; c'est une évidence de voir peu à peu les siens glisser vers les métiers et les services de l'accueil, se « terciarisant » progressivement dans une gamme d'activités qui sont celles de la ville. Le tourisme est vecteur d'urbanisation, il sape inévitablement le travail de la terre et ce qui faisait l'essence de la société paysanne... à moins que le contrôle social ou des mesures conservatrices n'endiguent les processus. Mais on ne passe pas impunément d'une structure sociale d'autosuffisance par un travail valorisant le patrimoine à la société urbanisée, monétarisée, où l'on gagne sa vie dans le cadre d'une société capitaliste par le salaire, le retour sur investissement, la rente ou la réalisation du patrimoine foncier.

N'oublions pas non plus que, d'une génération à l'autre, la population résidente baigne dans les mutations de la société globale: l'éducation, le rôle des médias, les règles de la promotion sociale, les finalités de la société contemporaine concernent autant le petit Chamoniard ou le petit Valdotain que le Parisien ou le Milanais; et ces derniers ne se font pas faute de venir s'installer au pays de leur rêves de montagne!

Ainsi ce qu'on appelle aujourd'hui la culture de la montagne est particulièrement synthétique, sans cesse recomposée sur un fonds enraciné localement. Cela donne à la culture de la montagne une valeur de patrimoine culturel assez particulier, moins un trésor à préserver et conserver mais plutôt un système de valeurs qui se retrouve dans l'usage de la montagne et la perception de son cadre.

C'est aussi pour cela que toute action de bonne gestion de la montagne passe nécessairement par l'engagement de la population locale sur ce thème; non pas en termes passéistes et figés, mais en mobilisant une population devenue très composite comme le montrent bien les analyses récentes de Bernard Debardieux sur Chamonix.

La culture de la montagne en tant que patrimoine mondial culturel? L'objectif est devant nous, en termes de création.

Discussion

François Grosjean: *Dans toutes les interventions, on a beaucoup entendu parler d'un constat de la situation actuelle, or le programme du colloque indique que l'on va aborder les solutions possibles. Je n'ai pas beaucoup entendu parler, jusqu'à présent, de prospectives et j'attends des propositions de solutions avant la journée de demain.*

Daniel Zürcher: *Cela est vrai que les interventions ont dressé des constats et nous sommes encore un peu timides dans la recherche de solutions mais cela est normal vu que l'on se trouve au début d'un processus et que l'on compte sur la participation locale. La recherche de solutions va nous occuper dans les années à venir et le plan de gestion exigé par l'UNESCO si l'on veut accéder au patrimoine mondial contiendra une série de mesures qui seront nos solutions.*

Pierre Préau: *Il est bien prévu que l'on intervienne sur le terrain et que l'on y prenne le pouls des interlocuteurs pour éviter de proposer des solutions utopiques. J'ai été marqué par la lecture d'un rapport de mon collègue, Bernard Debardieux, sur ce qu'était notamment la société de Chamonix et j'adhère totalement aux catégories qu'il propose. Il ne segmente pas la société chamoniarde et montagnarde. Il y reconnaît des polarités et il reconnaît cinq pôles. Une polarité est en train de s'évanouir ou de se transmuter: ce sont les vrais vieux chamoniards avec leurs souvenirs et leurs valeurs. La deuxième polarité ne doit pas être oubliée car elle est active: ce sont les pragmatiques, c'est-à-dire les hôteliers, restaurateurs au contact de la clientèle et qui apprécient les perspectives en*

termes de marché. Ils sont peu disposés à l'autocritique sur les formes de développement antérieur et le principal pour eux est que cela continue de marcher. La troisième catégorie est assez hétérogène (Chamoniards, nouveaux résidents, sportifs) composée de ceux qui sont sensibles à l'environnement, et qui savent très bien qu'il va falloir une inflexion très sensible dans les modes actuels de développement. Ce pôle est certainement le plus proche de nos préoccupations et c'est celui avec lequel nous pourrions explorer les voies du possible. Le quatrième pôle est composé des décideurs: la Compagnie des Alpes, la Société du tunnel du Mont-Blanc, les souteneurs de la Compagnie PLM, les gros hébergements collectifs, ... Une partie de ces acteurs joue un jeu anonyme et indifférencié, c'est du développement. Tout le problème est de les amener à concevoir des modalités de développement et de la poursuite de leurs bonnes affaires qui ait un aspect plus autochtone. Le cinquième pôle, complexe également, regroupe les pouvoirs publics locaux, la municipalité et ses prolongements. Il faut savoir comment il se situe dans ce champ de forces et quelle est sa liberté de manœuvre pour proposer des projets innovants. Ce sont des élus qui repassent devant les urnes tous les six ans. Il ne faut peut-être pas leur demander d'élaborer des projets à long terme que réaliseront leurs successeurs ou leurs opposants.

Qualités paysagères du site, problèmes actuels et futurs et solutions possibles

Par *Federica Thomasset, architecte et Roberto Gambino, Professeur, Université de Turin*

Mon exposé retourne au thème exposé par Préau, à propos de quelque chose de très important qui nous permettra de reconnaître la valeur universelle du Mont-Blanc. Sa valeur esthétique se trouve sous nos yeux : les contrastes entre l'altitude, la pente, la forme spectaculaire des glaciers et des dômes, et la modélisation des versants cultivés et des pâturages, l'organisation géniale des habitats. L'appréciation de ce paysage au niveau mondial n'est pas en discussion: le renom du lieu est universel. D'autre part, les exposés qui ont précédé ont mis en relief la multiplicité des valeurs qui forment dans leur ensemble et dans leurs modalités d'intégration le paysage du Mont-Blanc. Il n'existe pas un paysage seulement naturel ou artificiel, géologique ou agricole, historique ou esthétique, mais le paysage est le produit des interactions entre plusieurs facteurs évoluant dans le temps. Le paysage existe en tant qu'il est perçu par les individus et leur perception se diversifie en fonction de la pluralité des interlocuteurs : le paysage est donc un produit culturel et ses valeurs sont variables. Il est clair que l'attribution d'une valeur au paysage se base sur la lecture des éléments objectifs (les formes, les utilisations...) mais aussi sur des éléments subjectifs (la perception). Ces éléments bien que variables ne sont pas dissociables.

A ce moment, en vue du sujet du colloque, je veux porter l'attention sur les éléments subjectifs, plutôt que sur le matériel constitutif du paysage, pour nous permettre de bien reconnaître la valeur d'universalité du Mont-Blanc en tant que monument naturel et culturel qui peut satisfaire les conditions d'éligibilité au patrimoine mondial et, pareillement, de mettre en relief la valeur locale et transfrontalière de ce paysage pour ce qu'il représente de l'identité culturelle des communautés, dans laquelle on peut reconnaître l'histoire d'un peuple, son savoir-faire, les signes des transitions en cours, la qualité même de leur vie actuelle.

Il suffit d'étendre idéalement sur une table le répertoire iconographique produit pendant des siècles sur le Mont-Blanc ou bien de lire les cahiers de voyage des explorateurs et des voyageurs qui ont traversé et découvert les Alpes pour apprécier le rôle de la région du Mont-Blanc dans l'évolution symbolique, emblématique de l'image collective de la montagne.

Il s'agit d'une culture qui produira la naissance de l'alpinisme avec la conquête du sommet du Mont-Blanc en 1786, mais qui commence bien plutôt, et réunit les sentiments les plus divers.

A l'origine, dans le regard collectif, la montagne reste 'un pays affreux', duquel on doit s'éloigner; ce n'est certainement pas un lieu de plaisirs, c'est un milieu à traverser le plus vite possible. Ce regard apporté par l'extérieur confirme la perception de la population, qui nomme le Mont-Blanc 'la montagne maudite', l'effet '*d'une malédiction attirée par le crime de ses habitants*', mais qui nous rappelle aussi la lutte quotidienne des paysans pour harmoniser les conditions de vie face à une nature incontrôlable. La sagesse de la localisation des vieux habitats et les techniques de construction (insolation, protection contre les avalanches, sauvegarde des terrains les plus fertiles) est le produit d'une connaissance des lieux et du savoir-faire acquis dans le temps et à ses propres frais.

Dès le XVIII^{ème} siècle progressivement, comme l'indique P. Joutard, la culture internationale renforce l'intérêt pour la montagne, à partir d'une progressive '*Invention du Mont-Blanc*'. Cette découverte se déroule avant tout dans l'imaginaire avec une approche progressive et partant de loin, qu'on peut imaginer comme un itinéraire à travers plusieurs paysages. Au début la vision de la montagne est de loin, un arrière-plan qui commence à s'afficher timidement. Ensuite, le regard aime se poser sur le détail, un regard limité (micro-paysage) qui met en évidence des aspects spécifiques et sentiments divers (les habitats et les terrains cultivés, la cascade, la forêt, la gorge fluviale, les ruines des châteaux). Enfin, un regard plus étendu avec les panoramas qui s'ouvrent sur le chemin de la découverte et qui montrent, presque toujours, dans une vision dynamique, le rapport entre la grandeur d'une nature sauvage et la modélisation de la nature cultivée.

L'apport des scientifiques, des peintres, des hommes de culture à cette construction culturelle fait appel au regard particulier de celui qui vient de l'extérieur (outsider). Le paysage vécu par les citadins illuminés et romantiques, par les alpinistes, par les skieurs, par les touristes de l'époque moderne, n'est pas le paysage des montagnards qui habitent les vallées du Mont-Blanc. Cette double perception du

paysage, l'outsider et l'insider, a contribué à la construction de l'image de la montagne, avec une dialectique qui se forme dès le début de la découverte, et qui est encore en évolution de nos jours. Sans l'apport du savoir-faire de la population locale, il n'y aurait pas le paysage qu'on évoque dans l'image intellectuelle; la découverte avant et la conquête après n'auraient jamais été possibles sans l'appui des montagnards; Paccard et Balmat symbolisent cette dialectique. D'autre part, la découverte des Alpes de la part du milieu européen montre (et parfois, impose) aux montagnards une nouvelle vision de leur pays et ouvre à la pratique de l'alpinisme, des sports et de la santé. Le plaisir de l'effort, de l'audace, de la conquête se mélange avec l'esprit de la soumission au caractère impétueux de la nature, qui reste quand même dans notre âme. Je me rappelle bien l'inquiétude de ma grand-mère à mon départ pour le ski, qui disait toujours: 'Attention! On ne sait pas ce qui peut arriver en haute montagne'.

Valeur universelle et valeur identitaire locale se croisent dans une perspective dynamique qui fait du Mont-Blanc un lieu d'excellence, pas seulement pour son histoire, mais comme 'paysage vivant' qui peut conduire la culture de la montagne vers une '*nouvelle image*'. Et cela fait la différence avec les sites déjà inscrits au patrimoine mondial.

Les mutations en cours

Les mutations des caractères structurels du paysage se déroulent entre l'image de l'outsider et de l'insider. Au début, la rencontre entre les deux points de vue influence une conception spirituelle de l'espace; après la guerre, les mutations économiques, l'accessibilité et la croissance du tourisme imposent une transformation du territoire et des milieux socioculturels, source des principales menaces qui nous atteignent.

L'alpinisme et le tourisme traditionnel ont glorifié des caractères du paysage inconnus des populations locales, mais ils se basent toutefois sur la même matière reconnue par les montagnards, comme leur pays: les itinéraires d'excursion se superposent aux parcours de la '*transhumance*', les mayens et les villages sont le point du départ et l'abri pour les touristes.

La mécanisation de la pratique du tourisme comporte une forte fracture entre la perception touristique et montagnarde: du point de vue objectif (utilisation d'espaces traditionnellement pas exploités, tels que les domaines skiables) mais surtout du point de vue subjectif avec la croissance de l'esprit de modernité (la technique qui domine la nature). La mémoire de l'esprit mythique (l'effort physique, la dureté, la lenteur de son approche, la variété de ses paysages) de la montagne va disparaître en tant qu'un '*univers autre*', bien distingué de la ville et de la plaine.

La dialectique entre la perception de l'outsider et de l'insider se renforce en une perspective de '*colonisation*' de la culture 'citadine' de l'espace. La banalisation des paysages, qui passe par les modèles urbains (physique et social), a effacé le rapport spécifique entre pratique et contexte, qu'on a appelé la '*mort du paysage*' ou la '*perte de l'identité montagnarde*'. Ce processus s'accompagne aujourd'hui, par contre, d'une croissante sensibilité envers le milieu naturel, d'une recherche d'expérience du sauvage, qui nous permet d'entrevoir la possibilité d'une « *nouvelle découverte de l'image de la montagne* », qui reconduit notre mémoire aux parcours du XVIIIème siècle. Significative à ce niveau l'enquête conduite dans les projets pour la réglementation du trafic du Val Veny et Val Ferret, soutenue par la Conférence transfrontalière Mont-Blanc (CTMB), qui met en relief une fracture bien évidente entre les requêtes des touristes (sentier, décongestion des voitures, aucun intérêt pour les nouvelles infrastructures) et ce que les habitants de Courmayeur pensent que les touristes veulent (renforcement des domaines skiables, structures sportives...). Il y a une difficulté de la part des habitants à reprendre en main ce qui leur appartient.

Les mutations en cours sont bien liées aux dynamiques socioculturelles et économiques:

- l'augmentation du trafic international, expression d'intérêts qui se forment à l'extérieur de la région alpine, et pour lequel les communautés locales payent des coûts d'organisation de l'espace et de pollution bien supérieurs aux bénéfices d'une meilleure accessibilité. Le paysage le long des vallées principales est soumis à de fortes pressions presque sans solution de continuité, c'est un '*paysage*

perdu’, non structuré, hétéroclite, dans lequel vivent pourtant des situations d’excellente valeur naturelle et culturelle ;

- le développement du tourisme lié au ski, qui est en train de traverser une crise structurelle déterminée par les coûts d’équipements et la concurrence sur l’arc alpin nous laisse *'le paysage de la modernité'*, les domaines skiables qui posent des problèmes d’aménagement et de défense du sol des hautes terres colonisées par les infrastructures du *'tourisme spécialisé'* ;
- les dynamiques de concentration des flux touristiques, dans le temps et dans l’espace, qui produisent des situations critiques soit environnementales, soit économiques en présence d’une certaine sensibilité environnementale qui impose des coûts élevés dans l’utilisation des ressources, non durables à long terme ;
- le changement des utilisations du sol qui a, plus ou moins, *'urbanisé'* le territoire: les équipements résidentiels touristiques ont pénétré le paysage rural traditionnel, parfois en rongant des portions significatives d’espace, et souvent sans continuité avec l’organisation traditionnelle. C’est le *'paysage de la tradition'* où le rôle structurel de l’activité rurale doit être réhabilité et pas seulement son rôle esthétique ;
- la disparition progressive des sociétés rurales de montagne, sous les effets des politiques agricoles, qui menace le *'paysage pastoral et rural'*, depuis toujours représentatif de l’identité des Alpes, en forte mutation vers l’abandon et qui pénalise aussi du point de vue économique les secteurs territoriaux pas concernés par le tourisme.

Les menaces sur les paysages du Mont-Blanc se présentent entre deux dynamiques contradictoires: la reprise par la nature des milieux qui ont été, dans les siècles, modelés par l’homme (abandon des pâturages) et de l’autre, une progressive *'urbanisation'* des espaces ruraux et naturels. Pour faire face à ces menaces, il est nécessaire de mettre en place une *politique du paysage* selon les directives de la *'Convention européenne du paysage'* (CEP) signée à Florence en octobre 2000 (en vue d’être ratifiée par les Etats) et des lois nationales telle que la Loi des pays en France.

La CEP définit les termes suivants :

- a. *«Paysage» désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l’action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ;*
- b. *«Politique du paysage» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l’adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l’aménagement du paysage ;*
- c. *«Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie ;*
- d. *«Protection des paysages» comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d’un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l’intervention humaine ;*
- e. *«Gestion des paysages» comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d’harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales ;*
- f. *«Aménagement des paysages» comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages.*

Stratégies à entreprendre

Le premier pilier d’une stratégie du paysage est la valorisation du territoire entier, dans une vision qui dépasse la logique des politiques par *'îles'* (les *'sites protégés'* ou les *'sites exemplaires'*) et qui pénètre dans les actions au quotidien des acteurs intéressés.

Il y a des mesures de tutelles qui sont mises en place dans plusieurs secteurs mais peut-être ne fonctionnent-elles pas. On a en effet effectué des recherches et on a trouvé sur les sites protégés les situations les plus critiques.

Prendre en charge la 'qualité du paysage du Mont-Blanc' signifie, en synthèse, mettre en place une démarche participative, pour une légitimation de la valeur *culturelle de la région*, dont le caractère résulte de l'interaction entre des facteurs naturels et humains, qui changent dans le temps et qui signalent le Mont-Blanc comme un milieu *'autre'*:

- soit au niveau *universel* pour le rôle qu'il a joué dans l'histoire (l'image de la montagne, la naissance de l'alpinisme), et qu'il peut encore jouer, vis à vis de la nouvelle sensibilité environnementale et des nouvelles pratiques de loisirs qui se profilent ;
- soit au niveau *identitaire* (pour les communautés locales et même pour la Communauté Européenne), ces paysages représentent une composante essentielle du cadre de vie des populations, une expression de la diversité de leur patrimoine culturel et naturel, et un fondement de leur identité, dans l'esprit de la Convention Européenne du Paysage.

Je dois rappeler que la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB) a décidé que *'tout le territoire de l'Espace Mont-Blanc devait être considéré comme plus ou moins sensible et que la définition des mesures diversifiées de protection devait tenir compte non seulement des données objectives concernant la sensibilité et l'importance des ressources naturelles ainsi que de l'importance des facteurs de pression, mais aussi des modalités de perception et d'appréciation de la part des habitants et des visiteurs'*. Le suivi de cette décision importante a été la proposition d'une *'stratégie commune pour la sauvegarde des milieux sensibles et du paysage'*, actuellement en discussion dans les communautés locales.

La proposition concerne la définition d'un « *cadre stratégique* », comprenant un zonage-type, qui illustre, d'une façon générale, les situations paysagères concrètes rencontrées sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire une division de l'espace permettant d'attribuer à chaque type de zone certains caractères (structures, valeurs, aspects critiques, mutations en cours) et, en relation à ces caractères, de fixer des objectifs de gestion bien déterminés. Huit types de zones ont été considérés, parmi lesquels un *'Espace naturel méritant un accord international'*, qui souligne l'appartenance symbolique du Mont-Blanc à l'humanité.

Cette proposition est une première étape qui permet une consultation à tous niveaux, pour aboutir à une reconnaissance commune des structures et des valeurs à gérer. Cela est essentiel pour mettre en place un plan de gestion. L'attribution des valeurs est une étape centrale pour la définition des objectifs communs, et doit forcément se dérouler à l'intérieur d'un processus d'acquisition culturelle et d'une légitimation sociale (soit de la part de la population locale, soit de la part de la population extérieure).

La proposition de l'inscription du Mont-Blanc dans la liste de l'UNESCO doit forcément se dérouler dans un milieu transfrontalier ; elle doit se rattacher à la démarche de la CTMB qui doit représenter l'ensemble des trois nations et des communes, dans l'esprit de renforcer une politique commune avec des objectifs clairs et substantiels.

La CTMB a exprimé la volonté d'inscrire sa démarche dans l'élaboration d'un Schéma de Développement Durable (SDD) appliqué au périmètre de l'Espace Mont-Blanc et a aussi souligné que les *'stratégies pour la sauvegarde des milieux sensibles et du paysage'* doivent y avoir une place importante.

Le SDD est une étape importante et difficile, parce qu'il doit comparer les stratégies pour la sauvegarde des milieux sensibles et du paysage avec les stratégies liées aux politiques de l'aménagement du territoire et des activités économiques. C'est la base de la construction d'un plan de gestion qui est essentiel pour l'inscription au patrimoine mondial.

Je souhaite que le SDD ne se réduise pas à une expertise technique ou à une harmonisation des plans des communes ou des régions qui doivent garder leurs compétences. Cela est très difficile, par ailleurs, car on a trois situations législatives très différentes. Je pense qu'il doit être développé dans une prospective stratégique qui tienne compte:

- de la participation d'une pluralité des acteurs de tous niveaux et des gouvernements, en mesure de signer des accords et de les appliquer, sur la base de choix et de critères d'évaluation adéquats ;
- d'une gamme de possibilités, non définitives, ouvertes à la flexibilité que les dynamiques socioculturelles et économiques imposent ;
- de la formulation de scénarios partagés entre tous les acteurs concernés et qui favorisent des actions concrètes.

Évidemment cette prospective comporte une démarche qui doit être soutenue par des options claires et substantielles, telle que l'inscription d'une partie du territoire au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Le schéma de développement durable doit permettre la discussion transfrontalière. Il importe aussi que les propositions stratégiques soient évaluées sous l'aspect de leurs conséquences économiques qui permettent que chacun puisse apprécier la portée des accords communs.

Discussion

Jean-Pierre Courtin : *Federica Thomasset nous a dit que le travail sur les milieux sensibles et le schéma de développement durable devaient être un fondement du dossier d'inscription au Patrimoine mondial. A cette occasion, je souhaite lire la lettre de M. Alberto Cerise, vice président italien de la CTMB qui nous prie de l'excuser de ne pas être présent aujourd'hui :*

« Vous remerciant pour votre invitation, je regrette de vous communiquer que je me trouve dans l'impossibilité d'y participer ayant, pour ces jours, des engagements liés à ma mission de conseiller régional. J'estime que les thèmes à l'ordre du jour, et notamment l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, revêtent une importance stratégique pour l'avenir de la région du Mont-Blanc. Partageant le souci de mettre en œuvre des moyens aptes à promouvoir la participation des populations et autorités locales des trois pays concernés dans ce projet, je rappelle qu'il s'agit d'un des dossiers prioritaires de la CTMB. Pour ce qui concerne directement la Vallée d'Aoste par exemple, je rappelle qu'en 1998, la région et la commune de Courmayeur ont accueilli une délégation de l'ICOMOS, organisation internationale rattachée à l'UNESCO, intéressée aux mesures de réglementation du trafic qui a été interrogée aussi au sujet d'une proposition d'inscription du Mont-Blanc au patrimoine mondial. L'année suivante, l'ICOMOS nous a invité à présenter l'expérience de Courmayeur dans le cadre d'un colloque international sur la gestion des grands sites tenu à Arles. L'inscription du Mont-Blanc au Patrimoine mondial a aussi fait l'objet d'un questionnaire effectué en été 1999 auprès des touristes du Val Veny et du Val Ferret de Courmayeur. Soulignant donc l'intérêt que cette démarche revêt pour l'Espace Mont-Blanc, je vous adresse mes meilleurs vœux de bon travail en vous demandant de bien vouloir me tenir informé sur les résultats de la discussion ». Cela est très intéressant d'avoir eu cette prise de position et ce rappel. Dans ma petite introduction, j'avais été un peu catégorique sur le fait que la Convention alpine et le patrimoine mondial faisaient un peu peur et étaient négligés par les pouvoirs locaux.

Pierre Préau: *C'est une question cruciale et énorme que le paysage. Nous avons dans la tête des images de référence comme si le paysage était une permanence et nous nous réjouissons de cette permanence puisqu'au fond, on fonde notre sentiment de la montagne et notre culture et notre sensibilité sur ces visions. Mais, en même temps, le paysage c'est dans les parties basses des versants un espace approprié, un espace foncier soumis à la commercialisation et extrêmement mouvant, c'est un espace que l'on cherche à maîtriser par différentes procédures administratives, et l'exemple français montre que cela n'est pas commode : on passe d'une conception purement foncière, du simple droit à construire dans les plans d'occupation des sols à une situation plus complexe, plus ambitieuse et qui s'exprime régionalement avec des schémas directeurs d'organisation territoriale et des plans locaux d'urbanisme, non pas simplement par la définition de zones, ce qui était le cas jusqu'à présent, mais par l'énoncé des perspectives que l'on entend défendre dans la globalité du paysage local. On voit la question : c'est à la fois stabilisé dans nos têtes et extrêmement mouvant : le paysage n'en finit pas de se meubler d'apports nouveaux et il se transforme dans son maillage. On doit savoir comment*

gérer ce qui était des terroirs et qui est maintenant abandonné et comment la nouvelle urbanisation se loge-t-elle inévitablement dans le maillage ancien au risque de le détruire alors qu'on le charge de valeur ? Nous sommes là au cœur du problème parce qu'on ne peut pas traiter de paysage sans aborder la question de sa gestion qui est de plus en plus du ressort des autorités locales, c'est-à-dire en pleine politique.

Gérard Decorps, guide : *Je voudrais m'adresser à MM. Préau et Vivian. Denis Jordan ce matin était un peu gêné car il ne savait pas exactement où commençait et où s'arrêtait le massif du Mont-Blanc. Peut-on faire une amorce de délimitation géographique de ce qui pourrait être concerné par ce projet d'inscription au Patrimoine mondial ?*

Pierre Préau : *Cette question a bien été abordée dans les réunions préparatoires. Si l'on veut être simple : c'est le cœur du massif, c'est-à-dire l'amande cristalline la plus élevée, la plus englacée. On ne peut pas raisonner comme cela puisque l'on tomberait dans la définition d'une simple réserve naturelle ou d'un simple parc national. Inévitablement, on englobe les vallées qui ceignent le massif, avec dans la tête l'image de Frison-Roche, c'est-à-dire le Mont-Blanc aux sept vallées. Si l'on a une conception du Mont-Blanc défini par l'attraction qu'il exerce, c'est par les modes de représentation que l'on en a et on va inévitablement y adjoindre les balcons. Les balcons des Aiguilles Rouges, du Val Ferret et du Val Veny sont les cas les plus évidents. Mais dès que l'on passe à une conception plus élargie, on tombe dans d'autres processus de classement et de protection, c'est-à-dire que dès que l'on touche aux Aiguilles Rouges, on poursuit inévitablement en direction de Sixt et on tombe en plein Fer à Cheval. Et, pire encore, je voudrais attirer notre attention sur l'appellation, côté français, du pays du Mont-Blanc, cela est très évocateur. Le pays du Mont-Blanc jusqu'en 1950, personne ne s'y trompait: c'était la vallée de Chamonix. Et puis, cela s'est étendu à ce qu'il y avait autour avec une ambiguïté. N'oublions pas que la définition du Mont-Blanc est relativement simple tant qu'on reste dans une dominante de tourisme d'été, mais que tout a basculé lorsqu'on est passé à une économie des sports d'hiver, parce que les stations d'été sont devenues mixtes d'alpinisme et de sports d'hiver. On a progressivement vu que Sallanches se disait du pays du Mont-Blanc, dont il est effectivement la capitale commerciale, donc on ne voyait pas pourquoi Megève ne serait pas dedans. Il n'est pas sot que depuis les communes où l'on voit le Mont-Blanc et qui sont dans l'univers du Faucigny, on revendique d'appartenir au pays du Mont-Blanc. Lorsqu'on en est venu à l'Espace Mont-Blanc et que les collectivités locales se sont engagées dans ce projet, le Beaufortain et le val des Chapieux se sont ramenés aussi. Votre question n'est pas une simple question de géographie, c'est une question qui consiste à définir l'espace en fonction d'un projet.*

Federica Thomasset : *Il faut attribuer des valeurs pour délimiter les périmètres. Ce processus est important car l'attribution de valeurs permet de définir l'objectif que l'on veut atteindre, cet objectif étant la base du plan de gestion. A la fin de ce processus sera défini le périmètre. L'Espace Mont-Blanc a un périmètre qui est maintenant bien étendu et qui gère des situations bien éloignées du Mont-Blanc.*

Gérard Decorps : *Est-ce qu'il existe une zone centrale et une zone tampon avec des réglementations propres à chacune ? Je vous pose cette question car, étant guide de haute montagne, je suis directement concerné et je voudrais savoir quelle région sera incluse dans la zone présentée au Patrimoine mondial.*

Martine Héraud, libraire à Chamonix : *Y-a-t-il des scénarios de sites qui ont déjà été inscrits pour nous donner une petite idée dans nos stratégies communes pour trouver des solutions ? Existe-t-il des sites inscrits qui, pour des raisons économiques, souhaitent se désinscrire du Patrimoine mondial ? Au regard du mépris de la nature que la planète affiche à l'heure actuelle, est-ce que vous constatez une augmentation des demandes d'inscription au patrimoine mondial ?*

Georgina Peard : *Il n'y a pas exactement de publication sur les scénarios des sites inscrits, mais toutes les évaluations de l'UICN sont accessibles au public. Aucun site n'a été désinscrit pour des raisons économiques, la Russie a actuellement des problèmes et pense que les réserves de biosphère marcheraient mieux, peut-être qu'ils n'ont pas eu d'évaluation, je ne sais pas. Les Etats parties voient le Patrimoine mondial comme quelque chose de positif.*

Jean-Pierre Courtin : *Il y a bien la procédure de mise en péril qui vient de l'évaluation et du suivi par l'UNESCO.*

Georgina Peard *Oui, chaque année, l'UICN fait un rapport sur l'état de conservation des sites qui ont de grandes menaces. L'année dernière, on a évalué une quarantaine de sites. S'il y a de grands problèmes, le comité peut nous demander d'aller sur le terrain pour évaluer les problèmes et si l'on peut aider l'Etat partie concerné. Si les qualités culturelles et naturelles sont menacées gravement, on peut mettre un site sur la liste des sites en péril, mais, pour le moment, c'est sur demande d'un Etat partie. Pour le site en Russie du Lac Baïkal, nous avons recommandé l'année dernière qu'il soit mis sur la liste des sites en péril, mais l'Etat ne le souhaite pas, donc on ne peut rien faire. Au mois de mars prochain, le comité va décider si l'on peut mettre un site en péril sans l'accord de l'Etat concerné. Il y a actuellement 18 sites naturels sur la liste des sites en péril.*

Pierre Préau : *Le Patrimoine mondial est-il une marque contrôlée ou un label ? Si c'est une marque contrôlée, les autorités décident, mais si c'est un label, c'est plutôt une adhésion plus souple de la part de l'Etat.*

Georgina Peard : *C'est une convention internationale, ce qui veut dire que les Etats parties ont des obligations mais on peut seulement leur faire sentir la pression de l'opinion publique internationale, par exemple pour la République démocratique du Congo, les 5 sites sont en péril du fait de la guerre. La pression internationale peut être très efficace. Pour les biens naturels, il n'y a pas réellement une augmentation des propositions d'inscription. Le Comité a décidé de n'accepter qu'une trentaine de nominations par année. Par contre, il y a une augmentation des propositions de sites culturels. Concernant les périmètres, dans les orientations directives, il est assez clair que les limites comprennent les zones adjacentes à la zone de valeur universelle exceptionnelle. Normalement, avec le concept de Patrimoine mondial, il s'agit plutôt de protection alors que les réserves de biosphère font plutôt le lien entre l'homme et la nature et on parle de développement durable. Cela veut dire qu'il y a une zone au cœur qui est protégée par une législation et autour, il y a la zone tampon où il y a plus d'activités économiques. Puis, il y a les zones de transition où on peut avoir plusieurs choses, notamment des industries. Pour le Patrimoine mondial, la zone tampon est autour du Patrimoine mondial. Celle-ci doit être suffisante pour que les valeurs du site soient protégées des effets directs des empiètements par les populations et des impacts d'utilisation des ressources en dehors de la zone proposée à l'inscription.*

Jean-Pierre Courtin : *Je cite la lettre de M. Jean-Marc Peilleix, maire de St-Gervais pour rappeler que le sommet du mont-Blanc se trouve sur cette commune et qu'elle ne doit donc pas être oubliée lors de la prise de décisions pouvant la concerner.*

Synthèse de la première journée

Par **Bernard Fischesser**, ingénieur de recherche au CEMAGREF

Voilà un bel exemple de « mission impossible » que de faire la synthèse de cette journée si riche et où les intervenants précédents ont déjà réussi des synthèses magistrales.

Vous avez certainement pu apprécier la pertinence des propos de *Pierre Préau* et la parfaite connaissance des phénomènes naturels, écologiques ou sociologiques dont ont fait preuve *Robert Vivian*, *Denis Jordan*, *Claude Eckhardt* et *Roger Payne* dans leurs exposés successifs. *Federica Thomasset* nous a proposé une analyse toute en sensibilité de l'image du Mont-Blanc. Pour dégager les points essentiels de cet ensemble d'exposés, il faut prendre du recul. Comme l'ont fait ces citadins, nous a dit *Pierre Préau*, qui ont pris un certain recul par rapport au Mont-Blanc pour l'ériger en lieu symbolique de l'alpinisme. Pour ma part, mon rôle de rapporteur ne m'en a pas laissé le temps, aussi vais-je seulement vous donner, en consultant mes notes, mon vécu spontané de cette journée.

Jean-Pierre Courtin nous a présenté l'historique de *pro MONT-BLANC* qui est passé d'un contre-pouvoir associatif à un rôle d'observateur dans une conférence transfrontalière, puis qui a évolué vers la formulation de propositions pour une gestion globale et durable d'un site d'exception. Tout cela en se replaçant dans le cadre d'une réflexion générale qui interpelle chacun sur l'avenir d'un patrimoine d'intérêt collectif. Car, c'est évident, le massif du Mont-Blanc fait partie au double titre de valeur naturelle et culturelle du patrimoine de l'humanité, comme en font partie le cirque de Gavarnie ou les pyramides d'Égypte. La stratégie utilisée pour faire émerger une proposition de gestion globale pour ce massif d'exception a été d'en proposer l'inscription officielle au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche permet effectivement de confronter un état des lieux aux critères d'éligibilité retenus en la matière par l'UNESCO. Et cela a bien fonctionné puisque la représentante de l'UNESCO n'a pas hésité à nous faire part de ses remarques et de relever les éléments qui pouvaient poser problème vis-à-vis des exigences d'une procédure de classement.

Attention, il ne s'agit nullement de provoquer, ni de récompenser, mais d'explorer les voies d'une nouvelle gouvernance innovatrice pour un ensemble de paysages d'exception. Parler de l'avenir du Mont-Blanc, c'est aussi parler de l'avenir de notre planète. C'est un symbole et l'enjeu de société est énorme. Deux conceptions de la place de l'homme dans l'univers s'affrontent ici. Et au Mont-Blanc, cet affrontement en devient presque caricatural.

D'un côté nous avons ce que j'appellerais une attitude prométhéenne, caractérisée par le goût de l'action et la foi dans le progrès, à l'image de Prométhée qui déroba le feu du ciel pour en animer l'homme. Les tenants de ce discours sont impatients de surmonter les contraintes de la montagne, de la dompter et de l'inscrire dans un contexte de réalisme économique accroché à un marché mondialisé. Bien sûr, il faut tenir compte des remarques pertinentes des gestionnaires et des commerçants soucieux de conserver une place d'excellence dans la grande compétition mondiale. Pourtant, cette attitude pose problème, car elle est motivée par des préoccupations à court et moyen terme, elle dépend des conjonctures économiques et culturelles du moment et elle hypothèque l'avenir. Elle ne semble plus aujourd'hui réellement s'inscrire dans une politique de développement durable.

La deuxième attitude est dite apollinéenne en référence à Apollon, dieu grec de la lumière, préconisant la maîtrise de soi et la sérénité. Elle défend l'authenticité, la naturalité et la part de rêve dans toute chose. Elle estime qu'on ne peut tout manipuler et artificialiser sans risquer de franchir des seuils irréversibles qui provoqueraient de tels déséquilibres que l'espèce humaine en serait menacée de disparition.

Dans le débat sur l'avenir du massif Mont-Blanc, il y a bien confrontation entre une espèce de réalisme d'un monde moderne avec ses impératifs et ses règles de jeu actuelles que l'on ne peut méconnaître et avec ce que *Pierre Préau* a appelé une pertinence rétinienne qui s'apparente à cette conception

apolinéenne qui est au fond cette subjectivité qu'on accroche à la montagne. Et la raison pour laquelle le débat est vif, c'est parce que le massif est l'archétype de la montagne rêvée et tout ce qui s'y passe est exacerbé : les débats sur le Mont-Blanc ne seront jamais sereins, mais toujours passionnels.

Il ne faut donc pas rechercher une authenticité perdue au nom de quelques valeurs qui sont largement dépassées dans un cas de figure économique et social tel que celui qui tourne autour de la chaîne du Mont-Blanc. Il ne faut ensuite pas faire une caricature dans ce débat à deux oppositions. Vous piaffez d'impatience et vous voudriez déjà des solutions et vous êtes impatients d'agir, mais c'était une journée de constats. Demain, on avancera plus. Vous êtes en train de vous engager dans l'élaboration d'un projet collectif sur l'espace, c'est-à-dire une stratégie participative à base de médiation qui va développer des scénarios, qui va chercher des solutions innovatrices, qui va s'appuyer éventuellement sur des plans de paysages, des zonages dont on a parlé tout à l'heure et *pro* MONT-BLANC est en train de se placer comme médiateur technique d'un débat conflictuel. Débat conflictuel au niveau de la vallée, mais aussi au niveau mondial de ce que l'on fait d'une nature déjà bien altérée. Son exploitation a pris à l'heure actuelle un sens particulier, car dès que l'on traite d'un milieu naturel avec des valeurs aussi fortes que celles-là, on risque de les tuer. On a parlé de « tuer la poule aux œufs d'or ». Cela est valable pour n'importe quel site naturel. Vous faites de la publicité pour attirer du public, comme d'ailleurs le fera la mise en évidence d'un label UNESCO, et si vous réussissez, vous risquez d'écraser votre produit. Comment donc gérer un produit de ce genre sans le détruire? La solution ne sera ni évidente, ni facile à mettre en oeuvre.

Ceci dit, vous avez en votre possession les éléments d'un constat initial déjà bien avancé. A partir des synthèses déjà faites, vous pouvez tirer des paramètres, vous y trouverez des éléments pour établir des scénarios d'évolution. Certains ont déjà été ébauchés. Vous disposez de beaucoup d'éléments de réflexion et de cas exemplaires.

Georgina Peard nous a décrit le fonctionnement de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, elle nous a rappelé qu'il y a plusieurs étapes à l'examen de passage. Elle nous a parlé de ces fameux critères. Ces critères constituent une bonne grille pour resituer la problématique du massif, pour ramener les valeurs patrimoniales et les impacts à leur juste valeur et pour les situer dans le corpus mondial. Elle nous a dit dès le départ qu'elle verrait pour le Mont-Blanc plutôt une réserve de biosphère compte tenu des problèmes qu'il y a, rien qu'à Chamonix. Pourquoi les représentants de l'UNESCO sont-ils réservés ? Y-a-t-il donc d'autres solutions à envisager que celle du classement au Patrimoine mondial? Il faudra ajuster une gestion totalement innovatrice, dans un contexte relativement figé et qui est bien lancé dans la course à l'investissement, au progrès et au tourisme de masse.

Vu que *Pierre Préau* est géographe, son approche est globale et c'est légitimement qu'il lui revenait de resituer et d'encadrer l'ensemble de notre débat. Il avance à propos du massif des concepts-clés. Son caractère exceptionnel, ses contraintes, sa solidarité, sa liberté. Caractère exceptionnel par la qualité de son approche comme dans sa découverte intime, il est un lieu d'exception qui semble concentrer la quintessence de la montagne sur une surface restreinte - parce que 500km² c'est bien petit à l'échelle de la planète. La proximité du Mont-Blanc avec la plaine et la ville donne ce que j'appellerais une « solidarité ». Cette solidarité, on ne la retrouve pas pour des massifs comparables comme ceux du Cervin ou du Mont-Rose, que l'on pourrait considérer comme d'éventuels concurrents à un label UNESCO, alors que le Mont-Blanc, on le voit depuis Genève et depuis Grenoble. Cette solidarité n'est pas que visuelle et *Pierre Préau* va presque jusqu'à dire que le Mont-Blanc est une annexe de la ville et que la civilisation citadine se l'approprie. Nous sommes 90% de citadins en Europe et même en milieu rural, il n'y a plus que 20 ou 30% de gens en interaction directe avec le paysage. Les autres se comportent en contemplatifs et souhaitent un cadre de vie qui leur convienne. La lisibilité parfaite de ce massif qui est une quintessence des caractéristiques de la montagne, fait que tout y est clair et net, comme l'échelonnement de la végétation selon les caractéristiques qui lui sont propres. Ce Mont-Blanc, nous a dit *Préau*, est inscrit au fond de nous et nous a inspiré. Même pour ceux qui ne peuvent

pas se payer un voyage au Mont-Blanc, il est important qu'il soit là et qu'il regroupe tout un ensemble de cimes pures et bercées de lumières sur lesquelles on peut projeter ses rêves d'aventure physique ou spirituelle. Quand on approche le Mont-Blanc, on est donc obligé de mêler la connaissance au sentiment. Cette nouvelle alliance est un paramètre à prendre en compte pour la stratégie à développer : il ne faut ni rougir de l'esthétique, de la dimension sensible, ni méconnaître les réalités et les constats des sciences. Ensuite *Pierre Préau* dit, qu'au fond, cette image universelle et symbolique du Mont-Blanc a été construite par des visiteurs venus de la ville. En matière de paysagisme, c'est classique : un paysage vécu ne se voit pas, une personne aura bien des difficultés à décrire le paysage qu'elle voit tous les jours pour aller de sa maison à son lieu de travail. Il faut une distanciation et c'est ce qui s'est passé pour le Mont-Blanc. De Saussure et d'autres artistes ont peu à peu bâti une image forte et formidable du massif. Il faut bien comprendre les apports successifs à cette image de marque, du développement de l'alpinisme et du tourisme à l'ère de la montagne équipée. *Pierre Préau* souhaite que soit rajoutée une bonne gouvernance pour gérer ce monument d'exception digne de figurer sur la liste de l'UNESCO.

Robert Vivian nous parle du Mont-Blanc en tant que géologue et glaciologue. Il évoque une vitrine fascinante et accessible : il est vrai que les Alpes sont pour les géologues le musée du monde, où l'on peut observer facilement la tectonique et le façonnage de la terre par le jeu des plaques continentales. Et cela, on peut l'observer à pied ou en voiture, au lieu de descendre à 20'000 mètres au fond des océans. Ce sont de plus, les montagnes les plus anciennement humanisées et les plus facilement pénétrables du monde. Ce massif exemplaire est situé à une charnière et à un endroit totalement stratégique de la chaîne alpine : il n'y a pas d'équivalent dans le monde pour cette leçon de géologie et de glaciologie qu'il donne à ceux qui viennent l'étudier. *Robert Vivian* nous a parlé de glaciation consolidée, en disant que nous avons là 101 glaciers dont un est le plus visité du monde. Je vous signale que lorsqu'on demande à un large public ce qui caractérise la montagne, ce n'est pas le chamois ni le chalet, c'est le glacier. Chamonix est donc la quintessence de la montagne puisqu'on y voit descendre les glaciers. Nous retrouvons cette proximité dans des cas rares et exceptionnels comme au Lautaret. Ce n'est pas du tout le cas avec le Cervin où il faut aller jusqu'au dernier tournant du fond de la vallée pour apercevoir les glaciers et le Cervin lui-même.

Denis Jordan nous a parlé des richesses écologiques de ce massif qu'il a arpenté de fond en comble. Il nous signale qu'il y a là un étagement exemplaire et des jeux de contrastes forts intéressants du point de vue écologique – entre l'adret et l'ubac, entre le calcaire et le granit - et il nous a détaillé certaines de ces formations. Il n'y a pas réellement d'endémisme au niveau du Mont-Blanc, mais c'est normal, car la surface est restreinte et ce n'est pas une île isolée. Ceci dit, il y a de nombreuses plantes rares. Il est en admiration devant ce patrimoine et n'en a pas encore fait tout le tour. Au niveau mondial, ce patrimoine est-il vraiment exceptionnel ? Peut-être que non si on ne considère que la seule biodiversité, mais peut-être que oui, car il est exemplaire, très bien caractérisé, bien étudié et bien délimité. Au regard de Natura 2000, on s'est rendu compte qu'on n'avait pas une conscience réelle de ces valeurs patrimoniales, cela fait partie du produit de vente, mais ne rapporte pas comme un abonnement de ski ! Notre organisme de recherche est en train d'essayer d'estimer ces valeurs mais cela fait appel à des calculs d'économétrie et ce n'est pas facile. Ceci dit, il y a une différence entre le fait de ne pas les comptabiliser et celui de ne pas avoir conscience de ces valeurs et de ne pas les revendiquer. Il y a là un effort de sensibilisation à faire pour montrer à quel point la naturalité et la qualité d'un paysage seront demain des qualités inestimables au niveau planétaire. L'eau sera demain la matière première numéro un, a propos de laquelle des guerres commencent à se dessiner, mais il y aura également la beauté et la naturalité d'un paysage avec tout ce que cela sous-entend.

La représentante de l'UNESCO, Mme *Georgina Peard*, nous a fait part de ses remarques au regard des trois exposés. Elle reconnaît le grand intérêt géologique du site. Pour que cela puisse être comptabilisé au nombre des critères de sélection de l'UNESCO, il faut qu'il s'inscrive dans un contexte global. Ce qui est manifestement le cas, car la chaîne du Mont-Blanc a sa propre cohérence et constitue un ensemble fonctionnel, bien identifiable. Elle est plus réservée en ce qui concerne la valeur biologique

de la chaîne. Il faudrait comparer sa biodiversité à celle d'autres sites équivalents. Il faudrait localiser les équilibres naturels encore peu perturbés par les activités humaines et exprimer en pourcentage la surface de ce territoire où la naturalité peut encore pleinement s'exprimer. Il faudrait aussi définir de façon claire les stratégies et les plans de gestion adoptés pour conserver et valoriser ce patrimoine naturel. Comme le Mont-Blanc est transfrontalier, il faut aussi s'interroger sur le partage de la responsabilité juridique envers ces objectifs de protection qui concernent trois pays et sur la pertinence d'une harmonisation en la matière. Mme *Peard* a aussi attiré notre attention sur un des effets pervers d'une labellisation UNESCO, qui est celui de provoquer un afflux touristique dans un site déjà surfréquenté. En effet, nous vivons à l'époque des médias mondialisés et toute nouvelle publicité faite à un paysage ou à un site remarquable y attire fatalement des visiteurs de tous les horizons. Voyez le succès du vocable de parc national accolé au massif de la Vanoise qui en 1960 avait 14 000 visiteurs durant l'été et maintenant, après son classement, en attire environ un million chaque année. Est-il donc judicieux de faire encore plus de publicité pour le massif du Mont-Blanc, que certains estiment déjà sursaturé par une fréquentation touristique abusive ? Certes les hôteliers et les gestionnaires de remontées mécaniques ne s'en plaindront pas, mais sera-t-il possible de maîtriser les impacts de cet afflux supplémentaire de visiteurs ?

MM. Eckhardt et Payne ont mis en avant les qualités touristiques du massif. Ce haut-lieu de l'alpinisme permet à des citadins qui sont à la recherche d'activités pour compenser l'artificialité de leur vie urbaine, de satisfaire des besoins de dépense physique, d'aventure et de retrouvailles avec eux-mêmes. Ils peuvent ainsi renouer des contacts étroits avec la nature – à la condition, bien sûr, de ne pas devoir faire la queue pour grimper la face nord des Grandes Jorasses. Car ce qui était réservé, hier, à une élite, est devenu un sport de masse. D'ailleurs, certains alpinistes amoureux du massif ne veulent plus y retourner, car ils le jugent « profané ». Les 100'000 lits touristiques de la vallée de Chamonix sont indispensables à son économie. Ils accueillent selon les saisons des visiteurs dont les motivations sont très différentes : les uns veulent faire de l'alpinisme ou de la randonnée estivale, d'autres du ski nordique ou de l'escalade de cascades de glace, d'autres encore sont simplement attirés par la renommée des paysages et la légende de l'alpinisme. On peut s'étonner d'une volonté manifestée d'y développer encore les remontées mécaniques et les pistes de ski alors qu'elles n'attirent qu'une partie limitée de visiteurs. Le massif est en soi un véritable résumé de l'histoire de l'alpinisme, en commençant par l'alpinisme scientifique, suivi par l'âge d'or de l'alpinisme de 1850 à 1877, puis l'exploitation en règles de Aiguilles de Chamonix, puis la profession de foi avec la face nord des Drus au moment de la guerre et ensuite le passage vers la technique triomphante, notamment en 1945 avec l'ascension de la face nord de la Dent du Requin par Rébuffat, et jusqu'à l'ère contemporaine où l'on commente en direct dans les médias des catastrophes ou des exploits extrêmes. Il est intéressant d'examiner les potentialités touristiques du massif sous l'éclairage des tendances globales constatées par *Claude Eckhardt et Roger Payne* dans l'évolution des sports de montagne. La demande actuelle est celle du sport de compétition, du « fun » (de l'amusement), de la diversification, du zapping où l'on saute dans la même journée d'une activité à l'autre, jusqu'à l'ultra-spécialisation telle que le ski acrobatique ou le canyoning. La pratique des sports de montagne s'est démocratisée et elle attire de plus en plus de monde vers une montagne de plus en plus équipée, plus accessible et plus sécurisée. Le niveau des performances s'est considérablement élevé et pousse au record, ce qui semble traduire un certain malaise de vivre, comme au Moyen-âge avec des défis où l'on mettait sa vie en jeu. Et bien sûr, plus la montagne est fréquentée et exploitée, plus les problèmes environnementaux s'y font cruciaux. Son artificialisation et sa banalisation tuent les valeurs essentielles, ce qui risque de menacer à terme l'économie touristique. Ces impacts ont été bien détaillés dans le livre « Le versant noir du Mont-Blanc » qui n'est nullement un acte d'accusation, mais un constat objectif. Il n'y a qu'à penser aux nuisances sonores qui atteignent de tels niveaux qu'ils vident la montagne de son intérêt. Aujourd'hui, alors que l'on peut pratiquer de l'escalade et du ski acrobatique en salle couverte à Bercy, n'est-t-il pas temps de redonner au milieu montagnard sa valeur, celle d'un irremplaçable théâtre d'aventure, de spiritualité et de dépassement de soi, plutôt que d'en faire un morne Lunapark à l'équilibre économique périlleux. Il faut envisager un nouveau mode de gestion et de développement qui s'appuie sur ce milieu d'exception sans le détruire. Et cela passe par l'estimation de sa « capacité

d'absorption ». Un site montagnard se caractérise par des seuils de fréquentation que l'on ne peut franchir sans risques irrémédiables de déséquilibres. Parfois, à notre échelle du temps et des coûts, ces seuils évoluent avec les savoirs, les paramètres considérés et les attentes des visiteurs. Même si on accepte de skier coude à coude, on acceptera mal de pratiquer des courses estivales au coeur d'une foule. Ce sont là d'autres ratios que ceux imposés par des considérations économiques à court terme et la notion de capacité d'absorption implique une évolution des stratégies. Il faut donc parler de gestion durable. Inventer et ajuster une nouvelle stratégie d'exploitation touristique de la montagne est du ressort des gouvernements, car les sociétés locales n'y arriveront pas seules. Par contre, l'aide d'un médiateur extérieur peut les aider à évoluer et à proposer des projets réalistes et modernes, avec des avantages et moins d'inconvénients que le système actuel. Il est évident que dans le massif du Mont-Blanc, la tendance actuelle de favoriser le tourisme de masse va se développer encore, car elle s'accorde aux règles de l'économie du moment. Fatalement, elle va entraîner le déclin des valeurs spécifiques à la haute montagne qu'elle va vider de son « sens ». A moyen terme, une crise environnementale peut entraîner une grave crise économique qui sera à la mesure des investissements effectués. Si l'on parvenait à faire du massif une zone d'expérimentation pour la mise en place d'une nouvelle forme d'exploitation touristique qui soit durable socialement, écologiquement et économiquement, le retentissement serait énorme. Cela passerait, sans doute, par l'élimination ou pour le moins par une forte limitation des formes de loisirs trop agressives sur les plans sonore et visuel... s'il n'est pas déjà trop tard !

Mme *Georgina Peard*, la représentante de L'UNESCO a manifesté son inquiétude de voir l'obtention du label augmenter l'attrait touristique. C'est l'aspect touristique qui a déclenché le plus de discussions : doit-on faire de l'élitisme, du zonage ? Comment faire pour permettre l'accès des handicapés ? Bref, tous ces vieux débats que vous connaissez depuis longtemps. Les parcs nationaux ont répondu en partie à ces questions : 90% des visiteurs s'arrêtent aux portes du parc qui sont des sas. C'est l'exemple de la réserve des Aiguilles Rouges où on vous ouvre les portes d'un nouveau monde et d'un nouveau regard, une fleur à la main, entre l'autobus, la buvette et le magasin de souvenirs. Le touriste de masse n'a pas le même regard que les alpinistes et il manque d'information et d'ouverture. On doit donc le traiter comme on traite les grandes masses, c'est-à-dire avec des moyens modernes à grande échelle. Cela implique une stratégie très solide.

M. *Pierre Préau* a ensuite mis en évidence les qualités socioculturelles du site. Il nous a recommandé de bien confronter la réalité aux rêves et de ne pas sombrer dans l'utopie ou la caricature. La réalité sociale est composite, comme son appréciation des valeurs de la nature montagnarde qui se nuance selon les communautés qui vivent au contact du massif, selon les catégories socio-professionnelles et selon les types de visiteurs. Cet assemblage d'images du Mont-Blanc est mouvant et évolutif dans une société en mutation. Il faut reconnaître les différentes catégories d'acteurs concernés, leurs pratiques, leurs appréciations et leurs attentes : que ce soient le guide, l'hôtelier, ceux qui vivent du tourisme et tous les jeunes montagnards qui aspirent à la modernité du troisième millénaire. Les visiteurs ensuite, français ou étrangers. A chacun, il faut tenir le langage qui lui convient pour tenter de faire évoluer sa mentalité et sa pratique. Les décideurs et les pouvoirs publics locaux sont sans doute les plus difficiles à sensibiliser et à faire évoluer. D'abord parce qu'ils sont débordés et ne disposent pas du temps pour être formés, ensuite parce qu'ils sont coincés par l'actualité : ils sont sans cesse en train de mettre des rustines sur des fuites pour essayer de parer aux aléas du présent. De plus, ils sont conseillés par des professionnels du marché touristique et économique qui ne respectent que les règles du marché économique du moment.

Mme *Federica Thomasset* nous a parlé d'une politique du paysage à mettre en place conformément aux directives de la Convention européenne du paysage signée en octobre 2000. Elle y associe la sensibilité, l'approche globale, l'identité territoriale. Un paysage n'existe que par le projet collectif que l'on porte sur un espace-cadre de vie, sinon on peut laisser aux géographes, aux sociologues, aux philosophes le soin d'en parler à l'infini. Au Mont-Blanc, c'est le projet sur l'espace qui va conditionner le périmètre de travail et non l'inverse. Considéré de la sorte, le paysage est à la fois

l'organisation d'un territoire et l'impression qui se dégage de son observation. Il faut, avant de vouloir maîtriser son évolution, en saisir les logiques d'agencement, de fonctionnement et d'évolution. Il faut aussi reconnaître qu'on invente plus un paysage qu'on ne le voit et qu'il y a autant de paysages de montagne perçus que de regards portés sur la montagne. *Federica Thomasset* nous dresse une fresque historique de la mutation de ces images de la montagne : le pays affreux, le refuge pour le héros libérateur, la montagne régénératrice et enfin l'invention, à partir du 18ème siècle, de l'image idéalisée du Mont-Blanc. Aujourd'hui deux mutations contradictoires menacent cette image. D'une part, la fermeture visuelle des espaces herbagers et cultivés causée par l'abandon des terres difficiles à exploiter au sein de l'agriculture de montagne et d'autre part, l'avancée de l'urbanisation et de ses infrastructures annexes. La crise du paysage du massif est donc structurelle. Elle implique d'ajuster une véritable stratégie de maîtrise collective d'un cadre de vie et d'aventure. Et d'associer la conservation au progrès, la gestion durable à l'entretien. Car parler de politique du paysage sans en soutenir et en pérenniser les pratiques d'entretien n'a pas de sens. Ces gestes d'entretien doivent être accrochés à des réalités de gestion et de production et à des activités économiques reconnues et fonctionnelles. Sinon, ces gestes ne seront que des vœux pieux ou des gestes éphémères soutenus artificiellement par des subventions aléatoires. Et puisqu'il s'agit de maîtrise du paysage, *Federica Thomasset* la replace tout naturellement dans un contexte de participation et de médiation.

En conclusion : grâce à ces remarquables constats et à ces diagnostics pertinents, vous êtes désormais en possession des éléments nécessaires pour dresser des scénarios d'évolution du massif du Mont-Blanc et pour étayer des propositions de gestion innovantes. J'espère de tout cœur que vous allez conjuguer vos forces vives pour les mettre au service d'une médiation technique et sociale, capable de faire émerger peu à peu, une stratégie collective originale de gestion durable d'un massif d'exception. Une stratégie de gestion dont il faut espérer qu'elle sera finalement revendiquée par les acteurs locaux eux-mêmes.

Convention alpine et Patrimoine mondial de l'UNESCO : liens et synergies pour un cadre d'action juridique efficace

Par Andreas Weissen, président de CIPRA International

Je représente la CIPRA (Commission internationale pour la protection des Alpes), une ONG dont le siège est au Liechtenstein.

Le livre « *Le versant noir du Mont-Blanc* » pose la question du statut juridique pour une meilleure protection du site. Il y a plusieurs possibilités. La première consiste dans un nouveau « protocole territorial » de la Convention alpine, applicable au périmètre du massif du Mont-Blanc. La deuxième fait l'objet de ce colloque : une classification du site du Mont-Blanc comme Patrimoine mondial par l'UNESCO. Enfin, on peut imaginer de transformer la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc en lui donnant une personnalité juridique forte. Les élus locaux du massif devraient alors s'organiser et prendre les choses en main.

Analysons la première possibilité : la convention-cadre, appelée la Convention alpine, a été ratifiée par toutes les parties contractantes (« convention-alpine.org » ou « cipra.org » pour les textes). Elle doit être différenciée de ses protocoles d'application. Il y a 8 parties contractantes (Etats) plus l'Union Européenne. Son périmètre d'application ne répond pas qu'à des critères géographiques, mais également politiques. Ainsi, Monaco est une partie contractante, or il y a un corridor sans Alpes de 50 km entre la France et Monaco. En Allemagne, on a élargi le périmètre de la Convention alpine en direction du nord. Cela est tout à fait possible selon l'article premier de la convention-cadre. Celui-ci dispose que chaque pays peut élargir le champ d'application. Par exemple, la France pourrait appliquer la convention au Massif Central. Son article 2 pose les principes de précaution, du pollueur-payeur et de coopération. La Convention alpine est datée de 1991, c'est-à-dire qu'elle est antérieure au Sommet de Rio de 1992 sur le développement durable, elle n'évoque donc pas explicitement cette notion. Par contre, elle parle d'utilisation des ressources alpines de façon durable. Ce terme a été introduit plus tard dans les protocoles. Cet article 2 dresse également un catalogue de 12 politiques sectorielles pour lesquelles les parties contractantes s'engagent à prendre des mesures concrètes lors de futurs protocoles.

La conférence alpine regroupe les ministres de l'environnement et est l'organe exécutif mis en place par la Convention. Elle se réunit tous les ans et décide s'il faut élaborer de nouveaux protocoles ou les soumettre à ratification. Le comité permanent regroupe les hauts fonctionnaires qui se rencontrent jusqu'à 6 fois par année et qui élaborent les textes des protocoles et évaluent leur application. La Convention a prévu un secrétariat permanent qui n'existe pas encore. La prochaine conférence alpine décidera de son lieu d'implantation parmi 5 villes alpines candidates. (*Complément d'information au 1er décembre 2002 : c'est la ville d'Innsbruck en Autriche qui a été choisie*)

Sur les 12 thèmes cités à l'article 2, trois concernent des éléments de la biosphère : « sol », « air », « eau ». Deux protocoles concernent la gestion de l'espace : « aménagement du territoire et développement durable », et « protection de la nature et entretien du paysage ». Les autres protocoles parlent de l'utilisation de façon durable des ressources alpines et de l'exploitation, tels que les protocoles sur « les transports », « la forêt de montagne », « l'agriculture de montagne », « la gestion des déchets », « le tourisme ». Les protocoles sur la population et la culture, la gestion des déchets, l'eau et l'air ne sont pas encore élaborés. Au début, on a reproché à la Convention alpine que l'homme avait été oublié, c'est pourquoi les protocoles insistent aujourd'hui pour dire qu'ils prennent en compte l'homme. Les parties stipulent dans les protocoles additionnels qu'elles sont « conscientes que les Alpes constituent le cadre de vie et de développement de la population résidente », celle-ci devant pouvoir « définir son propre projet de développement social, culturel et économique et participer à sa mise en œuvre dans le cadre institutionnel existant ». Chaque protocole contient un article 2 sur la participation des collectivités territoriales, ce qui respecte le principe de subsidiarité.

C'est la première mise en œuvre d'Agenda 21 sur un grand espace, il y a beaucoup de bonnes intentions et de principes généraux, partagés par les populations locales et extérieures. Cependant, le processus international de création et de mise en œuvre est trop long. Il n'existe pas de mesures concrètes d'application. Il n'y a que des bonnes intentions, les engagements sont imprécis et peu ambitieux : on se contente du plus petit dénominateur commun entre les différentes parties contractantes. Ce n'est qu'un texte de référence permettant d'exiger peu de chose des Etats. Un autre point faible est la quasi-absence de participation de la population concernée ; elle n'a pas été régulièrement informée et les rumeurs se créent facilement.

Les points faibles de la Convention alpine

- trop longue durée du processus
- absence des mesures concrètes d'application
- dispositions peu contraignantes
- choix du « plus petit dénominateur commun »
- faible participation de la population concernée
- pas d'information régulière
- faible intérêt de la plupart des parties contractantes

La convention-cadre a été ratifiée et est entrée en vigueur en 1995. Par contre, seulement trois pays ont ratifié les 8 protocoles : le Liechtenstein, l'Autriche et l'Allemagne. La plupart des parties contractantes n'y portent que peu d'intérêt. En Italie et en Suisse, il y a même une forte opposition à la ratification des protocoles.

Après 13 ans :

- la convention-cadre est ratifiée
- les protocoles sont partiellement élaborés et ratifiés
- l'application est en attente

La Convention alpine est-elle un instrument de protection du site du Mont-Blanc ?

La réponse est non, mais on peut travailler avec elle pour protéger et gérer durablement le site, car les principes qu'elle énonce peuvent être appliqués au Mont-Blanc. La Convention alpine a été conçue avec une vision très large, car elle vise toute la région alpine, donc aucune chose n'est spécifique à une partie. La Convention alpine ne prévoit pas de protocole territorial. Les parties contractantes ne veulent pas modifier la convention-cadre. Or, pour concevoir un protocole territorial s'appliquant spécifiquement au Mont-Blanc, il faudrait changer la convention-cadre. Les parties ne veulent plus élaborer de nouveaux protocoles, elles ont déjà du mal à élaborer les protocoles prévus par la convention-cadre.

La Convention alpine, un instrument pour protéger le site du Mont-Blanc ?

Non parce que:

- le champ d'application de la Convention alpine est toute la région alpine
- les contenus des protocoles sont bien définis
- les parties contractantes ne veulent pas modifier la Convention alpine et ne veulent guère élaborer de nouveaux protocoles

La Conférence alpine cherche des outils ou des institutions pour l'application de la Convention. Elle a reconnu, jusqu'à maintenant, un seul organe comme permettant l'application de la convention, c'est le réseau alpin des espaces protégés, initiative étatique pour regrouper tous les espaces protégés, les parcs nationaux. A côté de cela, il y a des initiatives privées et associatives telles que le forum alpin, réseau scientifique de l'arc alpin qui existe depuis 8 ans déjà, et le réseau Alliance dans les Alpes, qui provient d'une initiative de la CIPRA et qui regroupe des communes pour ne pas rester au seul niveau diplomatique et pour revenir à un niveau de politique plus proche des citoyens. Le réseau fonctionne aujourd'hui de manière autonome avec 150 communes membres et utilise comme référence les documents de la Convention alpine qu'il applique dans la vie quotidienne. Mon protocole préféré sur l'aménagement du territoire et le développement durable stipule que « *la collaboration transfrontalière des collectivités territoriales directement concernées doit être encouragée dans l'intérêt d'un développement harmonieux* ». Si on veut renforcer la collaboration autour du Mont-Blanc, c'est aussi dans l'esprit de la Convention alpine.

Le Patrimoine mondial de l'UNESCO

Procédure: Importance du rôle des Etats

Forme et contenu des propositions d'inscription :

Gestion:

- (b) statut juridique clair
- (c) mesures de protection et moyens de mise en œuvre
- (j) plan de gestion du site et exposé des objectifs

Suivi:

- (a) indicateurs-clés permettant de mesurer l'état de la conservation

La collaboration sur le plan international nécessite des concepts de développement durable qui sont des schémas directeurs ou, pour l'UNESCO, des plans de gestion. Un plan de gestion est un document de base tant pour obtenir le statut de Patrimoine mondial que pour être un instrument d'application de la Convention alpine. Pour bénéficier de ces reconnaissances, il faut avoir un programme de travail, des activités et des compétences bien précises. Il est plus facile de convaincre trois Etats que huit Etats de protéger le Mont-Blanc. Il sera long et difficile d'exiger de la conférence alpine un protocole additionnel pour le Mont-Blanc. Il vaut mieux convaincre les trois Etats concernés. Une gestion durable du Mont-Blanc ne peut pas être décrétée de l'extérieur par un texte comme la Convention alpine, car celle-ci respecte le principe de la subsidiarité et donne beaucoup de possibilités à la

population et aux décideurs locaux. Si on veut gérer durablement le site, il faut intégrer les communes et les régions en prenant comme référence le principe de coopération posé par la Convention alpine.

La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc

Le point faible de la CTMB: manque de personnalité juridique

Stratégie pour résoudre ce point faible :

Créer une personnalité juridique par les trois pays en collaboration étroite avec les trois régions concernées

- un accord en droit international, ratifié par les parties contractantes
- une définition claire des objectifs et des mesures
- la création d'organismes de suivi et d'évaluation

Ce qui reste toutefois possible est la reconnaissance du Mont-Blanc par la Conférence alpine comme région modèle d'application de la Convention alpine - sur demande des autorités compétentes (les trois pays et les trois régions).

Conclusions

1. Une conception commune pour la protection et le développement durable du site du Mont-Blanc est indispensable
2. Il est plus facile de convaincre 3 Etats que 8 Etats
3. La protection et la gestion durable du site du Mont-Blanc ne peuvent pas être décrétées de l'extérieur
4. Les autorités compétentes (pays, région, communes) doivent prendre l'initiative
5. La reconnaissance du site par l'UNESCO et en tant que modèle d'application de la Convention alpine peuvent stimuler une telle initiative

Discussion

Gérard Decorps, guide à Chamonix : *La France est-elle signataire de la Convention et de ses protocoles ? Une fois qu'un pays a ratifié une telle convention, quelles obligations en découlent pour lui ? Est-ce que cela peut avoir des conséquences en pratique ?*

Andreas Weissen : *Il y a huit Etats qui sont des parties contractantes à la Convention alpine : la Slovénie, l'Autriche, l'Italie, le Liechtenstein, la Suisse, la France, Monaco, l'Allemagne et l'UE ont signé et ratifié la convention. Presque tous les protocoles sont signés et la ratification est en cours, avec des procédures et des états d'avancement différents selon les pays. Par exemple en Italie, la ratification est en cours devant le parlement mais il y a quelques questions posées par les Commissions italiennes sur le tourisme et le transport qui veulent avoir des explications plus concrètes sur l'application de la Convention alpine. En France, les élections ont différé la ratification. Cela va probablement durer encore une année avant la ratification par tous les pays.*

En ce qui concerne les obligations, cela dépend des cas. La convention est un traité de droit international que les pays ont obligation d'appliquer, c'est-à-dire qu'ils doivent prendre ou adapter des dispositions législatives conformes aux dispositions qui se trouvent dans la convention ou les protocoles. Beaucoup de dispositions sont formulées en termes imprécis et incitent les Etats à s'engager dans certaines directions. Tous les deux ans, lorsqu'il y a la conférence des parties, chaque pays présente des rapports sur la façon dont ils ont appliqué la Convention. L'association des élus de montagne trouve que la Convention alpine est un instrument utile pour renforcer la politique en faveur de la montagne. Elle a, l'année dernière, pris position en faveur de la ratification rapide des protocoles et de la mise à disposition de moyens financiers pour l'appliquer. Dans la politique des subsides et celle pour payer des prix justes pour l'utilisation des ressources alpines, la convention peut être un argument pour obtenir un plus mais on ne peut pas appliquer directement un article de la Convention alpine sur le terrain. L'application est de la compétence des pays, régions ou communes selon le principe de la subsidiarité. C'est presque comme la Déclaration universelle des droits de l'homme : on a un document de référence important pour les citoyens mais sans applicabilité directe. En cas de non-respect d'une disposition, la Convention alpine ne prévoit pas de sanction, par contre, il pourrait y avoir une réaction de l'opinion publique.

Jean-Pierre Courtin : *Je ne comprends pas la réserve et la timidité d'Andreas Weissen sur la Convention alpine. Admettons que la CTMB, telle qu'elle existe aujourd'hui, arrive à mener à bien un plan de gestion, appelé le schéma de développement durable, dont nous regrettons qu'il avance très lentement, pour en faire un programme commun. Si ensuite, la CTMB désire, pour signer un accord entre les trois pays, se rattacher à une convention internationale, la Convention alpine peut-elle être une référence pour cet accord qui instituerait la CTMB en droit international pour approuver le programme commun ? Si oui, on constituerait ainsi un édifice juridique international permettant d'avoir la personnalité juridique voulue.*

Andreas Weissen : *Cela est possible mais j'hésite un peu si l'on commence à parler d'un protocole territorial additionnel. Cela est compliqué si l'on dit que la CTMB est une application de la Convention alpine. Je suis convaincu que si la CTMB se donne un statut juridique par un accord en droit international entre les trois pays avec une définition claire de ses buts, objectifs, compétences, etc., et dit qu'elle est un instrument d'application de la Convention alpine en tant qu'instrument de promotion du développement durable d'une région alpine précise, ce sera certainement salué et reconnu par les organes de la Convention. Je vois des difficultés concrètes : en Valais, par exemple, la Convention alpine n'est pas très populaire et le Grand conseil valaisan recommande de ne pas ratifier ses protocoles. Si on donne une structure juridique plus forte à la CTMB, il y aura probablement une hésitation de la part du Valais. Le « Versant noir du Mont-Blanc » a bien constaté que le principal défaut, pour la reconnaissance de la CTMB par l'UNESCO ou par les organes de la Convention alpine, est le manque de personnalité juridique. Or, celle-ci est nécessaire, de même qu'un plan de gestion.*

Michel Charlet, maire de Chamonix : *La Convention alpine est une orientation de gestion voulue par les Etats. Cela permet une reconnaissance des régions montagnardes à l'échelon européen. L'Europe a longtemps refusé de reconnaître la spécificité des problèmes de la montagne. Par exemple, hier après-midi, avec les Conseils Généraux de Savoie et de Haute-Savoie dans le cadre de l'Assemblée des pays de Savoie, on a voté une mention pour demander à Bruxelles de nous aider à financer un projet d'infrastructure intéressant les zones de montagne, en faisant référence à la Convention alpine, ratifiée par l'UE. On doit différencier la Convention alpine de la CTMB. En ce qui concerne la CTMB, on ne peut pas se rattacher à une convention qui n'est pas une convention de gestion, on n'a aujourd'hui qu'une piste : c'est faire référence à la Convention de Madrid qui autorise des gestions transfrontalières mais, pour pouvoir aller plus loin, il faut créer un groupement local de coopération transfrontalière en faisant référence à la Convention alpine. Sa création nécessite un accord entre la France, la Suisse et l'Italie. Pour l'instant, un seul groupement de coopération transfrontalière existe, c'est un groupement dans la région de Karlsruhe qui prend comme référence la Convention de*

Madrid. Nous allons essayer d'élaborer un dossier pour faire des accords entre les trois pays concernant la gestion du Mont-Blanc en nous appuyant sur la Conférence de Madrid (l'Italie n'est pas signataire des accords de Karlsruhe) ce qui nous permettrait de donner un statut juridique à la CTMB.

Martine Héraud, libraire à Chamonix : *Y-a-t-il déjà eu des cas où la Convention alpine a pu être utilisée efficacement ?*

Andreas Weissen : *Je peux citer à nouveau le Réseau alpin des espaces protégés dont la France finance un organe de coopération et de coordination. Depuis 6 ans, ce petit bureau de Gap organise un échange d'informations sur tous les thèmes qui intéressent les zones protégées, tels que la gestion de la faune ou la valorisation des produits autour des parcs ou l'éducation des personnes. Non officiellement, des réseaux de chercheurs et de scientifiques se sont créés afin de coopérer et d'harmoniser les méthodologies dans chaque pays, canton, université pour rendre les résultats comparables. Les maires de 150 communes ont décidé de participer au réseau des communes « Alliance dans les Alpes » pour permettre des échanges sur le plan international. Comme le disait Monsieur Charlet, c'est la première fois dans l'histoire que l'Arc alpin se constitue comme unité. Beaucoup de problèmes, comme celui des transports, ne peuvent être résolus à l'échelle nationale ou régionale, les solutions doivent être internationales et européennes. Même si les Etats ont été peu actifs, la Convention alpine est un outil précieux pour défendre nos intérêts. Ainsi, le protocole sur les transports donne la priorité au ferroutage et permettrait de soutenir la mise en place d'infrastructures.*

Barbara Ehringhaus : *Le Réseau Alpin des Espaces Protégés est bien financé et fonctionne. Il montre une collaboration internationale exemplaire, entre autres dans le domaine de la recherche, mais il reste très exclusif et élitiste et ne s'intéresse qu'aux espaces déjà protégés. L'Espace Mont Blanc, par exemple, n'est pas là-dedans. Il est regrettable que ce réseau ne puisse pas être étendu aux espaces encore non protégés. D'un autre côté, l'Alliance des Alpes, n'a aucun membre fonctionnel en France. La conférence alpine considère l'Espace Mont-Blanc comme un exemple d'application de la Convention alpine notamment lors de la réplification de la convention aux Carpates et au Caucase. Pro Mont Blanc demandera aux Etats de prendre leurs responsabilités lors de la conférence des ministres de la Convention alpine qui aura lieu le mois prochain en Italie, car depuis les années nonante, l'Espace Mont-Blanc est cité par ces Etats comme un cas-pilote pour l'application transfrontalière de la Convention.*

Claude Eckhardt : *La Convention alpine comporte des obligations très concrètes lorsqu'elle dit que chaque partie contractante s'engage à prendre des mesures nécessaires. La Convention parle de coopération transfrontalière, notion qui va au-delà de l'autorisation de coopération, le protocole sur la nature et le paysage déclare que les parties s'engagent à promouvoir la coopération transfrontalière au niveau régional et local. Cela est très clair et on peut s'appuyer sur ces traités.*

Boris Opolka, du Réseau alpin des espaces protégés : *L'Espace Mont-Blanc peut travailler avec nous, rien n'empêche ces personnes de venir à nos activités et de nous rencontrer. Nous sommes à disposition pour nouer des contacts.*

L'expérience en situation transfrontalière Gavarnie / Mont-Perdu, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre mixte de paysage naturel et culturel

Par Patrice de Bellefon, écrivain, guide et pyrénéiste

Montagne et patrimoine mondial

Permettez moi tout d'abord d'exprimer ma totale solidarité et ma fervente adhésion à votre démarche. La lecture de votre document « *Le versant noir du Mont-Blanc* » est tout simplement poignante. Comment, après les mutilations qu'elles ont subies, ces montagnes aussi sublimes, aussi prestigieuses peuvent-elles encore être soumises aux affligeantes menaces que vous dénoncez ?

Confrontés à de telles situations, je crois que nous devons mettre en œuvre une solidarité de tous nos massifs montagneux, par delà les distances, pour mieux répondre aux pressions politiques et aux complaisances administratives auxquelles nous nous heurtons.

Puis-je vous avouer que le Mont-Blanc n'est pas le massif alpin que j'ai le mieux fréquenté ? Peut-être sa réussite touristique et les dérives qui l'accompagnent s'accordent-elles mal à mes penchants ? En revanche, depuis que Jean-Pierre Courtin m'a demandé de m'associer à vos réflexions, il est la région des Alpes que j'ai la plus étudiée.

Mon exposé, situé dans une focale mondiale, décevra néanmoins certains d'entre vous, parce qu'il établit les mesures qui s'intercalent entre les réalités et l'éventualité d'une inscription au patrimoine mondial.

L'exégèse – de rapports, d'études – est toujours critique, cependant prendre conscience de ces distances afin de tenter d'y porter remède et de prévenir d'autres blessures n'était-il pas un des desseins de cette rencontre ?

Le Mont-Perdu, un précédent

Le massif transfrontalier du Mont-Perdu (Gavarnie-Ordesa) a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en décembre 1997 – avec un complément de 500 hectares autour du hameau de Héas en 1999 – au double titre de « paysage naturel » et de « paysage culturel ». Cette consécration, au terme d'un patient labeur associatif, est mal connue, même en France. Son coût est resté très modeste : 40 000 francs de subventions régionales et 150 000 francs de fonds européens INTERREG.

Ainsi sommes-nous parfois consultés afin de connaître les « recettes » qui nous ont conduites à de si éloquents résultats avec si peu de moyens somptuaires !

Cette consécration dont jouit un massif secondaire ne constitue-t-elle pas un exemple encourageant ?

Les désirs d'inscription sur la liste du patrimoine mondial, depuis peu, se multiplient dans les milieux associatifs montagnards, jusqu'alors indifférents à une telle reconnaissance : citons l'arc des parcs alpins, d'abord les tandems Mercantour / Alpi Marittime, Vanoise / Paradis, le Mont-Blanc, l'Alt Empordà, une somme d'attraits divers tels que paysages côtiers et montagnards, vestiges antiques, art roman, traditions culturelles, musées, artistes universels, la Montagne Sainte-Victoire, le petit train jaune de Cerdagne, jusqu'au Canigou pourtant si défiguré et pourfendu de pistes automobiles mais fort d'une riche biodiversité à l'échelle européenne, de ses légendes – l'ascension de Pierre III d'Aragon en 1285 – du symbolisme de ce monument naturel, site fondateur du « Catalinisme », expression d'une remarquable réussite en faveur de la très universelle diversité culturelle, préoccupation fondamentale de l'UNESCO.

Une association, une éthique

L'association Mont-Perdu Patrimoine mondial, dont le dessein originel était d'obtenir l'inscription de ce massif au patrimoine mondial, est constituée d'adhérents les plus divers, de toutes régions, regroupés autour d'une équipe de scientifiques, d'historiens, de montagnards dont certains ont côtoyé la plupart des massifs montagneux de notre planète.

Nous avons songé à l'inscription du massif du Mont-Perdu en alignant ses réelles valeurs dans la continuité d'une « focale mondiale ». Une démarche originelle à l'écart de toutes aspirations locales, de toutes pressions politiques et touristiques.

Notre dessein premier était d'obtenir l'inscription du massif du Mont-Perdu en associant néanmoins, dès nos premières initiatives, la plus large part possible de la population locale (information et présentation du projet auprès de tous les foyers autochtones) afin qu'elle collabore à la création d'un exemple de développement maîtrisé et approprié.

Inscription au patrimoine mondial : les données naturalistes

Dans la majesté, la grandeur architecturale des sites mondialement reconnus (Gavarnie, canyons du Haut-Aragon) s'inscrit un spectacle géologique d'une rare lisibilité : les chevauchements – ou nappes – calcaires de cette unité géologique constituent selon le mot de Frantz Schrader, un véritable « poème géologique » dont les dimensions mêmes sont assez rares dans le monde.

Le massif du Mont-Perdu n'a pas été retenu au titre de la biodiversité et pourtant dans ses quelques 30'000 hectares, il compte environ 2000 espèces botaniques dont au moins une trentaine d'espèces endémiques, chiffres à comparer aux 1950 espèces annoncées par Jean-Pierre Courtin pour l'ensemble de la Haute-Savoie dans son ouvrage « *Protéger la montagne* », et aux données avancées pour tout le territoire du parc national du Mercantour réputé riche de ce point de vue (*Les parcs nationaux – Guide Gallimard*).

Peut-être n'avons nous pas suffisamment bien présenté ces richesses naturalistes aux experts UICN ? Lors de leur visite sur le terrain, un géologue nous accompagnait, mais ni un botaniste, ni un zoologiste ou un entomologiste. Nous n'avons pas su démêler la confusion d'échelle des experts à ce sujet entre l'ensemble des Pyrénées et la spécificité du seul massif du Mont-Perdu n'ayant cependant rien à voir avec l'étagement des biotopes des grands massifs africains, américains ou asiatiques.

Inscription au patrimoine mondial : le paysage culturel

Il est par excellence un paysage « évolutif vivant » selon la définition du patrimoine mondial.

On y côtoie, en effet, les ouvrages combinés de la nature et de l'homme, cette belle alliance si propice à la riche diversité biologique du massif.

Le Mont-Perdu, sur ses deux versants, demeure, malgré une frontière, une entité géoculturelle où se superposent l'unité géologique et l'originalité identitaire. Les contrastes climatiques et géomorphologiques ont engendré sa singularité historique : complémentarité économique, relations exceptionnelles entre les communautés du nord et du sud, isolat de paix sont un exemple de dimension universelle. Des témoignages bien vivants illustrent cette « utilisation viable des terres qu'accompagne une relation sensible – cosmogénique, cosmologique – avec la nature ». Un paysage vivant socialement et cependant en étroite liaison avec le mode de vie traditionnel.

Langue, savoir-faire, valeurs immatérielles « continuent de façon inédite l'œuvre du passé », dans la propre logique de ce pays de montagne. Mémoire d'avenir, mieux et plus qu'un simple label, un ensemble de lieux exemplaires et d'expérimentation dans l'éventuelle perspective d'une authentique maîtrise d'un développement approprié ! Un exemple dans le droit fil des desseins UNESCO.

Pouvions-nous supputer qu'une inscription au titre de « paysage culturel associatif »¹ eut été envisageable ? Le massif du Mont-Perdu a été témoin des premières approches modernes des sciences de la nature (Pitton de Tournefort dès le XVII^e siècle, puis Palassou, Picot de Lapeyrouse, Darcet, Dolomieu, Monge, le baron Frédéric de Dietrich, Ramond de Carbonnières enfin) et de la naissance du tourisme, thermal notamment, puis du tourisme lié au romantisme² florissant et gourmand de l'exotisme espagnol.

¹ « Selon la terminologie UNESCO : se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels et de l'élément naturel », *Le Patrimoine mondial*, nov. 1998, Que sais-je ?, Edition PUF

² Le mot romantique a, semble-t-il, été utilisé pour la première fois, dans un des sens où nous l'entendons, dès 1776, à propos des Pyrénées, par le diplomate et écrivain anglais Swinburne

Très certainement, une inscription au titre de paysage culturel associatif, quoique abusive, aurait été politiquement plus facile à gérer.

Les exigences éthiques : vers un déclassement ?

Malheureusement, les engagements à l'égard du Patrimoine mondial, pris lors des visites des experts UICN et ICOMOS, ne sont pas respectés par les Etats.

Jusqu'à ce jour au moins, la France ne semblait pas s'enthousiasmer pour le contenu culturel de ce classement, comme le révèlent des complicités politiques et administratives à l'écoute de « complaisances locales ».

Une reconnaissance, a fortiori mondiale, des traditions locales et de leur droit à la différence contribue à l'enracinement des populations concernées, mais aussi et surtout, les prépare à se nourrir d'échanges fructueux vers « une valorisation d'autres types de culture négligés, ces dernières décennies, par l'occident qui en a préconisé l'éradication, leur remplacement, au lieu d'adopter une stratégie de changement dans la continuité » (PNUD).

Les populations autochtones, soumises depuis cinq ans à une désinformation systématique orchestrée par les responsables politiques et administratifs, brocardant le concept même de patrimoine mondial, sont en majorité indifférentes (sauf à Gèdre) et parfois hostiles comme à Gavarnie.

Bref, l'abandon dont est victime ce patrimoine mondial nous a conduit à adresser au comité du Patrimoine mondial un état des lieux justement sévère.

Andorre, une autre approche pour aboutir

L'Andorre, petit Etat éminemment montagnard, adhère depuis peu à l'UNESCO. Cette principauté rêve de s'ancrer dans la communauté internationale par un acte significatif : acquérir un Patrimoine mondial. Comme dans le projet Mont-Blanc, il y a aussi l'objectif de dessiner un avenir plus précautionneux à l'égard de la nature. Ainsi ont-ils choisi de présenter le vallon du Riu Madriu comme récipiendaire du Patrimoine mondial. Il est en effet le seul qui ait conservé une authenticité naturelle sur la presque totalité de son parcours. Cette proposition témoigne d'une sincère aspiration de la part de ses promoteurs, confrontés aux prodigieux développements de la principauté. Le vallon de Madriu, pour être très attrayant et bien préservé, n'est cependant pas d'une remarquable rareté. Toutes nos montagnes d'Europe en offrent de semblables aux amoureux de la nature.

Comme beaucoup d'autres, il possède quelques vestiges préhistoriques plus ou moins lisibles, des ruines de l'industrie primitive du fer (forge à la catalane), un sentier antique, lieu de passage fréquenté, bien que son orientation est-ouest soit moins propice aux échanges, dans les Pyrénées, que les axes nord-sud.

A la lecture du projet Mont-Blanc, j'ai la tentation de reprendre de façon radicale, les observations que j'ai naguère formulées auprès de mes amis andorrans lorsqu'ils m'ont consulté. Je leur recommanderais, aujourd'hui, de renoncer à l'espoir d'obtenir un succès pour le Riu Madriu, et de jouer la carte du « paysage culturel associatif ».

L'Andorre est un exemple très rare, d'un prodigieux développement commercial et touristique, étroitement lié à son indépendance et donc à son histoire montagnarde. Il est peu de contrées où, en montagne, le foncier comme le niveau de vie, atteignent de tels sommets somptuaires, où les infrastructures (routes, téléphériques, stations de ski, thermes, constructions...) sont si bien déployées, avec une si surprenante densité sur l'ensemble d'un « pays de montagne ». Comme l'Espace Diamant, l'Andorre ambitionne, par une liaison continue de ses horizons montagnards, d'offrir un des plus vastes domaines skiables d'un seul tenant en Europe. Au sein de l'histoire, pourtant spécifique de la frontière pyrénéenne³, l'Andorre, comme le Mont-Perdu et le pays Quint, demeure une des hauts-lieux où cette singularité a le plus de relief.

Les Andorrans, depuis le haut moyen-âge, ont fait preuve d'habileté et de pugnacité pour préserver leur indépendance, l'indépendance de leur réduit montagnard. Eux aussi se sont enrichis

³ Frontière plus établie par les paysans et les pasteurs que par la diplomatie et les opérations militaires, a remarqué le géographe Jean Sermet, diplomate naguère attaché aux relations transfrontalières entre la France et l'Espagne.

d'acculturation, sans cependant renoncer à « l'image montagne », puissant argument de propagande. Image parfois traduite par ce que j'appelle le syndrome du Dru : l'aiguille en béton de l'école d'escalade de Canillo et l'étrange architecture du complexe thermal de Caldea en témoignent.

L'Andorre n'a-t-elle pas réussi, de façon spectaculaire, à hisser jusque sur les flancs escarpés de ses hautes vallées les plus fidèles archétypes du mythe de la croissance de nos sociétés industrielles ? Un « paysage culturel associatif » illustrant une surprenante connexion entre sa géographie, son histoire montagnarde et ses exceptionnels succès économiques.

Certes, pour les partisans nostalgiques d'une consécration du paisible Riu Madriu, cette perspective d'inscription au titre du « paysage culturel associatif » n'est pas un modèle à promouvoir à cause des dégradations irréversibles qui ont endommagé sa nature. En revanche, pour une large majorité d'Andorrans, elle consacrerait le stade accompli d'une évolution méditée, espérée par une assez grande part de nos populations montagnardes occidentales, suffisamment attendue encore de nos jours pour croire en son exemplaire universalité.

Le Mont-Blanc, un regard exogène

Les commentaires qui suivent s'inspirent d'une assez bonne connaissance des lieux, complétée par la lecture des classiques de l'alpinisme, d'essais historiques et naturalistes concernant le massif et d'une interprétation attentive des comptes-rendus de *pro* Mont-Blanc.

Il convient de souligner qu'un site patrimoine mondial mixte, donc naturel et culturel, passe d'abord par des critères naturels aussi rigoureux que pour un site seulement inscrit au titre de « paysage naturel ».

Le Mont-Blanc, un paysage naturel

Nul ne songerait à contester un instant la magnificence des paysages de « lumières et de silence », des élans granitiques, des masses glaciaires du prodigieux domaine du Mont-Blanc.

Les paysages offerts au grand public sont surtout somptueux et impressionnants dans la vallée de Chamonix et à partir de ses balcons belvédères. Cela ne préjuge en rien des qualités esthétiques du versant italien, cependant moins fascinants.

Nous avancerons néanmoins plusieurs observations :

- La qualité paysagère des vallées du domaine du Mont-Blanc ont subi d'évidentes agressions. Rappelons-nous que déjà il y a 50 ans – en 1952 – le site a été classé au-dessus de 2000 mètres pour toute une panoplie de raisons, parmi lesquelles, certainement, ménager l'avenir du développement touristique.
- Que pour être d'une souveraine beauté, ce type et cette dimension de paysage d'altitude, ne sont pas exceptionnels à l'échelle mondiale.
- La géologie du massif, un formidable effort de granit crevant son socle de gneiss, présente très certainement de singuliers caractères. Ils sont surtout sensibles, avons-nous compris, aux spécialistes, car au-delà des aspects paysagers déjà évoqués, ils semblent assez peu lisibles au regard curieux d'un touriste. Dans cet ordre d'idée – les spectacles racontant l'histoire de la terre – ne cite-t-on pas plus souvent Grindewald ?
- Nous avons noté au passage – Mont-Perdu, Mercantour, Canigou – que la biodiversité du massif du Mont-Blanc comparée à celle d'autres montagnes européennes n'est pas d'une richesse exemplaire.

Il a été dit par un des intervenants qu'au Mont-Blanc, « aucun des aspects n'est vraiment exceptionnel ». Je dirais, pour ma part, sauf les paysages de haute montagne ! Le Mont-Blanc, est-il ajouté, « n'est pas un milieu si riche que ça, c'est surtout du granit et de la glace » (comparons nos écotopes à ceux du Huascarán ou du Kenya).

L'agriculture de montagne a pratiquement disparu. La nature sauvage y trouve bien quelques avantages. Nous sommes ici en présence d'un concept hérité des précurseurs américains – John Muir, Henri-David Thoreau – qu'il convient de nuancer pour deux raisons.

- L'existence permanente des formes traditionnelles d'utilisation des terres soutient la diversité biologique. Jean-Pierre Courtin cite dans son ouvrage un exemple de la perfection écologique paysanne du XIX^{ème} siècle (« *Protéger la montagne* », La Manufacture, 1987). Les lieux où subsistent des activités agricoles, essentiellement pastorales – Beaufortin, Sixt par exemple – sont-ils dans le périmètre envisagé ? En tout état de cause, la publication « *Le versant noir du Mont-Blanc* » admet qu'il n'y a pratiquement plus de « paysans » dans le périmètre restreint, du moins en versant français. Il conviendrait de réfléchir aux effets de cette déprise agricole.
- Dans la conception même du « tout nature sauvage », nous vivons ici, comme dans toute l'Europe, les contradictions qu'apportent le prosélytisme associatif qui se manifeste jusqu'aux plus hautes altitudes des « paysages de limites » et l'affairisme touristique (infrastructures). Au catalogue des nuisances dont souffrent ces paysages d'altitude, nous notons que selon votre publication « l'abus des transports aériens » semble à lui seul disqualifier le massif pour toute désignation au titre du patrimoine mondial ». Il s'agit bien d'un paroxysme de tourisme industriel.

Nous avons participé à des rencontres-débats où il était suggéré qu'un seul critère net de qualification devait être suffisant pour obtenir une inscription au Patrimoine mondial ; Ici, il est préconisé que plusieurs critères moins évidents devraient conduire au même succès par un effet holistique, selon lequel la juxtaposition de ces critères dépasserait le résultat de leur addition. Ces différences d'appréciation ne relèvent-elles pas de sensibilités subjectives locales ?

Pour le comité du patrimoine mondial ne serait-il pas plus cohérent – et prudent – que deux, voire trois critères, au moins, soient indiscutables par leur grande qualité ?

Il a été, en outre, rappelé au cours de vos débats « qu'une démarche de protection générale du type parcs nationaux français paraît inadaptée, trop contraignante, difficile à concilier avec la gestion des vallées périphériques, trop rigoureuse pour les intérêts locaux », cependant que « les points limites de saturation commencent à se manifester ». Bref, il serait recommandé une protection « mesurée », appropriée aux projets locaux. Comment, sans se contredire et risquer de sombrer dans l'aporie la plus totale, revendiquer une reconnaissance qualitative naturaliste mondiale et, en même temps, ne pas accepter les moyens d'en assurer les fondements essentiels et la pérennité ?

La question du paysage culturel

Paysage culturel évolutif vivant

Le Mont-Perdu sur lequel nous nous sommes longuement attardés représente idéalement ce type de paysage. Dans ces paysages, le savoir traditionnel et le patrimoine culturel ont une valeur et une validité propre, ainsi qu'une capacité à définir et promouvoir leur développement dans leur propre logique. Il y a, alors, symbiose entre le substrat naturel et le contenu culturel. L'un étant support de l'autre et réciproquement. Mémoire d'avenir mettant « en œuvre des techniques spécifiques d'utilisation viable des terres et des relations sensibles avec la nature ». Jusqu'à préserver, voire même restituer l'aspect originel - originel plus dans le sens de permanent que d'antérieur - du paysage rural montagnard, Ceci n'excluant pas une adaptation aux changements de situations matérielles, environnementales, externes et internes. Nous noterons que la croissance sans racine s'accompagne toujours d'une perte d'identité des lieux et de leurs populations. Le rapprochement de ces remarques et de notre présentation du paysage culturel évolutif vivant du Mont-Perdu, avec l'état naturaliste du massif du Mont-Blanc, plus particulièrement de ses vallées, rend compte des difficultés que ce site rencontrera pour être inscrit au patrimoine mondial, au titre de paysage culturel évolutif vivant.

Paysage culturel évolutif relique

Cette nomenclature concerne le même type de paysage, mais dont l'évolution se serait brusquement arrêtée. Toutefois cette qualification suppose que « ces caractéristiques essentielles soient matériellement visibles ».

Les valeurs culturelles anciennes, leurs vestiges et empreintes n'ont-elles pas disparues des vallées du Mont-Blanc. « En deux siècles de tourisme et de mutation, la distinction entre la société globale et locale n'a plus cours » a-t-il été dit au cours de vos rencontres thématiques.

Paysage culturel associatif

C'est certainement à ce titre que le massif du Mont-Blanc peut demander, avec le plus de légitimité, son inscription sur la liste du patrimoine mondial. « Une convergence des représentations internes et externes a produit une création culturelle et symbolique du Mont-Blanc par les hommes et l'histoire, unique au monde ». Nous lisons plus loin qu'« il faut souligner la place incomparable qu'il a dans la culture des hommes depuis le siècle des lumières. Lieu d'invention de la montagne enclenchant le tourisme dès le XVIIIème siècle, lieu de naissance de l'alpinisme »

Il y a de toute évidence « une symbolique » de l'alpinisme autour du Mont-Blanc. En revanche, il est assez contestable que le « sentiment de la montagne » soit une invention du siècle des lumières dans le massif du Mont-Blanc. L'histoire des paysages, Pétrarque, les peintres de la Renaissance, le Suisse Konrad Gessner précurseur de Rousseau dès 1541, dans ses approches littéraires de la montagne, tous nous apportent de précieux et multiples arguments en faveur du « sentiment de la montagne » bien avant le XVIIIème siècle. Il convient, en outre, de ne pas confondre l'ascensionnisme du siècle des lumières avec l'alpinisme. Les ascensions de Paccard et de Saussure au Mont-Blanc, de Ramond au Mont-Perdu participent d'un même esprit. Ces désirs d'explorer, cette soif de science, ne sont pas encore de l'alpinisme, même si ce besoin de « s'emparer de l'univers par la mesure, le calcul et l'analyse » emprunte quelques-unes des valeurs spirituelles que l'alpinisme mettra bientôt en exergue. Ramond n'a pas vu, dans les Pyrénées, la farouche beauté du versant nord du Vignemale ; pas un mot sur ses élans (pas même de Russell) avant Meillon et les réussites alpinistiques d'Henri Brulle. Le géographe Yves Lacoste note dans « Paysages politiques » que : « La beauté du spectacle qu'offre le paysage de montagne est à la mesure des actes d'héroïsme dont on sait qu'il est le théâtre et comme ces sportifs qui sont surtout spectateurs au stade, cent regards font de l'escalade, choisissant les passages, atteignant le sommet » L'émergence du vertical dans l'approche paysagère se manifeste vers le milieu du XIXème siècle avec les premières courses d'alpinisme : conquêtes des cimes les plus inaccessibles, recherche de l'élégance d'un itinéraire et de la difficulté.

La conquête du Mont-Blanc, à l'encontre des innombrables ascensions qui l'ont précédée dans tous nos massifs montagneux, exigeait un équipement spécifique et une volonté de réussir matériellement désintéressée ; ces démarches et aspects techniques nous entraînent dans une confusion entre alpinisme et ascensionnisme.

Pour ce qui est du tourisme, soulignons qu'il existait sous certaines formes bien avant la naissance de l'alpinisme. Songeons au thermalisme et à ses distractions, à l'exotisme espagnol si prisé par les romantiques parcourant les Pyrénées.

Des rivages marins aux pays de montagnes, le tourisme s'est répandu, à peu près en même temps, comme un phénomène social novateur, dans tous les pays riches d'Europe.

Le paysage culturel évolutif vivant, en particulier, remet en cause la thèse selon laquelle le paysage existerait grâce aux seuls regards extérieurs, en l'occurrence les touristes, par effet de « distanciation » et d'« artialisation » auxquelles les populations indigènes demeureraient insensibles. Rendre leur dignité humaine à des communautés trop longtemps exclues de toutes considérations culturelles serait une des missions que l'UNESCO partage avec l'Histoire.

Un « village » cosmopolite de 11 000 habitants – pas moins de 40 nationalités sont installées à Chamonix - ne peut guère servir d'exemple aux montagnes du monde. Il convient de s'interroger sur la différence entre population locale et habitants, sans cependant sombrer dans l'ostracisme qui écarterait l'immigré de toutes décisions communautaires, d'autant que l'insertion de ces habitants est nécessaire à l'identification d'un nouveau milieu chamoniard, au terme du processus en cours d'acculturation décrit par le professeur Préau. Il est difficile d'identifier un interlocuteur local. Il n'y a pas, en effet, de « mauvais touriste », seulement des offres touristiques contestables au service de puissances financières dont les forces médiatiques abusent le public. Par ailleurs, le PNUD insiste sur la nécessité de prendre en compte les aspects non économiques dans les programmes de développement, compte-

tenu des échecs précédents que le monde a connu, parce que nous pensions tout résoudre par la croissance. Nous ne devons pas déterminer le niveau de protection en fonction des « besoins » d'un groupe de pression - bons ou mauvais usagers ? - mais par rapport au sujet concerné, en l'occurrence le massif du Mont-Blanc, et aux objectifs réalisables à partir de l'état des lieux. On ne rebouchera pas le tunnel et le téléphérique de l'Aiguille du Midi ne sera pas démantelé.

L'alpinisme : éthique et paysage

Même si Grindelwald, et aussi Zermatt, ont toujours été des hauts lieux de l'alpinisme, c'est d'abord et surtout à Chamonix qu'il a connu son plus précoce et actif épanouissement, en tant qu'éthique et discipline sportive, avant de se propager dans les stations touristiques d'altitude de tous les massifs. Chamonix demeure le centre mondial le plus fréquenté de l'alpinisme et il est, en effet, juste de noter que « l'acculturation de la population montagnarde aux mythes qui ont été créés en ville, point de départ des visiteurs qui ont rêvé de ce site, est à la mesure de la fascination que cette montagne a créée. » Le Mont-Blanc à l'origine d'une « création culturelle et symbolique » constitue, de ce point de vue, un modèle.

« L'alpinisme n'est pas seulement un sport poussé parfois jusqu'à la témérité. Il est aussi, et dans cette passion même une connaissance intérieure à l'action, un connaître par l'agir, une appréhension de la terre comme espace tellurique à travers l'effort, la conquête et le danger ».

A cette description géographique d'Eric Dardel ajoutons ce commentaire d'Yves Lacoste : « Il faut souligner que la relation entre vision esthétique et vision militaire reste insoupçonnée de la quasi totalité des spectateurs et que les médias n'en soufflent mot. La seule exception, et elle est notable, est celle de l'alpinisme : la description des courses en haute montagne se fait très souvent en termes guerriers : approches, tentatives, assauts, risques, conquêtes, victoires, retraites... »

Nous nous sommes désormais attachés aux causes que dicte cette discipline sportive. « Pourquoi refuserions-nous cet enrichissement, apport d'une culture récente qui nous révèle d'autres perspectives, une dimension monumentale et théorique des paysages montagnards » avons-nous écrit dans un ouvrage sur nos paysages d'altitude. Avant de reconnaître, plus loin, que souvent l'alpiniste lui-même, au moins dans l'action, n'est guère sensible aux sites. L'alpinisme est un sport âpre qui cultive « l'ascétisme de l'agir », et les plaisirs de sentir le vide vous cerner de sa transparente épaisseur, ceux procurés par l'orgueilleuse affirmation d'une maîtrise, ne sont pas d'ordre esthétique.

Probablement y a-t-il une certaine distance entre le réfléchi d'un géographe et le vécu visuel d'un pratiquant ?

Questions et objections

Le savoir, le vécu, ce que nous appelons l'érudition de terrain, certes nous éclairent mais embarrassent aussi nos choix face aux options qui nous sont présentées.

Pouvons-nous affirmer que l'alpinisme a une dimension universelle en référence à la Convention du patrimoine mondial, article 18, concernant les sites mixtes qui évoque « *la valeur universelle exceptionnelle dérivant d'une symbiose particulièrement importante de caractéristiques culturelles et naturelles* ». Dans le cas qui nous occupe, il ne s'agit pas d'une symbiose à proprement parler, faute d'échanges entre le substrat naturel et les règles exogènes de l'alpinisme. Dans l'idée de symbiose, les échanges sont favorables aux deux partenaires qui partagent vie et co-évolution. Ici, il serait plus exact de parler seulement de connexion entre un domaine exceptionnel de hautes montagnes et un phénomène de société n'embrassant pas la totalité de la nature des lieux. Ce phénomène engendrant, en outre, une acculturation, précédée *ipso facto* d'une plus ou moins forte déculturation, qui en tout état de cause a été préjudiciable à la biodiversité naturelle. Le culturel a, ici, modelé son substrat paysager en le contraignant à renoncer à la logique de son terroir.

Il nous reste à évaluer l'universalité de l'alpinisme. Il nous apparaît, surtout en matière de paysages, que le Patrimoine mondial n'établit pas une liste de sites universels. Comment un paysage serait-il universel dans sa singularité ?

En revanche, dans le cadre d'une pédagogie de l'universel, l'exemplarité des paysages inscrits au Patrimoine mondial se doit d'être universelle.

Interrogations ontologiques, avenir écologique, mondialisation, diversité culturelle sont des sujets universels. Chacun de nous parle sa langue, mais combien et qui sommes-nous à parler alpinisme ? Le romantisme est-il universel ? Et l'alpinisme n'est-il pas une discipline typique de la seule société industrielle occidentale ?

Toutefois, avons-nous insisté plus haut, le spécifique peut aussi prétendre à l'universel par son exemplarité. C'est probablement l'intention exprimée par la question « comment devient-on montagnard au XXIème, autochtones et citadins venus d'ailleurs tous confondus ? » à propos de l'acculturation des populations du Mont-Blanc. Le modèle du Mont-Blanc serait-il donc partout reproductible, voulons-nous donc imposer au monde, certes un symbole, mais le symbole épiphénomène de notre culture ?

Mesurons-nous que l'alpinisme, à part peut-être à Chamonix et au Népal, ne connaît plus les succès de naguère ? La grande presse généraliste n'en emplit plus ses colonnes. Tout a été dit ces dernières décennies et l'aventure héroïque est ailleurs. Les prouesses de la technique suffisent à des spectateurs désabusés et assommés d'images. Qui songerait aujourd'hui à utiliser l'alpinisme comme propagande politique ou nationaliste ?

L'évolution culturelle de ces dernières décennies n'interroge-t-elle pas les fondements éthiques de l'alpinisme ? Les récentes découvertes et une nouvelle sensibilité écologique nous contraignent à revoir nos rapports avec la nature. Défricher des forêts, canaliser des torrents, dominer et forcer la nature ne sont plus des exemples de bons développements. La technique, l'efficacité, les succès de l'industrie touristique, la croissance tous azimuts n'ont-elles pas dénaturé nos géographies, nos paysages au point qu'en certains endroits, l'être humain perd conscience d'habiter la terre. Progrès et croissance illimités, la supériorité du « roi de la création » qu'est l'homme moderne et conquérant me semble un obstacle qui entrave notre chemin vers une harmonie entre la montagne et nous.

« La pensée occidentale, et ses sciences techniques qui conçoivent la nature seulement comme une richesse au service du développement économique, ne sont-elles pas perçues comme étant à l'origine même de l'actuelle crise mondiale de l'environnement ? » (PNUD). « L'alpinisme a créé le Mont-Blanc », mais cette exaltation de la domination de la nature, n'est-elle pas, en partie, responsable des dérives que vous dénoncez ? L'UNESCO, si préoccupée par ces questions environnementales et culturelles et dont la mission essentielle est de nous faire partager « son souci du monde », reconnaîtra-t-elle à l'alpinisme, appartenant à l'alphabet historique de l'hégémonie occidentale, une dimension culturelle universelle ?

J'ai pour ma part conscience d'avoir été durant de longues années de ma carrière de guide, un symbole agissant de notre géographie héroïque et de nos vertus conquérantes.

Ayant dit mon embarras d'érudit de terrain en tête de ce paragraphe, j'avoue maintenant mes longues quêtes pour concilier mes pratiques de grimpeur avec mes options écologiques et esthétiques. Gaston Rebuffat, guide de Chamonix nous invite tout au long de son œuvre à rechercher une authentique et fructueuse « parenté » avec la nature et ses montagnes. Etrange, rare alpiniste dont le message perdure parce qu'il s'ouvre, au-delà des arcanes de notre héritage culturel, sur une dialectique éminemment écologique et moderne d'une approche paysagère. Un message qui nous oriente vers ces paysages des limites où horizon et univers se confondent.

Un itinéraire offert à l'alpinisme pour qu'il ne se retrouve pas dans le lot des « tendances émergentes que l'histoire de l'humanité ne retiendra peut-être pas ».

Avant d'achever, rappelons que les « revendications locales » souvent établies sur une désinformation des autochtones font que les systèmes de régulation sont parfois « de faux semblants ». Les pouvoirs locaux sont trop souvent les leviers qui permettent de contourner les règlements. Un patrimoine

mondial, nous l'avons vu, n'apporte pas les garanties de protection escomptées. Il ne protège pas. Ce sont les Etats, sous la pression des populations concernées et des associations, via les élus du site, qui préconisent et assurent les mesures de protection.

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial du Mont-Blanc, comme de l'Andorre, voire à terme celle du Canigou, engage la responsabilité du comité du Patrimoine mondial. Au terme d'études naturalistes et de réflexions philosophiques, il s'agirait bien, dans ces circonstances, d'un choix idéologique.

Les distorsions entre les divers sites du massif (Val Ferret, Chamonix, etc.) vont, semble-t-il, à l'encontre d'une unité cohérente favorable à l'inscription au Patrimoine mondial. La proposition de « réserve de biosphère » préconisée par la représentante de l'UICN, Mme *Georgina Peard*, me semble mieux adaptée à la diversité des enjeux économiques et sociaux et aux dimensions mêmes des sites transfrontaliers du Mont-Blanc. Songez à la cohésion géologique, naturelle et géo-culturelle des modestes 30 000 hectares du Mont-Perdu. Il est nécessaire d'inventer du droit et d'asseoir une identité juridique spécifique pour codifier une réglementation de protection et d'accompagnements appropriés afin de réparer, dans la mesure du possible et au fil de l'évolution des mentalités, les erreurs d'un récent passé et de maîtriser l'avenir d'un développement soutenable.

Discussion

Jean-Pierre Buraud : *Pourriez-vous nous expliquer les raisons de la potentielle mise en péril du Mont-Perdu, et si elles proviennent des gouvernements français et espagnol ?*

Patrice de Bellefon : *La France n'a pas tenu ses promesses. Par exemple, il y avait un festival qui est tout à fait incongru dans le périmètre du patrimoine mondial, les experts de l'UICN et d'ICOMOS ont demandé comme condition à l'inscription, que ce festival soit déplacé de quelques 600 mètres. Pour des raisons de politiques et de susceptibilités locales, un personnage politique a engagé un challenge avec le patrimoine mondial pour montrer qu'il était le maître des Hautes-Pyrénées. On en est donc toujours là cinq ans après. En outre, il n'y a pas eu un centime d'investi dans la valorisation et il n'y a toujours pas de comité de gestion ni de directeur de site, ce qui est obligatoire selon les engagements pris par les Etats. L'UNESCO ne peut rien imposer aux Etats mais peut seulement leur dire qu'il va réagir en cas de non-respect des engagements. Il n'y a aucune collaboration interétatique et je vois que c'est également votre problème dans les Alpes. Malgré les désirs de l'Europe, les frontières restent terriblement contraignantes. Les deux parcs nationaux Alpi Maritime et Mercantour, qui sont conjoints, collaborent beaucoup mieux que la partie espagnole et la partie française du Mont-Perdu. Il y a eu des aménagements qui sont graves et qui ont porté atteinte à l'esthétique, notamment à l'architecture. La tendance des parcs est de glisser vers des parcs d'attraction avec des aménagements qui sont abusifs.*

Pierre Préau : *Certaines choses me semblent erronées dans l'exposé de Monsieur de Bellefon. Un point me chagrine vis-à-vis de l'UNESCO et de nous-mêmes, nous utilisons sans cesse le terme de paysage sans être au net sur son contenu. Il est gênant de faire du paysage un élément d'évaluation et un argument pour une quelconque inscription. Un paysage n'est pas un objet scientifique, ce n'est pas quelque chose que l'on peut appréhender aussi facilement qu'une coupe géologique ou qu'une formation végétale, c'est plus complexe et son évaluation est difficile, notamment pour le paysage culturel. Le paysage implique une relation et il n'y a pas de paysage sans spectateur et c'est le spectateur qui dit et qui fait le paysage. C'est ce regard qu'il faut inventorier, c'est dans celui-ci qu'il y a des valeurs, des exigences et des conflits. Le terme universel est piégeant et a été inventé par notre civilisation occidentale. Allez parler de l'universalité d'un paysage malgache à un paysan malgache et vous aller voir ce que cela peut donner, le paysage malgache n'existe que parce qu'un européen le regarde, le met en photo et batifole en esprit sur sa signification. Le Mont-Blanc et le Mont-Perdu n'ont existé qu'à partir du moment où ils ont été décrits par les voyageurs et n'oublions pas le*

sentiment comme je l'ai dit hier. Je dirais, sous forme de boutade qu'un paysage n'existe qu'à partir du moment où il a trois étoiles au Michelin et ce n'est pas forcément le paysage dans sa réalité.

Patrice de Bellefon : *C'est un débat que nous abordons depuis 20 ans à la Commission des Sites, et qui intéresse aussi l'UNESCO. Il existe la notion de « paysage décor » sur laquelle on vient plaquer les activités culturelles ou des jeux, ce qui le différencie des paysages limites. Il y a des multitudes d'approches du paysage mais l'une d'elles est nouvelle, c'est le paysage perçu par les indigènes, différente de celle des touristes. Les paysages culturels selon l'UNESCO sont emplis de valeurs immatérielles, de langues, de spécificités, de savoir-faire et qui sont offerts au public pour les plaisirs de découvrir l'altérité.*

Barbara Ehringhaus : *J'aimerais comparer la situation du Mont Perdu avec celle de notre région des Alpes : pas assez de coopération transfrontalière, l'Etat ne s'implique pas et la population n'est pas encore impliquée suffisamment non plus. Le Mont Perdu était le premier bien naturel de montagne européenne inscrit au Patrimoine mondial, l'UNESCO avait un certain intérêt à avoir une montagne en Europe, et de plus transfrontalière. Le processus a été rapide pour le Mont Perdu mais ce sera peut-être plus long pour le Mont-Blanc : il faut élaborer les propositions avec les collectivités locales, ce qui n'a apparemment pas été le cas au Mont Perdu.*

Jusqu'à maintenant, les Alpes n'étaient pas du tout représentées et l'UNESCO a encouragé les Etats alpins à élaborer des nominations communes pour proposer quelques sites conjointement, au lieu d'en nommer trop séparément. Pour le massif du Mont-Blanc il faut souligner l'aspect transfrontalier, car autrement, l'Italie et la France n'ont plus de quota libre pour le Patrimoine mondial. L'Italie et la France ont déjà la majorité des biens culturels inscrits au Patrimoine mondial.

Patrice de Bellefon : *Il faut être informé quand on avance des choses. D'abord, je vous signale que le Mont-Perdu, c'est probablement le seul patrimoine mondial à avoir été obtenu sans pression politique ni économique, simplement par une association, cela n'a pas été si rapide, car cela nous a pris 10 ans. Quant aux populations locales, elles ont été informées dès le début de l'opération et chaque foyer a, en 1989, reçu une petite plaquette, en français, en espagnol ou en gascon, la langue locale, sur tout ce que représente un patrimoine mondial. Nous avons dû lutter, avec la population, contre les instances administratives et politiques. En 1994, le parc national des Pyrénées occidentales s'est joint à notre démarche et nous a apporté des soutiens logistiques mais pas financiers. Il est temps qu'au-delà des distances et des différences, il y ait des actions communes de la part de tous les massifs montagneux pour résister à la pression des médias qui sont à la botte de certains élus seulement préoccupés par des perspectives carriéristes et électorales.*

Débat sur le thème :

« La gestion durable et l'inscription au Patrimoine mondial sont-ils des objectifs intéressants pour les populations de la région du Mont-Blanc ? »

Les 3 représentants suisses :

- M. Julien Moulin (accompagnateur de montagne et responsable du bureau des guides, responsable de l'office du tourisme, fondateur de la maison du chamois à La Fouly)
- M. Jacques Pralong (éleveur, président de la fédération suisse d'élevage de vaches d'Hérens)
- M. Roland Eberle (économiste, cuisinier, hôtelier, propriétaire de l'hôtel végétarien Balance à Salvan)

Les 3 représentants français :

- M. Jean-Paul Trichet (directeur d'un village vacances à Chamonix, vice-président de l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc, ARSMB)
- M. Michel Charlet (maire de Chamonix, en remplacement de M. Patrick Dole, maire de la commune des Houches)
- M. Bernard Prud'homme (directeur de l'Office du tourisme de Chamonix)

Les 3 représentants italiens

- M. Luca Ferraris (président de la société des guides de Courmayeur, conseiller de l'association d'information du tourisme, architecte)
- M. Alex Glarey (représentant de l'Associazione per la Difesa del Monte Bianco, ADMB)
- Mme Betta Gobbi (propriétaire de l'entreprise GRIVEL à Courmayeur)

Modération

- M. Daniel Zürcher (*pro* Mont-Blanc, coordinateur de l'organisation du colloque)

Michel Charlet : *Je peux représenter M. Dole car nous sommes maires dans la même vallée et avons les mêmes méthodes de travail et les mêmes idées sur l'avenir de la vallée de Chamonix. J'espère ne pas trahir sa pensée. Je trouve que c'est une bonne conférence et je suis très favorable aux échanges d'idées à partir du moment où c'est constructif, où cela permet de rétablir des vérités et de mobiliser la population. Mais je réproouve une dénigration systématique de tout ce qui se fait, car cela ne fait pas avancer les choses.*

Bernard Prud'homme : *Je suis un paysan mutant, directeur de l'office du tourisme de Chamonix ! Hier on a dit que le Mont-Blanc appartient à tout le monde, ce qui n'est pas facile à gérer : on a 2,3 Mio de visiteurs par an et donc autant de propriétaires potentiels chaque année. Hier, on a dit également que nous étions tous coupables, aussi bien les philosophes, peintres, scientifiques, ou même M. Vivian qui m'a donné envie d'aller voir cette carotte sous-glaciaire que l'on pourrait exploiter dans le sens touristique.*

Roland Eberle : *M. Weissen a mentionné ce matin les points négatifs de la Convention alpine. Il faudrait rajouter comment on pourrait tourner ces points négatifs en des points positifs. Par exemple, si l'on dit que la population n'est pas assez concernée et ne s'intéresse pas, surtout en Valais, on peut aussi se demander pourquoi et proposer des actions, des manifestations. J'ai senti hier et aujourd'hui qu'il manque le concret, tout le monde a envie de faire quelque chose et j'espère pouvoir amener quelques idées pour ensuite les voir réalisées sur le terrain. Si on travaille avec la base, sans imposer directement les idées d'en haut, on trouvera réellement des solutions aux problèmes.*

Jean-Paul Trichet : *Des représentants des populations locales sont là, dans cette salle, il y a une envie de tirer les conséquences de ce qui est arrivé au Mont-Blanc pour trouver des solutions à ce*

grand challenge qui se pose à Chamonix. Je remercie tous les Chamoniards qui sont présents aujourd'hui.

Alex Glarey : Nous, les Valdotains, avons beaucoup de retard à rattraper par rapport à nos amis de Genève, du Valais et de Savoie où le débat est bien lancé. Notre tâche est de porter le débat de ces deux journées chez nous pour le relancer.

Luca Ferraris : La montagne et les montagnards, tels qu'on les connaissait dans le passé, n'existent plus. Je ne sais pas si le Mont-Blanc pourrait être un joyau du patrimoine mondial mais c'est sûr que c'est un joyau local et régional et c'est notre joyau. Pour nous qui vivons et travaillons dans ce joyau, il est important de trouver les moyens de le gérer mieux pour le futur, pour notre vie et dans notre intérêt économique. C'est la première fois que j'entends parler de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc et de la Convention alpine et c'est important que les populations locales puissent faire une conférence intercommunautaire pour gérer, ensemble, leur territoire. Il y a des problèmes internationaux, comme le tunnel, qui doivent être solutionnés par les grandes associations avec l'aide des populations locales. Si vous oubliez la population, les habitants de Courmayeur vont penser « chez moi, c'est mon patrimoine, c'est pas le patrimoine mondial. »

Julien Moulin : Je vous ai trouvé très « français » durant ces deux jours et il faudra nous écouter avant de songer au Patrimoine mondial, car les problèmes que nous vivons dans le Val Ferret suisse et italien ne sont pas du tout les mêmes que ceux de Chamonix. J'ai connu l'expérience d'une introduction d'un parc national en Suisse. Je suis intéressé par de la gestion durable dans nos régions, par contre, il ne faut pas faire l'amalgame avec l'inscription au patrimoine mondial car on touche alors beaucoup de sensibilités. Alors je réponds « oui peut-être » ou même « non » au Patrimoine mondial. Hier, M. Préau a dit que les visiteurs transmettent la culture des vallées, je vous dis bravo, mais vous oubliez que ce sont les gens des vallées qui façonnent le pays. Si pro MONT-BLANC veut faire passer une idée dans la vallée, il devra d'abord être à l'écoute des gens de la vallée. Les sociétés de développement, les offices du tourisme, les autorités politiques sont le nerf de la guerre. Vos associations doivent faire le trait d'union, pour l'inscription au patrimoine mondial, entre les populations et les autorités politiques. Dans le Haut Val de Bagne, proNatura a voulu imposer l'année dernière de manière fautive ou malhonnête des idées. Les gens des vallées doivent sentir qu'ils ont la paternité d'un projet comme celui-là. Il faut nous proposer quelque chose concrètement. Heureusement que ce qui a été écrit hier dans la Tribune de Genève sur ce colloque n'est pas paru dans les vallées car si les gens des vallées lisent ce journal, il se passera exactement la même chose que ce qui s'est passé avec la proposition de parc national du Haut Val de Bagne. Ce sera un échec car on dira « ces écolos, on n'en veut pas ». Je prends un contre-exemple avec l'association Mountain Wilderness qui a défendu habilement des projets dans le Val Ferret, elle les a présentés à la commune et à la société de développement. Nous avons ensuite proposé ces projets sur le terrain aux différents commerçants. Nous avons fait le trait d'union pour aller vers un tourisme durable et vers des projets concrets, un peu écologistes.

Betta Gobbi : Je suis propriétaire de l'entreprise Grivel qui fabrique des piolets de montagne. Ce colloque m'a appris des choses même si je me sens un peu perdue devant tous ces sigles, CIPRA, UNESCO, etc. Avant de décider si le Patrimoine mondial ou la Convention alpine sont des instruments valables, il est essentiel de se rendre compte de certains facteurs. Grâce au mouvement environnementaliste, on commence à percevoir le problème d'une nécessité de défendre l'environnement, ce n'est plus le patrimoine de quelqu'un, c'est un concept qui commence à être compris par les institutions, les entrepreneurs et les gens communs. On est aujourd'hui à un tournant où on ne peut plus parler de lutte mais de créativité, c'est ce que nous, les Grivel, appelons les « Trois C » : Constance, sens du Concret et Collaboration.

- Constance et capacité de voir loin : le problème des montagnes doit être évalué globalement pour savoir sur quelles actions se concentrer. Aujourd'hui, on doit parler de transports, d'installations d'approche, d'industries du bâtiment, de ramassage des ordures,

d'assainissement des eaux, de pollutions acoustiques, etc. Pour faire cela, il faut du courage, de l'attention, de la culture et de la constance car ce sont des discours à long terme qu'on ne peut plus résoudre seulement avec des actions médiatiques.

- *Sens du concret : beaucoup d'actions ont été explosives pour que les gens prennent conscience des problèmes environnementaux, elles ont été suivies avec attention mais ont également inspiré de la méfiance. Il est temps de laisser la place à un rapport plus terre à terre avec les populations de la montagne, il faut leur expliquer en termes simples la complexité du problème. Nous avons décidé de sponsoriser le tract de pro MONT-BLANC car dans sa simplicité il donne aux gens communs une vision concrète des problèmes, il réunit plusieurs associations et n'appartient donc pas à un seul courant. Pour une personne normale, les extrémismes font peur. Il faut un couvert plus institutionnel et aujourd'hui, ce tract est en distribution en plusieurs dizaines de milliers de copies dans des boutiques de sports, journaux d'alpinisme et distributeurs de matériel sportif du monde entier. La réaction la plus tiède est celle des environnementalistes mais les gens communs qui le distribuent comprennent bien que, si nous protégeons le Mont-Blanc qui est un symbole, nous protégerons aussi toutes les montagnes du monde.*
- *Collaboration : nous voulons une collaboration entre les institutions publiques, les organismes privés, les universités, les centres d'études spécialisés et les environnementalistes. Les choses peuvent se produire sans résistance et sans violence quand tous les composants sont d'accord sur les nécessités et se respectent dans leur diversité. Personne ne diabolise les autres. Les institutions publiques voient les environnementalistes comme des collaborateurs et non pas comme des ennemis. Les environnementalistes acceptent les entreprises privées comme des compagnons de route. Les entreprises privées collaborent avec les institutions publiques. Il faut reconnaître la complexité et la gérer avec l'aide de tout le monde. Chacun de nous a besoin des autres.*

Bernard Prud'homme : *Il y a un quatrième « C » qui est celui qui se réfère aux Comptes, or on évite de parler d'économie et d'économie touristique. Ces sujets n'ont pas encore été évoqués dans ce colloque. Je vais faire un rappel historique. Le paysan cristallier s'était à l'époque fortement opposé à la remontée mécanique du Montenvers et de l'Aiguille du Midi, celui-ci avait une notion de son environnement. En 1986, on a installé Paccard, un peu en retrait, regardant de Saussure et Balmat. On a beaucoup discuté où l'installer, cela veut dire que le Chamoniard avait une idée sur son développement. Dans les années 90, on a vu apparaître les idées de protection et de parc international. On a préféré l'Espace Mont-Blanc pour avoir l'illusion que les collectivités locales avaient encore quelque chose à dire dans cette protection. En parallèle, on avait une pression importante pour un deuxième tunnel et l'ARSMB s'est créée, c'est une association de respect et non de défense. Ses combats se font sur du long terme. Quand on voit la Convention alpine, qui a évolué au niveau juridique, de même que l'Espace Mont-Blanc, ils ont également évolué au niveau compréhension des sensibilités valaisannes et valdotaines. Le terme environnement n'est pas le même dans la culture française, suisse ou italienne. Concernant le parc international, la frontière entre la zone dure et la zone tolérable était déjà définie, ce qui a offensé les Chamoniards. L'économie touristique commençait déjà à se développer à la frontière du parc et les entrepreneurs inscrivaient sur leurs brochures « aux portes du parc ». En 1996, les Chamoniards ont construit une stratégie pour le développement de la vallée, qui portait essentiellement sur les ressources naturelles, alors que les modèles économiques allaient vers le tout-économique ou le tout-ludique. En 1999, l'avalanche du Tour, l'incendie du centre-ville et la catastrophe du Mont-Blanc ont renforcé la solidarité entre les indigènes. Cette solidarité est de plus en plus forte. Aujourd'hui, l'influence de la stratégie des ressources naturelles est analysée en termes de marketing de la station. Le rôle d'un paysan mutant comme moi et de pro MONT-BLANC est de sensibiliser l'industrie économique sur ce que l'économie de la station peut devenir. Sans l'économie touristique, les montagnes meurent. Les 250 ans de tourisme ont créé un développement durable exemplaire, il y a peu d'entreprises qui durent depuis 250 ans, mais lorsqu'on voit les photos d'hier et d'aujourd'hui, on peut se poser la question de quelle économie. En 2002, quelle est l'influence de la population locale sur le développement de l'économie?*

L'inscription est un avantage concurrentiel important qui permettra d'augmenter les flux touristiques et j'espère qu'on va y arriver !

Michel Charlet : *Si on part du principe que les élus sont l'émanation des populations, l'Espace Mont-Blanc est une émanation des populations. Cela fait 12 ans qu'on a décidé d'appliquer les principes du développement durable. C'étaient les balbutiements de la Convention alpine mais nous avons déjà ses principes de développement durable. Les populations sont donc impliquées depuis douze ans, car nous avons des groupes de travail avec des professionnels, des associations. Il y a trois ans, on a eu un débat et on voulait l'inscription au Patrimoine mondial. C'est pour l'UNESCO qu'on a entrepris de formuler un schéma de développement durable. Le rôle de pro MONT-BLANC n'est pas d'éditer un livre où il n'y a que du négatif, en exagérant quelques fois. Il faut inciter à aller plus loin et pro MONT-BLANC doit nous aider.*

Alex Glarey : *Il ne faut pas toujours opposer montagnards, gens du lieu et gens de l'extérieur, touristes et associations de protection de l'environnement. A Courmayeur, qui sont les gens du lieu ? C'est la Compagnie des Alpes, la société du tunnel. Les gens de pro MONT-BLANC sont des gens du lieu. Dans notre association, il y a des résidents, des touristes de longue date qui ont intérêt à l'inscription. Lors des manifestations contre la réouverture du tunnel, il n'y avait pas des gens de la lune, c'étaient des locaux. Les associations locales pourront proposer le dossier UNESCO aux médias et aux gens du lieu. L'inscription ne donnera pas un ensemble de lois concrètes, mais c'est une référence symbolique. Peut-être que notre combat contre les camions aurait été plus efficace si le Mont-Blanc avait été classé. Il est important de faire comprendre aux populations qu'on ne parle pas de parc.*

Jean-Paul Trichet : *Je vis aujourd'hui une solidarité extraordinaire à Chamonix, on appartient à une communauté soudée, révélée par les catastrophes. On est dans une construction où il n'y a ni couches sociales, ni origine, mais une population qui s'identifie à travers ses objectifs pour l'avenir. Le sujet est complexe. La lisibilité que peut donner l'UNESCO est de réunir tout ce travail en route. Un des objectifs de l'ARSMB est de se lancer sur cet objectif commun pour trouver un territoire commun. Il y a une rencontre entre les élus, les entrepreneurs. C'est bien qu'un livre vienne souligner que tout n'est pas complètement blanc à Chamonix.*

Jean-Pierre Courtin : *J'assume totalement, et le fond et le ton, de cet ouvrage. C'était pour poser les termes du débat. Ce qui se fait à l'Espace Mont-Blanc est certainement méritoire dans le long terme et dans le travail commun, mais est insuffisant par rapport aux problèmes que rencontre le massif. Tout est beau dans les plaquettes de l'Espace Mont-Blanc.*

Corinne Costa, proNatura: *Je tiens à élever le débat en ce qui concerne la concertation des populations locales. Il est difficile de trouver le bon chemin. Il faut mettre à plat les anciennes querelles. Pro Natura a envoyé une lettre à toutes les communes suisses pour leur demander si elles seraient intéressées par l'idée de créer un nouveau parc national. Six régions se sont annoncées, mais l'on retrouve toujours une valse à trois temps. L'association doit mettre en avant le projet, elle doit venir aux réunions, mais n'a pas le droit à la parole. Elle doit dire ceci, mais pas cela. Or, on est également avocat de la nature et on ne peut pas dire que tout est blanc, ni que tout est noir. Nous, les associations, sommes également en apprentissage par rapport à cette collaboration. J'attends beaucoup du groupe de travail pour connaître les envies et les idées des uns et des autres par rapport à cette collaboration.*

Jacques Pralong : *C'est bien de poser la question du Mont-Blanc et du patrimoine, c'est vrai qu'il est là, c'est un monstre sacré. Il y a des populations qui vivent autour, qui ne sont pas seulement des populations archaïques, il y a encore des éleveurs. Il est faux de dire que l'agriculture n'existe plus, il existe encore beaucoup de jeunes en formation dans nos vallées qui ont la fibre sensible pour la vallée, une fibre d'entretien du paysage aussi, et ce sont les vrais écologistes d'aujourd'hui, ce ne sont pas*

des théoriciens qui viennent de n'importe où, ce sont des gens qui exploitent des terrains. Cette année, je gère en privé 40 hectares et en collectivité 500 hectares, l'agriculture de montagne est bien vivante et n'oubliez pas les populations locales qui sont là, bien vivantes aussi.

Jürg Meyer, Club alpin suisse : *La population locale doit avoir l'initiative et mener les processus pour créer un espace protégé. Il faut aussi voir qu'il n'y a pas que les politiques locales et communales qui peuvent décider. Sur tous les niveaux, il y a des partenaires qui ont le droit à leurs opinions. Les associations sont d'autres partenaires qui ont le même droit. Les touristes ont un impact économique important et doivent également être écoutés. Est-ce que la structure locale politique est la seule plate-forme pour discuter ces questions de développement durable ? Ne faudrait-il pas créer une autre plate-forme, - ce colloque est un début - où chaque partenaire pourrait s'exprimer. La ville de Illnau, près de Zurich, a créé un conseil du développement durable, où il y a les autorités de la commune et tous les partenaires qui ont un intérêt. Le dialogue y est libre et le processus est positif et a mené à des progrès considérables pour cette commune.*

Joël Didillon : *La question est la suivante: est-ce que l'inscription au Patrimoine mondial est un outil pour une gestion durable ? On peut travailler dans ce sens pour voir si on avance et là on pourra le présenter aux populations locales. Il n'y a pas de sens à vouloir à tout prix être inscrit. C'est un garde-fou. Mais il faut aussi savoir que la baie d'Hannong au Vietnam a été détruite à cause de son inscription au patrimoine mondial. Attention si c'est le label qu'on cherche.*

Daniel Zürcher : *M. Charlet a quand même dit que le patrimoine mondial a motivé l'Espace Mont-Blanc pour le schéma de développement durable, donc le lien est établi.*

Pierre Préau : *L'Espace Mont-Blanc est un espace humain extraordinaire, qui réunit les trois régions qui sont, à des rythmes différents, en marche vers un même but. Les transformations dues au tourisme ont été les plus profondes dans la vallée de Chamonix. La souche locale disparaît ou est transformée. On y rêve de la douceur du Val Ferret ou de la Fouly, paradis perdus où on respecte la tradition. Il y a un chamboulement entre le monde paysan d'hier et la mondialisation et l'urbanisation d'aujourd'hui, où l'on cherche à se reconnaître. Les catégories étrangers/gens du pays sont très mouvantes et peu intéressantes. Par contre, on peut se demander comment fonctionne la médiation de la décision politique car, dans ce grand chamboulement, ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont en cause. Je ne suis pas certain que les mécanismes classiques de représentation sont capables de répondre à toutes les attentes et à tous les problèmes actuels.*

Michel Charlet : *Nous avons le même objectif et chacun à son niveau doit entraîner les populations vers un objectif de développement durable. On a d'excellentes relations avec l'ARSMB. Si pro MONT-BLANC est trop critique, il se mettra à dos les populations et les élus.*

Patrice de Bellefon : *Le Patrimoine mondial n'est pas un label, c'est un exemple. Le Patrimoine mondial n'aurait rien fait pour vos problèmes de tunnel, ni de développement durable. C'est l'inverse ! Le Comité du patrimoine mondial n'intervient pas dans les affaires des Etats. Mais nous entrons dans une nouvelle vision de la propriété, les maires ne sont que les garants de la bonne gestion du territoire et non les propriétaires de celui-ci.*

Martine Héraud : *Si le classement UNESCO ne sert pas au développement durable, à quoi sert-il ?*

Daniel Zürcher : *Le Patrimoine mondial exige un plan de gestion pour conserver les valeurs qu'on annonce à l'UNESCO. Cet objectif nous oblige donc à faire un plan de gestion avec un processus participatif. C'est pour cela que les deux choses sont liées. Je voudrais maintenant que chacun de vous nous dise quel rôle il voit pour pro MONT-BLANC dans la suite des événements.*

Roland Eberle : Pro MONT-BLANC pourra nous aider au niveau communal en initialisant des meetings, en conduisant des colloques comme aujourd'hui. Là, on aura beaucoup plus de chances de concrétiser, de réaliser des choses. Ici, ce n'est pas assez concret. Par exemple, j'étais la semaine passée à Chamonix et deux restaurateurs m'ont dit qu'heureusement qu'il y avait Easy Jet pour amener des touristes anglais quatre jours par semaine. Dans ce colloque, on dit qu'il y a trop de touristes. Du côté suisse, c'est pire et on est vraiment content que les touristes viennent, car on a besoin de cette économie. Pro MONT-BLANC peut nous aider efficacement à chercher un autre tourisme, notamment grâce à des interventions communales.

Jean-Paul Trichet : Pro MONT-BLANC réalise un apport extérieur, plus ou moins scientifique, qui est extrêmement important. J'ai aujourd'hui deux étiquettes. Je suis dans pro MONT-BLANC mais également dans l'Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc (ARSMB) et dans ce cadre, on va agir rapidement pour que les populations soient actives, formées et informées. C'est un problème de pédagogie. On a déjà mis en place des réunions et la première aura lieu dans une semaine à Chamonix. C'est une réunion inter-associative pour faire le point sur nos actions. Le 29 novembre, il y aura une grande réunion publique à Chamonix pour faire le point sur ce sujet-là. La veille, ce sera à Courmayeur et c'est en préparation pour les autres vallées, qu'elles soient suisses, françaises ou italiennes. On a un lien fort avec la population, on a envie d'avancer dans cette direction et, aujourd'hui, on a tout à inventer. On peut s'appuyer sur le passé mais le Mont-Blanc ne pourra jamais prendre de références car on sera toujours dans les contradictions. Le problème du Mont-Blanc est global et l'enjeu au Mont-Blanc est de partir d'une dimension très locale pour résoudre un problème universel. C'est un gros challenge mais on ne fera rien sans les populations. Pro MONT-BLANC se doit d'accompagner ce travail, qui doit se faire de l'intérieur, par une connexion permanente avec des gens qui ont du recul, qui ont une vision extérieure.

Alex Glarey : Nous, les représentants des associations locales, avons un rôle important, nous faisons partie de la population locale et sommes les premiers à affronter ses critiques. Le 28 novembre, nous organisons une réunion publique avec pro MONT-BLANC à Courmayeur. Son rôle est de faire la liaison et de lancer le débat au niveau local. Il devrait coordonner, non seulement les associations, mais également les institutions, car sans elles, il est impossible d'avancer. Pour former un dossier pour l'UNESCO, on aura besoin d'argent, ce que ne peuvent pas fournir les associations. Si le Mont-Blanc est inscrit, on sait bien que l'UNESCO ne viendra pas défendre l'environnement. C'est plutôt à l'Espace Mont-Blanc et aux autres institutions de créer des normes pour l'environnement. Mais du côté symbolique, il est important que le Mont-Blanc soit inscrit. De même, si le ministre italien veut encore faire un tunnel, on ne va pas s'appuyer sur la Convention alpine pour le combattre mais c'est une référence symbolique qui va nous aider dans un débat qui est politique.

Luca Ferraris : Pro MONT-BLANC peut avoir un rôle de sensibilisation, car les populations sont mûres maintenant pour comprendre l'importance de l'environnement. Les populations locales sont importantes, de même que ceux qui ont le pouvoir politique et économique, il faut donc trouver quelque chose qui intéresse tout le monde. Le Patrimoine mondial est un bon motif pour parler des problèmes. On devra parler avec les populations locales de choses concrètes et non de « gestion durable ». On peut, par exemple, évoquer les cordes fixes sur la Dent du Géant, mais pour moi, ce sont de faux problèmes. A Courmayeur, il y a trois ou quatre gros problèmes et on doit parler de ces problèmes là, dans une optique de gestion durable. Les gros débats n'intéressent pas les populations et ne servent pas. Préserver le Mont-Blanc peut également être un business, quelque chose intéressant l'économie. Je travaille comme architecte et je côtoie des entreprises, il peut être plus bénéfique de démolir des bâtiments pour faire un beau parc plutôt que de les construire. Il ne faut pas qu'on travaille contre l'environnement et il faut trouver des moyens pour que la vie économique et politique soit en harmonie avec la gestion durable.

Julien Moulin : Pro MONT-BLANC a sa raison d'être et ce colloque a été très riche, mais il ne faut pas oublier que le pouvoir décisionnel appartient à l'Etat. Il faut trouver le moyen pour que l'Etat

prenne la meilleure décision. Avant cela, nous devons nous poser la question sur ce qui arrivera lorsque le Mont-Blanc sera classé au patrimoine de l'UNESCO.

Jacques Pralong : *Pro MONT-BLANC existe et a sa raison d'être car il pose des questions de fond sur la durabilité d'une région. J'ai eu une courte aventure universitaire en ville, mais par la force du Mont-Blanc, je suis revenu à mes racines pour travailler la terre de mes mains. On veut que le Mont-Blanc dure, car c'est une racine pour les gens qui ont besoin de vérité et d'assise. Je ne sais pas si le Patrimoine mondial est une bonne chose, mais il faudrait aborder les populations locales qui sont propriétaires. Le Mont-Blanc est une valeur sûre, c'est de la pierre, c'est de la neige, de la terre qu'on touche et qu'on aime.*

Bernard Prud'homme : *On va essayer de rester pragmatique. Si j'ai bien compris, le classement au patrimoine, on devrait pouvoir y arriver pour tout ce qui est au-dessus de 2000 mètres. Le touriste est exclu de la réflexion. Une enquête a été faite aux Arcs et à Chamonix dernièrement sur 800 personnes qui pratiquent la montagne - aussi bien la montagne dure que la montagne contemplative - et les conclusions sont les mêmes à chaque fois : à partir du moment où vous n'avez pas les codes d'accès à la montagne ou les codes des clubs de pratiquants, le tourisme est interdit. Pro MONT-BLANC a un avantage pour se faire accepter car c'est une fédération d'associations et les associations ont une certaine sensibilité vis-à-vis des situations locales. L'ARSMB présente pro MONT-BLANC comme le catalyseur de la réflexion sur le patrimoine, sur l'environnement. La réflexion sur l'UNESCO est une démarche qui va prendre dix ans pour la sensibilisation à ce qu'est véritablement notre environnement et si pro MONT-BLANC arrive à être accepté par les populations locales, si elles existent encore, et arrive à faire évoluer la réflexion sur le développement durable, ce sera déjà un gros challenge, même si au bout de dix ans, on n'est pas sûr d'avoir le classement UNESCO. Peut-être que dans dix ans, au lieu d'avoir un classement UNESCO, on aura fait un grand pas vers la taxe sur l'environnement.*

Betta Gobbi : *J'ai déjà parlé avant de l'activité de pro MONT-BLANC que nous encourageons. Pro MONT-BLANC doit mieux parler avec les associations qui y adhèrent pour que celles-ci, à leur tour, fassent remonter le message aux populations. Nous restons en contact avec pro MONT-BLANC et lui souhaitons du succès.*

Daniel Zürcher : *Nous allons clore ce débat. Il n'est pas exagéré de dire que tout le monde voit pour pro MONT-BLANC un rôle positif, de catalyseur, de médiateur. C'est peut-être le ton qui fait la musique et ce sera à nous, à chaque fois, de développer la sensibilité nécessaire pour chaque situation, chaque région afin d'avoir une communication de plus en plus harmonieuse qui nous permette de progresser pour réussir à défendre en commun nos intérêts.*

Travaux de groupes

Groupe 1 : Comment assurer la participation des populations locales ?

Présentation en plénum des discussions du groupe 1

Jean-Paul Trichet (rapporteur) : Je vais prendre des phrases-clés : la notion de participation va de l'information à la co-décision. Il faut travailler le plus près possible de la population et n'oublier personne. Il faut faire attention à la compréhension, organiser des lieux de concertation et certains ont fait remarquer que la participation est l'opposé d'une enquête publique car celle-ci oriente beaucoup trop le débat. Il faut intégrer des valeurs culturelles et abolir les hiérarchies d'intelligence. Les termes du débat doivent être compréhensibles par tous. Il faut, surtout au début, faire profil bas et ne pas partir avec des a priori et des certitudes mais laisser le champ à la créativité et à la création. Si on allait au bout de cette logique, la question serait de savoir comment assurer la participation des associations extérieures. B. Fischesser nous a aiguillé par son expérience, il propose un parcours de médiation en quatre temps.

Cela commence par une réappropriation patrimoniale c'est-à-dire qu'il faut vulgariser toutes les connaissances et les connecter à la vie quotidienne de chacun par la mise en place de processus permettant à chacun de s'approprier toute la problématique. On est peut-être actuellement dans cette phase du classement UNESCO. La deuxième phase est la responsabilisation avec le constat des enjeux et des intérêts et la mise en place de scénarios à plus ou moins long terme pour visualiser l'avenir et permettre des avis critiques. La troisième phase passe par l'imagination et la médiation en faisant appel à d'autres expériences similaires, localisées et parcellaires. Ces expériences peuvent ainsi profiter à tous grâce au médiateur et non pas seulement à une élite. Cette tierce personne ne doit avoir ni enjeu personnel ni intérêt ou pouvoir local, il agira en toute indépendance et sans a priori. Le quatrième temps est l'engagement pour construire un scénario définitif et le donner aux opposants pour une discussion finale. Cela permet de montrer les limites du projet des opposants et il en ressortira quelque chose de plus clair, de plus adapté et compris par l'ensemble des populations. Tout cela demande beaucoup de temps et il faut s'inscrire dans la durée pour qu'il y ait vraiment une appropriation et non pas le sentiment de ne pas s'accaparer toutes les phases. C'est le danger et je me suis rendu compte, avec la problématique du tunnel du Mont-Blanc, qu'à trop s'investir, on peut oublier que tout le monde ne va pas au même rythme. Il faut se mettre à la place de celui qui n'a pas tout ce temps à donner et faire preuve de pédagogie et d'information. J'espère avoir bien retransmis les paroles de Bernard Fischesser.

Bernard Fischesser : Cela est à peu près correct. Le troisième temps permet d'écrire des scénarios en profitant des hypothèses des uns et des autres. En relisant ensuite les scénarios, on se rend compte que des gens qui étaient contre un scénario lui trouve finalement des points communs avec le leur. Dans la phase d'innovation, il faut être vraiment malin pour trouver quelque chose, mais on trouvera fatalement et une fois qu'on aura trouvé, du moins en partie, des solutions, chacun des acteurs, à leur niveau, jouera le jeu selon sa spécialité, en tant que forestier, pêcheur, etc., afin que tout le monde rame dans le même sens.

Travaux de groupes

Groupe 2 : Comment définir le périmètre pour l'inscription au patrimoine mondial ?

Exposé introductif : Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn - Patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2002

Meinrad Küttel, chef de la section « Grands espaces protégés », Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Berne

Le périmètre idéal n'a pas encore été trouvé

L'idée de faire figurer la région d'Aletsch au patrimoine mondial est née vers 1975 dans le cadre du programme MaB de l'UNESCO. Mais il a fallu des décennies de discussions entre l'OFEFP et le canton du Valais pour la concrétiser. Un nouvel élan a été donné en 1995 dans le cadre de l'Année européenne de la conservation de la nature (AECN'95). Selon les usages qui ont cours en Suisse, on ne peut pas proposer de site sans l'accord des cantons concernés, qui doivent eux-mêmes consulter les communes. Pour tirer les choses au clair, l'OFEFP a demandé officiellement en 1998 aux cantons de Berne et du Valais s'ils approuvaient la présentation de la région Jungfrau-Aletsch. Le canton de Berne a répondu positivement la même année. Le Valais l'a fait en 2000, en étendant le périmètre à la région du Bietschhorn.

En date du 28 juin 2000, le Conseil fédéral a décidé de proposer la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, même si elle n'était pas encore délimitée de manière tout à fait satisfaisante. L'énumération des noms donne déjà une idée des périmètres intégrés. Le projet initial concernait la seule région d'Aletsch. Puis on y a adjoint le versant nord, d'où la dénomination Jungfrau-Aletsch. Enfin, la région du Bietschhorn a été ajoutée de façon inattendue pour former le périmètre Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn. Lors des discussions de 1995, le canton du Valais était encore fermement opposé à cette délimitation. Le Comité du patrimoine mondial s'est prononcé positivement le 13 décembre 2001. En 1998, l'association du Grimsel (Grimselverein) a demandé d'inclure les glaciers de l'Aar dans la région proposée pour le patrimoine mondial. Mais le projet Grimsel ouest des centrales d'Oberhasli faisait obstacle à cette requête. La commune de Kandersteg a demandé l'adjonction du massif de la Blüemlisalp juste après le dépôt de la candidature, en 2000.

Comment se présente le périmètre idéal ?

Les conditions formulées par l'UNESCO, telles qu'elles figurent dans les orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, revêtent une importance primordiale. Elles dépendent des motifs pour lesquels un site présente une valeur universelle exceptionnelle. Sans les énumérer toutes, je souhaite mentionner les conditions d'intégrité suivantes:

- Les sites devraient contenir la totalité ou la plupart des éléments connexes et interdépendants dans leurs rapports naturels; ainsi, une zone de « l'ère glaciaire » devrait comprendre le champ de neige, le glacier lui-même ainsi que les formes typiques d'érosion glaciaire, de dépôts et de colonisation végétale (par exemple striations, moraines, premiers stades de la succession des plantes, etc.).
- Les sites devraient être assez étendus et contenir les éléments nécessaires à l'illustration des principaux aspects de ces processus essentiels à la conservation à long terme des écosystèmes et de la diversité biologique qu'ils contiennent.
- Les sites devraient avoir une protection législative, réglementaire ou institutionnelle adéquate à long terme. Les limites du site devraient prendre en compte les nécessités des habitats, des espèces, des processus ou phénomènes qui justifient la proposition d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial.

En principe, un site pourrait être inscrit sur la liste du Patrimoine mondial dès lors qu'il répond à l'un des quatre critères et aux conditions d'intégrité s'y rapportant. Cependant, la plupart des sites inscrits répondent à deux critères au moins.

L'UNESCO – ou plus précisément le comité de l'UICN chargé de l'évaluation des dossiers, accorde une grande importance à la cohérence du périmètre (c'est-à-dire à la condition d'intégrité voulant que l'on présente des systèmes complets), à l'existence d'un statut de protection approprié et à la qualité de la gestion. Il faut que l'ensemble de la région fasse l'objet d'un plan de gestion, ou du moins qu'il en existe un projet. On ne peut se contenter d'une déclaration d'intention.

Qu'en ressort-il concrètement?

Il faut tout d'abord déterminer si la région que l'on envisage de proposer est un bien naturel, un bien culturel ou un site mixte. Cette décision se répercute sur le périmètre de la région et sur la manière dont elle sera gérée. S'agissant de la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn, j'ai opté pour un bien naturel, en vertu des motifs suivants:

1. Ce sont les caractéristiques naturelles de la région qui lui confèrent une valeur universelle exceptionnelle, plutôt que les paysages ruraux avoisinants.
2. L'espace alpin comprend beaucoup de sites culturels importants, qu'il s'agisse de berceaux de l'alpinisme ou de paysages ruraux de grande valeur. A l'échelle des Alpes, laquelle de ces régions pourrait prétendre à une valeur universelle exceptionnelle?
3. Il est beaucoup plus facile de gérer un bien naturel qu'un bien culturel. La population est plus encline à accepter un bien naturel, justement parce qu'il s'agit d'une région non cultivée.

Nous avons donc essayé de tracer un périmètre qui tienne compte des limites naturelles, pour éviter de fragmenter arbitrairement des écosystèmes ou des bassins versants. Nous avons suivi des limites forestières, des structures géomorphologiques telles que crêtes, pieds de versants ou marges proglaciaires et tenu compte d'éléments d'infrastructure comme la ligne BLS sur le versant sud du Lötschberg, en cherchant constamment à intégrer des systèmes complets. Nous n'y sommes pas toujours parvenus. Il est, par exemple, difficile d'expliquer l'absence des glaciers de l'Aar du point de vue naturel. Un autre objectif essentiel consistait à éviter les conflits actuels ou potentiels et à n'intégrer que des zones déjà protégées d'une manière ou d'une autre, sans toutefois négliger des exigences fondamentales comme le respect des limites naturelles.

Le périmètre qui en résulte est certainement bon – il a d'ailleurs été accepté par l'UNESCO –, mais il n'est pas vraiment satisfaisant. Dans le cadre de l'extension de cet objet, nous essayons maintenant d'en trouver un meilleur, qui comprenne notamment les glaciers de l'Aar et le massif de la Blüemlisalp, englobant ainsi la plus grande partie des hautes Alpes bernoises entre les cols de la Gemmi et du Grimsel. Même si on y ajoutait quelques alpages, il s'agirait toujours d'un site représentatif du patrimoine mondial naturel, dont la composante culturelle resterait d'importance secondaire.

Critère (i) La région de la Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn est la zone la plus glacée des Alpes: elle comprend le glacier d'Aletsch qui est le plus vaste et le plus long glacier d'Eurasie de l'Ouest. Elle présente donc un intérêt scientifique important dans le contexte de l'histoire glaciaire et des processus en cours, notamment en relation avec les changements climatiques.

Critère (ii) Dans la fourchette altitudinale et en raison de son exposition sèche au sud et humide au nord, la région de la Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn présente une vaste gamme d'habitats alpins et subalpins. On y trouve des exemples superbes de successions écologiques, y compris la ligne des arbres haute et basse particulière de la forêt d'Aletsch. Le phénomène mondial de changement climatique est particulièrement bien illustré dans la région comme on le voit dans les taux variables de décrue des différents glaciers qui fournissent eux-mêmes de nouveaux substrats pour la succession écologique en cours.

Critère (iii) Le paysage impressionnant de la région de la Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn a joué un rôle important dans la littérature, l'art, l'alpinisme et le tourisme alpin de l'Europe. Les qualités esthétiques de la région attirent une clientèle internationale et la région est reconnue comme une des zones de montagnes les plus spectaculaires.

Présentation en plénum des discussions du groupe 2

Jean-Pierre Courtin (rapporteur) : M. *Küttel* nous a expliqué que le parti pris sur un espace très peu anthropisé avait été l'inscription au titre d'un bien naturel et que cela était plus simple. En effet, le périmètre d'une cinquantaine de milliers d'hectares n'englobe que la Jungfrau et le glacier d'Aletsch et cela n'a rien à voir avec la complexité du territoire qui cerne le Mont-Blanc. Ils ont recherché une cohérence du périmètre et une qualité de la gestion avec le projet d'un plan de gestion, mais celui-ci n'est pas encore en place. Comme il s'agit d'un bien naturel, on ne pouvait intervenir que sur ce qui peut affecter les biens naturels mais la question des nuisances aériennes n'a pas pu être traitée, ce qui manque dans cette affaire. A l'intérieur du périmètre, on nous a assuré que la question sera traitée. L'inscription au patrimoine mondial a été acquise en dépit de cette situation, qui est une des problématiques qui nous affecte fortement dans la vallée de Chamonix.

Ensuite, Mme *Flueler* nous a présenté un exercice d'application des préoccupations paysagères sur la commune d'Orsières, avec deux cartes qui ont été réalisées à l'aide d'un système d'information géographique. L'une montre l'emprise des équipements et occupations humaines et l'autre montre l'impact visuel desdites occupations. Le paysage exempt d'impacts lourds pour l'agrément de la vision et du paysage est réduit à quelque chose d'assez faible. Nous avons fait remarquer qu'il y a en fait plusieurs échelles de vision, une vision rapprochée, une vision lointaine et que tout cela est complexe, mais l'exercice a le mérite d'être révélateur et de proposer une méthode.

Après ces deux interventions préliminaires, nous avons abordé la question du périmètre. L'inspiration initiale est le massif central, les retombées et les balcons qui sont le cœur géographique et historique du massif. C'est l'origine des réflexions dans les réunions préparatoires de notre colloque, ce qui a été fort bien exprimé par Pierre Préau. C'est un système complexe et s'il faut aller vers des instruments de bonne gestion, il faut décomposer cet espace. Le concept proposé est une enveloppe large avec un plan de gestion et de requalification, selon Claude Eckhardt, sur l'ensemble de la zone avec deux définitions : le périmètre large tel que l'Espace Mont-Blanc l'a défini comme objet de son étude ou, plus strictement, sur les propositions du géographe Robert Vivian, quelque chose de plus intelligible et qui nous appartiendrait en propre, à savoir le massif central et le réseau hydrographique qui en dépend directement en incluant les bassins versants. Cela peut exclure des zones intéressantes par ailleurs, mais on part de cette logique-là et on s'y tient. A l'intérieur de ce périmètre large, il y a le grand élan de granit et de glace, comme le disait *Patrice de Bellefon* ce matin, qui constitue le noyau, le centre et le sens de notre démarche, le patrimoine mondial étant un objectif lointain, mais surtout une démarche. A l'intérieur du périmètre large, il y a les zones urbaines qui réclament une gestion avec les méthodes d'aménagement et le génie juridique propres à chaque pays, mais auxquels il faut donner des orientations plus favorables et, d'autre part, un certain nombre de thèmes et d'activités qui sont inclus dans ce périmètre large mais qui influencent directement ce qui se passe ou ce qui pourrait se passer dans la zone centrale. Le périmètre ultime proposé au Patrimoine mondial pourrait être ce massif central relativement bien délimité qui serait concerné par un véritable plan de gestion ; c'est ce qui compte véritablement pour nous. Il faut avoir des définitions de périmètre, et c'est le cas pour Aletsch, qui soient des systèmes écologiques complets, ce qui n'est pas facile dans la topographie des lieux du massif du Mont-Blanc et de ses marges.

Groupe 3 : Quel équilibre entre développement économique et protection de l'environnement ?

Présentation en plénum des discussions du groupe 3

Bernard Prud'homme (rapporteur): Je vais essayer de vous résumer la situation de l'économie touristique. On s'est aperçu en parlant de la Bérarde, du parc régional du Mont Avic en Val d'Aoste, du Val Ferret en Suisse ou de la réserve de biosphère de l'Entlebuch, que la réussite de ce genre de partage entre économie et écologie était basée sur le tourisme doux et qu'on arrivait très bien à obtenir un équilibre grâce à lui. Où cela s'est gâté, c'est quand on a voulu aborder la réussite économique. La fréquentation d'un site touristique peut-elle être limitée ? On a essayé de voir quels étaient les moyens de gérer les flux en termes de quantités et d'écologie. On a beaucoup parlé des concentrations sur un lieu donné, que ce soit au Montanvers ou sur le Lac Blanc pour sauver les autres parties du massif. On a abordé le thème de la circulation et du changement de comportement. J'ai été un peu provocateur quand je disais que les Genevois qui se déplaçaient en voiture devraient être interdits de venir dans la vallée de Chamonix. Ce n'est pas vrai, puisque je vis de cela. Les gens qui habitent à deux heures de voiture devraient venir en train. Dans le Val Ferret, il y a une difficulté à gérer les flux plus particulièrement en été, il faut pour cela fermer la circulation et avoir des bus mais qui les payera ? Le succès de ce petit coin tranquille nécessite des transports collectifs mais personne n'a les moyens de les payer. Certains automobilistes bénéficient de dérogations pour utiliser ces routes et aller dans le site et on va bientôt penser à améliorer l'accès automobile au site. Ce que les Valdôtains ne veulent pas faire ! La problématique n'a jamais de solution, c'est toujours : qu'est ce qu'on fait ? On a pris l'exemple de la face sud du Grossvenediger avec des dérogations pour les hôteliers et les guides locaux pour y emmener leurs clients en minibus. Mais comment est géré l'avantage que l'on peut avoir pour aller voir ce site, est-ce qu'il y a une taxe pour le bus, est-ce que ça génère un second marché du droit à l'accès, ça on ne l'a pas abordé. Comment rentabiliser ces bus ? Les participants au groupe de travail ont revendiqué le fait que la nature n'a pas à être rentable. Donc, cela pose le problème de l'économie derrière, qui peut prendre le pouvoir dans ce genre de débats, plutôt que les associations ou que le maire qui n'a que peu de pouvoirs par rapport aux Etats. En conclusion, écologie et tourisme ne peuvent pas se marier, le principe de fixation, de concentration de la fréquentation est valable dans certaines zones mais pas applicable partout. J'ai donné l'exemple de goudronner un chemin pour donner accès à un site et permettre la protection du reste mais cela n'a pas fait l'unanimité. Pouvons-nous éduquer les touristes ? Oui, grâce aux parcs. Le Réseau alpin des espaces protégés insiste qu'il faut éduquer l'ensemble de la population et pas seulement le « mauvais touriste » au sujet de la richesse de l'environnement. Le classement UNESCO doit aider à nous orienter pour savoir quel tourisme, pour qui et à connaître les impacts des divers types de tourisme sur les ressources naturelles.

Allocution du représentant de la ville de Genève

Par Manuel Tornare, chef du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Je vous apporte les salutations de l'Exécutif de la ville de Genève, le Conseil administratif, composé de cinq personnes. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises contre la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux poids lourds. Dans ce contexte, je tiens à vous rappeler l'adhésion de la ville de Genève à l'ARSMB. Pour nous, - et nous l'avons fait savoir - cette réouverture équivaut à une catastrophe annoncée. De ce côté ou de l'autre de la frontière, dans différents milieux, on a parlé d'ingérence, en fonction d'un certain nationalisme qui me paraît dépassé et ridicule.

Pour arriver à cette position, l'Exécutif de la ville de Genève a pris en compte différents paramètres. D'abord, nous avons calculé qu'environ 40 pour cent du trafic allant vers Chamonix passe par le canton de Genève. Ensuite, la sécurité de nos concitoyens nous intéresse : il y a eu des morts genevois lors de la catastrophe de 1999. Troisièmement, la pollution n'a pas de frontière et ne s'arrête pas à Annemasse, l'Arve coule dans le sens de Genève et s'y jette dans le Rhône, c'est donc un ensemble dont il faut tenir compte. Quatrièmement, il faut gérer les problèmes dans une région en faisant abstraction des nationalismes. Cinquièmement, nous sommes actionnaires et, à ce titre, nous avons notre mot à dire dans la société du tunnel. Enfin, les Genevois sont nombreux à utiliser l'axe du Mont-Blanc et les autorités ne sont pas convaincues que les mesures prises garantissent la sécurité de manière satisfaisante.

Nous considérons qu'il ne faut pas tolérer du trafic de transit international sur l'axe du Mont-Blanc en attendant de nouvelles solutions de ferroulage. Au contraire, nous estimons qu'il faut prendre des mesures en ayant une vision politique globale de la traversée des Alpes et en tenant compte de l'avis des populations. Ce dernier point est délicat. On a déjà vu des tensions entre certains membres de vallées qui supporteraient plus de nuisances que d'autres. L'expérience a prouvé que c'est seulement sous la pression que des alternatives ferroviaires réelles sont envisagées. Il faut, malheureusement, que des catastrophes se produisent pour que les politiques prennent des décisions.

En ce qui concerne la gestion durable du site du Mont-Blanc, on peut dire que la mobilité, le développement des échanges de marchandises, la multiplication de l'offre des loisirs de masse sont, en soi, une bonne chose pour une collectivité. Mais il faut ajouter qu'il n'y a pas de corrélation directe entre une meilleure qualité de vie, dans le sens d'un progrès économique et social tenant compte du développement durable, et une croissance du secteur des transports.

L'action doit être, dans ce domaine, soumise aux mêmes exigences que les politiques énergétiques. Sous la pression de la nécessité, on s'est aperçu que l'on pouvait conjuguer croissance de l'économie et maîtrise de l'énergie. Petit à petit, le nucléaire est abandonné. On peut faire un parallèle entre politique énergétique et politique des transports. Actuellement, on est soumis au diktat de l'économie et on ne prend pas en compte dans le prix des transports les coûts environnementaux, les atteintes à la santé et à la qualité de la vie des populations. On fait peser sur la collectivité et sur les générations futures des charges très lourdes qu'il faudra bien payer un jour.

Dans le cas du Mont-Blanc, la maîtrise raisonnée et raisonnable du trafic international routier serait génératrice d'une valeur ajoutée en termes de développement durable et en termes de qualité de vie pour les habitants et pour les touristes. L'office du tourisme pourrait proposer des loisirs de qualité s'inscrivant dans une perspective globale. Il faut se dépêcher de gérer durablement le Mont-Blanc. Sinon, on ne pourra bientôt plus parler de « joyau ». Le tout à l'économie est le choix des autorités françaises, passées et présentes. A cet égard, j'ai été déçu des décisions du gouvernement Jospin en ce qui concerne le Mont-Blanc.

Il y a certainement une place pour un développement respectueux des activités de l'homme et des grands équilibres naturels. La volonté d'agir selon les principes du développement durable implique que toutes les actions et toutes les interventions soient comprises et partagées par l'ensemble des populations et des collectivités locales. Je souhaite vivement que ce colloque soit un élément important pour aller dans cette perspective.

J'ai assisté aux discussions du groupe « Périmètre ». Ce n'est pas aux politiques de définir quel sera le périmètre, c'est à vous de leur donner des indications claires et convaincantes. Le directeur général de l'UNESCO, Monsieur Koïchiro Matsuura, écrivait dans le rapport 2000 de l'Organisation que la culture est bien plus un processus qu'un produit. Dans le même sens, le site exceptionnel du Mont-Blanc est bien plus un processus qu'un produit de consommation. En apportant notre contribution à l'inscription de ce site au patrimoine mondial - je disais hier dans la Tribune que les Genevois ont une histoire d'amour avec le Mont-Blanc -, nous renforcerons l'identité culturelle de la région tout en affirmant notre soutien aux autres cultures et, surtout, aux générations futures.

La ville de Genève, vous pouvez en être certains, est prête, que ce soit son Exécutif ou son parlement, à se mobiliser pour soutenir votre démarche. Nous avons une longue pratique de discussion avec le tissu associatif et de concertation avec les populations. Je peux vous citer l'exemple de la lutte que nous avons menée aux côtés de la population contre le démantèlement du service public que veut malheureusement une partie du gouvernement suisse.

Nous sommes prêts à vous soutenir pour que votre démarche soit entendue. Celle-ci permettra d'offrir aux générations futures un joyau qui appartient, comme vous l'avez tous dit, à l'humanité. Un classement implique un certain nombre d'exigences. Ce n'est pas un arrêt sur image, c'est une sorte de définition de ce que pourrait être un mieux-être dans ce lieu.

Je terminerai en paraphrasant le philosophe anglais Bacon qui disait « avant de donner des ordres à la nature, il faut déjà savoir lui obéir ». C'est dans ce sens que nous voulons aller de l'avant.

Synthèse de la deuxième journée

Par Elio Riccarand, président du Mouvement Vert de la vallée d'Aoste

Je veux mettre en évidence trois éléments qui sont ressortis des exposés et de la table ronde de ce matin. En premier lieu, il y a différents instruments de gestion et de protection des montagnes, on a parlé de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972 mais aussi de la Convention alpine de 1991 et du concept de développement durable de Rio de 1992. De plus, il faut prendre en considération la démarche effectuée depuis la fin des années 80 par l'Espace Mont-Blanc. Tous ces différents instruments doivent être pris en compte et il faut rechercher des synergies entre eux. On peut envisager l'Espace Mont-Blanc comme une institution qui cherche à appliquer les principes du développement durable et de la Convention alpine à l'aide d'un plan de gestion. Voilà ce qu'on appellerait une synergie. L'inscription au patrimoine mondial peut aller dans la même direction et travailler sur le même plan mais cela pose le problème de le conjuguer avec les autres instruments. On a choisi de considérer l'inscription au patrimoine mondial comme un instrument un peu différent permettant de reconnaître l'exceptionnalité de certaines parties des Alpes. C'est une occasion de sensibilisation à l'environnement permettant de mobiliser et de faire réfléchir les populations. La longue phase de préparation permet de mettre en place une démarche de conservation du site. La discussion n'est pas terminée maintenant, il faudra aller de l'avant. Le deuxième élément est la participation populaire, qui est essentielle pour pousser les Etats à proposer le site à l'UNESCO. La participation est très importante et doit être effective tout au long de la procédure. Le troisième point concerne *pro* MONT-BLANC, qui ne doit pas se substituer aux institutions locales ni aux populations, mais qui doit donner des idées et aider ces dernières à trouver des voies de développement différentes et chercher une collaboration institutionnelle ; c'est un rôle culturel que *pro* MONT-BLANC doit avoir. En conclusion, nous sortons de cette journée avec beaucoup d'éléments de réflexion et il faudra, à l'intérieur de *pro* MONT-BLANC, les utiliser pour bien définir les pas en avant qu'il faut faire pour aller dans la bonne direction.

Conclusions sur les deux jours du colloque

Par *Walter Vetterli*, ing. agronome, WWF Suisse, programme Alpes

Je vois dix lignes de force qui se dégagent de ces deux jours de colloque:

1. En premier lieu, nous avons eu deux jours de travail très contrastés. La première journée a été très académique et consacrée aux constats, aux qualités notamment naturelles, culturelles et géomorphologiques du site du Mont-Blanc. La deuxième fut consacrée au dialogue, à l'échange de points de vue, à l'ouverture vers l'extérieur avec une implication nettement plus marquée des acteurs locaux. L'exercice a été réussi. C'était une option qui n'allait pas de soi au départ pour les organisateurs qui prévoyaient d'abord une rencontre d'experts et on peut les saluer d'avoir pris la liberté et l'initiative d'ouvrir le débat pour permettre la participation des populations concernées et leur donner une voix.
2. S'agissant du constat portant sur le massif du Mont-Blanc, on observera que ce dernier est bien documenté et regroupe beaucoup d'informations. Les valeurs du site sont bien maîtrisées, mais il y a cependant un déficit évident concernant la démonstration de l'universalité et de l'exemplarité du site quant à sa valeur patrimoniale universelle. Il faut encore approfondir la démonstration et convaincre davantage en quoi nous sommes en présence de valeurs culturelles et naturelles exceptionnelles. *Pro MONT-BLANC* pourrait s'atteler à cette démonstration.
3. Le système étudié et auquel nous avons affaire est extrêmement complexe, notamment en ce qui concerne la définition géographique du périmètre, comme le rappelait *Jean-Pierre Courtin* tout à l'heure. Ce périmètre doit encore être affiné, précisé pour qu'il coïncide exactement avec la démarche visée.
4. Il y a non pas un mauvais compromis mais un vrai consensus unanime qui a émergé des débats, pour dire qu'il y a nécessité et urgence d'agir. Certes, des réserves ont été émises, mais personne ne s'est opposé formellement à ce projet d'inscription au patrimoine mondial. En revanche, la méthode doit encore être affinée. Il manque pour l'heure un outil approprié pour nous aider à piloter ce processus d'inscription au patrimoine. Il faudrait pour cela un forum, une plate-forme où tous les avis et intérêts pourraient s'exprimer ouvertement, que ce soit la Convention alpine ou l'Espace Mont-Blanc par exemple. Chacun de ces derniers présente ses avantages et ses inconvénients mais aucune de ces initiatives ne donnent pour l'instant satisfaction en raison de leur faible assise juridique notamment.
5. La nécessité de disposer d'un plan de gestion dans le cadre de la démarche d'inscription au patrimoine mondial est une piste intéressante à suivre et qui doit être approfondie. Pourtant, il ressort des débats que c'est davantage ce que la démarche implique en amont qui compte, c'est-à-dire rassembler les acteurs concernés, définir des objectifs communs, réunir, rassembler et mobiliser les gens, plutôt que le but final, à savoir l'inscription au patrimoine.
6. La question de la meilleure façon d'ancrer juridiquement la coopération transfrontalière entre les Etats, les institutions et les milieux intéressés et donner ainsi une assise de fonctionnement claire aux différents acteurs est hélas restée sans réponse. Certes, *Andreas Weissen* a magnifiquement relevé au pied levé le défi qui consistait à présenter les options offertes sur ce plan par la Convention alpine, mais cela n'a pas remplacé l'exigence d'une analyse plus fouillée sur le montage juridique idéal pour formaliser la collaboration transfrontalière entre trois pays. *Pro MONT-BLANC* devrait intégrer cette tâche dans son programme de travail et préciser rapidement le statut juridique à conférer à cette coopération internationale.
7. Cette démarche d'inscription au patrimoine mondial comporte cependant des risques, notamment la réticence des populations locales face à des démarches et initiatives de protection. De plus, on a pu remarquer que le rythme de participation est différent selon que le versant du Mont-Blanc soit français, italien ou suisse ou encore selon les Etats. On observe un déficit manifeste en Italie au niveau de l'organisation et de la mobilisation. En France on sait où elle en est, matérialisée par les manifestations contre la réouverture du tunnel du Mont-Blanc. La communauté de destin entre l'Italie et la France paraît plus évidente à lire et

- matérialisée par ce tunnel, véritable trait d'union. En revanche, les Suisses sont quelque part un peu exclus, excentrés, à la périphérie,
8. même si des liens historiques et culturels existent.
 9. Concernant l'avenir du tourisme sur le massif, on ne voit pas encore très bien comment développer une autre approche. *Pro* MONT-BLANC pourrait développer une perspective et des objectifs pour le Mont-Blanc et une vision plus positive sur cette thématique que celle présentée dans « Le versant noir du Mont-Blanc ». Il est désormais nécessaire de proposer et concrétiser des projets-pilotes pour démontrer leur faisabilité. Nous avons clairement progressé dans la compréhension des points de vue divergents qui prévalent mais il faut montrer en quoi les gens de l'intérieur et ceux de l'extérieur, les visiteurs, sont liés par une communauté de destin autour du massif. Il existe encore trop de malentendus et le risque est grand qu'un point de non-retour soit atteint. Ce risque existe avec des démarches comme celles des réserves de la biosphère ou du patrimoine mondial. Il faut impérativement rester vigilant sur ce point pour ne pas compromettre le projet.
 10. Enfin, le colloque a atteint son objectif pédagogique qui consistait à expliquer et à permettre à chacun de bien comprendre ce qui se cache derrière toutes les définitions et les outils de protection que nous avons à notre disposition.

En guise de conclusion, on retiendra de ce colloque qu'il a confirmé l'intérêt d'une démarche de protection du site du Mont-Blanc. L'autorisation de construire a en quelque sorte été délivrée par cette assemblée. Il reste à bâtir cette oeuvre pour laquelle la patience, le travail et le courage de chacun seront plus que jamais nécessaires.

Prochaines étapes prévues et remerciements

Par Barbara Ehringhaus, présidente de pro MONT-BLANC

Nous avons vécu deux jours d'optimisme, de critiques et de doutes et donc de dialogues animés. Ce colloque a été le déclenchement d'un processus de mobilisation dont la vigueur, le contenu, la vitesse et même le résultat restent tributaires de notre engagement de nous tous ici réunis et en coopération avec des réseaux plus larges d'habitants, d'usagers, de décideurs et d'experts du massif transfrontalier. Un processus dont l'objectif est une gestion durable transfrontalière de ce joyau exceptionnel d'une valeur à la fois mondiale, européenne et bien régionale. Quelles sont les étapes prochaines sur cette voie reconnue comme difficile et complexe?

Je dirais qu'elles se déroulent sur plusieurs niveaux:

- au niveau local et régional d'abord
- au niveau national
- au niveau alpin et européen
- au niveau mondial

1. Au niveau local : Nous envisageons d'organiser trois soirées publiques à Chamonix (29/11/02), Courmayeur (28/11/02) et Martigny (date à fixer) où les résultats de ce colloque seront partagés et discutés avec les populations locales. Avec l'appui des participants locaux d'aujourd'hui nous espérons déclencher un débat sur l'option du Patrimoine mondial et les autres alternatives pour le Mont-Blanc - pour ensuite permettre à tous les gens concernés de s'engager pour un avenir durable – durable écologiquement, économiquement et socialement. Tout le monde a vu comment les Chamoniards et les Valdôtains se sont engagés contre (c'est toujours plus facile contre !) le retour des camions ; ils se sont informés des enjeux techniques et politiques cachés derrière, et ne se laissent pas intimider par la logique des Etats et de l'Union Européenne. C'est l'heure de s'engager avec un tel dynamisme pour (il faut arriver à mobiliser pour) une gestion intégrale de ce massif si exceptionnel et si menacé par son propre succès – dans l'esprit de l'Agenda 21. C'est l'heure de se responsabiliser pour l'avenir du massif entier, de haut en bas et autour, par dessus les frontières, au cœur de notre Europe en élargissement, si l'on ne veut pas s'abandonner passivement à une croissance à tout prix et à court terme.

2 Au niveau national : Les actes du colloque seront envoyés aux Etats, car ce sont eux qui devront présenter une nomination éventuelle à l'UNESCO. C'est au niveau étatique que les dossiers d'expertises sur l'environnement et la culture seront menés avec l'appui des populations et des autorités locales. Les pays alpins ont accepté en 2001 l'appel de l'UNESCO à se mettre d'accord sur des critères et des procédures de nominations communes permettant de préparer la nomination de trois à cinq sites dans l'arc alpin, de préférence transfrontaliers, qui aient une valeur véritablement mondiale. Donc, le Mont-Blanc mérite d'être inclus. En ce moment toutefois, le Mont-Blanc ne figure que sur la liste officielle de la France, dans la catégorie des sites mixtes. L'Italie est en train de préparer une nouvelle liste et la Suisse devrait suivre ses deux voisins, notamment dans le cadre de son nouveau programme sur les grands espaces protégés. Le rôle de *pro MONT-BLANC* est de continuer à rappeler aux Etats leur responsabilité conjointe prise il y a 15 ans, quand il était question d'un parc international. Leur responsabilité est toujours de vigueur, mais ils ne l'assumeront probablement que sous pression et demande explicite de la société civile.

3. Au niveau européen: Mi-novembre à Bolzano, *pro MONT-BLANC* proposera à la rencontre des ministres de la Convention alpine qu'ils s'engagent pour une application immédiate de la Convention alpine dans l'Espace Mont-Blanc comme territoire-pilote. Demain, nous communiquerons cette proposition également au comité français pendant sa réunion de préparation.

En novembre également, on rendra compte de nos travaux lors d'une conférence internationale sur les espaces protégés de montagne en Europe à Chambéry, ainsi qu'à la réunion de la CTMB à St-Gervais. L'Union Européenne sera informée également dans le cadre de son programme spécifique de promotion des ONG environnementales internationales. Celui-ci vise à encourager la société civile à

s'engager pour l'environnement local et régional. En réalité, l'UE n'a pas écouté la société civile locale concernant le problème des transports, mais nous devons y arriver.

4. Au niveau mondial : *Pro* MONT-BLANC adressera un message à la conférence finale de l'Année Internationale de la Montagne à Bishkek où le Mont-Blanc entre bien dans le thème central "Gestion intégrale des écosystèmes de montagne" promu par la Suisse, l'UNEP, la FAO et l'UNESCO. Des intermédiaires apporteront notre message. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO fêtera ses 30 ans d'existence en décembre et nous encourage à impliquer les trois Etats dans notre démarche. L'UICN, partenaire du Patrimoine mondial, organise le Congrès Mondial des Espaces protégés pour 2003 en Afrique du Sud où un thème central sera justement les espaces transfrontaliers. L'UICN s'engage aussi, en partenariat avec l'UIAA, pour la protection transfrontalière de deux massifs montagnards dans le monde: le Glacier Siachen au Cachemire, zone de guerre actuellement où il s'agirait de créer un parc de paix, et le Mont-Blanc.

En vue de cette dynamique internationale, nationale et locale pour assurer un avenir durable aux sociétés de montagnes et pour la région du Mont-Blanc en particulier, j'estime que la situation est mûre pour une collaboration constructive avec la CTMB, peut-être dans le cadre d'une plate-forme élargie ou avec une solution novatrice. L'Espace Mont-Blanc (EMB) vient d'organiser une première consultation des habitants locaux pour la question des milieux sensibles. Une collaboration est donc absolument logique. De plus, l'EMB a accumulé beaucoup d'études valables pendant ses 11 ans d'existence. La situation me semble donc mûre pour augmenter la transparence et la participation et pour accélérer le processus vers un plan de gestion durable et transfrontalier, ou « schéma de développement durable » comme l'appelle l'EMB, avec la participation de tous les milieux concernés, locaux et externes, experts et décideurs, associations et Etats, réseaux régionaux et internationaux. Mais il faut rester conscient que ce n'est pas l'UNESCO qui va protéger le Mont-Blanc, car rien ne peut nous libérer de la responsabilité de prendre soin de cet espace unique.

Ensemble, dans un processus d'apprentissage et d'ouverture mutuel – et avec la volonté politique nécessaire – il nous semble réaliste de trouver la formule magique, innovatrice pour une voie équilibrée entre qualité de vie et protection du Mont-Blanc afin qu'il reste digne d'un Patrimoine mondial, avec ou sans label.

En face de ces perspectives, à court et à long terme, j'aimerais remercier au nom de *pro* MONT-BLANC tous les intervenants, venus des 3 pays et au-delà :

- *Pierre Préau*, qui a formulé dès le début les enjeux spécifiques de notre démarche ;
- *Robert Vivian*, qui s'est joint avec enthousiasme et avec ses connaissances du lieu ;
- *Denis Jordan*, qui a travaillé en équipe avec la Suisse et l'Italie ;
- *Claude Eckhardt et Roger Payne*, complémentaires et tous deux rentrés d'Amérique à la veille de ce colloque ;
- *Federica Thomasset*, qui a travaillé pour l'EMB depuis des années, et dont le travail profite à tout le monde maintenant ;
- *Georgina Peard* sur qui tombait la charge d'être finalement la seule représentante de l'UNESCO et de l'UICN, en remplacement de Mme Rössler et qui a eu la tâche de réagir spontanément aux interventions diverses ;

- *Andreas Weissen* qui est souverainement venu au secours à la dernière minute, en remplacement de M. Mandelkern ;
- *Patrice de Bellefon*, qui nous tient son miroir pyrénéen devant le Mont-Blanc ;
- les participants du podium, qui eurent la tâche difficile d'improviser une réaction à la fois individuelle et mais aussi représentative pour leur région/vallée ;
- les participants, dirigeants et rapporteurs des ateliers ;
- tous ceux qui sont venus des vallées autour du Mont-Blanc ;
- les trois courageux qui ont assumé de faire la synthèse d'hier, d'aujourd'hui et du total, c'est-à-dire *Bernard Fischesser, Elio Riccarand et Walter Vetterli* ;
- *M. Tornare*, Conseiller Administratif de la ville de Genève, qui vient de nous saluer au nom des autorités de la ville en apportant la solidarité de celle-ci pour la cause du Mont-Blanc ;
- ceux qui ont contribué financièrement à ce colloque, c'est-à-dire:
 - le Comité Suisse de l'AIM 2002 (ODT et DDC)
 - le WWF Suisse et sa section genevoise,
 - l'Université de Genève, pour le prêt des salles de réunion
 - l'entreprise Grivel Mont-Blanc sponsor des dépliants multilingues
 - la Fondation Mayer du Liechtenstein
 - la Peace Park Foundation
 - et à l'ARSMB pour la prise en charge des frais des Chamoniards présents

Je tiens à remercier également tout notre réseau *pro* MONT-BLANC, nos associations adhérentes et les organisations partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce colloque, en particulier *Jean-Pierre Courtin* et les autres auteurs du livre "*Le versant noir du Mont-Blanc*" et *Daniel Zürcher* et son équipe qui a préparé, organisé et animé ces deux jours avec brio et qui se chargera aussi de la rédaction des actes du colloque.

Finalement je remercie les journalistes (qui ont assisté ou qui vont participer au point de presse qui suit maintenant) pour leur travail de sensibilisation du grand public et des autorités sur l'urgence des choix qui doivent être faits de manière responsable pour l'avenir du Mont-Blanc, afin que celui-ci reste digne de son statut de toit des Alpes et de l'Europe.